



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



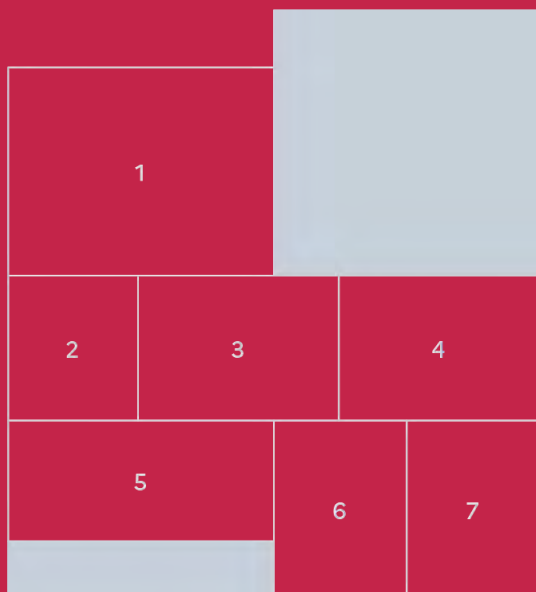
État de conservation des monuments historiques immeubles



2019 - 2024

Le bilan national de l'état de conservation des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de propriété publique ou privée, est établi périodiquement par le ministère de la Culture (direction générale des patrimoines et de l'architecture).





Illustrations de la couverture

1. Occitanie, Ariège, Foix, **Maison des cariatides** (IMH, 2015)
État restauré
2. Guyane, Saint-Laurent-du-Maroni, **Maison bleue** (CLMH, 2014)
Mise en protection
3. Nouvelle-Aquitaine, Deux-Sèvres, **Glénay-Château** (CLMH, 2000)
Avant travaux
4. Nouvelle-Aquitaine, Deux-Sèvres, **Glénay-Château** (CLMH, 2000)
Après travaux
5. Pays de la Loire, Sarthe, Le Lude, **Jumenterie de Malidor** (IMH, 2020)
En cours de restauration
6. Grand-Est, Marne, Loisy-en-Brie, **Église Saint-Georges** (CLMH, 1981)
Avant travaux
7. Nouvelle-Aquitaine, Deux-Sèvres, **Glénay-Château** (CLMH, 2000)
En cours de restauration

Crédits photographiques : Sauf mention contraire, les photographies illustrant ce bilan ont été fournies par les services patrimoniaux des DRAC/DAC

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : OBJECTIFS ET CONTENU DU BILAN.....7

I PÉRIMÈTRE DU BILAN.....9

Évolution du parc depuis le dernier bilan 2013-2018.....9

Répartition des types de propriétaire par type de protection.....9

Répartition des catégories architecturales par type de protection.....9

Un périmètre stabilisé.....10

Évolution du taux de renseignement depuis 2002 en fonction du périmètre.....10

Un taux de renseignement amélioré.....10

Carte des monuments historiques ayant un état renseigné entre 2019 et 2024.....12

Typologie des 1 026 MH sans aucun état renseigné.....13

Répartition des MH non renseignés par catégorie architecturale principale.....13

Répartition des MH non renseignés par type de propriétaire.....13

Typologie des 7 532 MH ayant un état renseigné avant 2019.....14

Des mesures et actions nombreuses en fonction des évaluations.....14

II RÉSULTATS.....15

Les chiffres clés du bilan 2019 – 2024.....15

Carte départementale : Les monuments historiques en bon état.....16

Carte départementale : Les monuments historiques en moyen état.....17

Carte départementale : Les monuments historiques en mauvais état.....18

Carte départementale : Les monuments historiques en état de péril.....19

Tableau : Comparaison des résultats entre les bilans 2019 et 2024.....20

Tableau : Amélioration de l'état de conservation.....20

Tableau : Aggravation de l'état de conservation.....20

Répartition par grands types de propriétaires.....20

Répartition par catégorie architecturale.....21

Les chiffres-clés du bilan 2013-2018.....21

Répartition par type de monument historique.....22

Répartition de l'état de conservation des MH par type de propriétaire.....22

Répartition des types de propriétaires par état de conservation.....22

Répartition de l'état de conservation des MH par catégorie architecturale.....22

Répartition des catégories architecturales par état de conservation.....23

Évaluation par type de communes selon la grille communale de densité (INSEE).....23

Analyse des monuments historiques évalués en mauvais état ou en péril.....24

Mise en demeure et travaux d'office.....	24
Dossiers examinés par la CNPA pour mise en demeure et travaux d'office.....	24
Études et travaux en cours ou programmés.....	25
Tableau : monuments historiques sans aucune autorisation de travaux.....	26
Vers une stratégie pluriannuelle de conservation.....	26
Les effets de levier des financements spécifiques.....	26
Tableau : Financement grâce à la MPP et évolution de l'état de conservation vers le critère « <i>Bon état</i> ».....	27
Tableau : Financement grâce à la MPP et évolution de l'état de conservation vers le critère « <i>Moyen état</i> ».....	27
Tableau : Restauration financée par le FIP et évolution de l'état de conservation vers le critère « <i>Bon état</i> ».....	27
Tableau : Restauration financée par le FIP et évolution de l'état de conservation vers le critère « <i>Moyen état</i> ».....	28
Focus : Sinistres et état de conservation.....	28
Focus : Le cas des monuments historiques détruits ou disparus.....	29
III PERSPECTIVES ET PRÉCONISATIONS.....	31
Connaître l'état des monuments historiques.....	31
Réaliser les synthèses territoriales, à l'échelle d'une région ou d'un département et la comparaison dans le temps.....	31
Identifier et prévenir les risques.....	32
Mettre à jour les données existantes et la protection juridique.....	33
Conclusion : Vers un outil de saisie en mobilité et partagé avec les propriétaires.....	33
IV ORIGINE DE LA PROCÉDURE : UNE MÉTHODE INCLUSE DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION.....	35
Origine de la procédure.....	35
Un système d'information commun.....	35
Une méthode européenne.....	36
V LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LA MÉTHODE DE RÉALISATION DU BILAN AUJOURD'HUI.....	37
Une procédure nationale.....	37
Quatre critères d'évaluation.....	38
Une terminologie partagée.....	39
Des sources complémentaires croisées.....	39

Les limites de l'évaluation.....	40
Une méthode éprouvée et adaptée dans chacune des DRAC/DAC.....	41
Une mission collégiale.....	41

VI FOCUS PAR DRAC/DAC.....43

Auvergne-Rhône-Alpes.....	44
Bourgogne Franche-Comté.....	47
Bretagne.....	50
Centre-Val de Loire.....	55
Corse.....	58
Grand Est.....	63
Guadeloupe.....	73
Guyane.....	75
Hauts-de-France.....	78
Île-de-France.....	86
La Réunion.....	87
Martinique.....	89
Mayotte.....	93
Normandie.....	96
Nouvelle-Aquitaine.....	100
Occitanie.....	107
Pays de la Loire.....	118
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	124
Synthèse générale.....	126
Synthèse des évaluations par régions pour le bilan 2019-2024.....	126
Synthèse de l'ensemble des états renseignés sur <i>AgrÉgée</i> par région (1944-2024).....	127
Carte des monuments historiques en bon état par région – 1944-2024.....	128
Carte des monuments historiques évalués en état moyen par région – 1944-2024.....	129
Carte des monuments historiques évalués en mauvais état par région – 1944-2024.....	130
Carte des monuments historiques évalués en péril par région – 1944-2024.....	131
Comparaison des bilans 2013-2018 et 2019-2024 avec l'ensemble des états renseignés.....	132

VII RESSOURCES ET RÉFÉRENCES.....133

VIII ANNEXES : RESTITUTIONS DÉTAILLÉES.....135

PRÉAMBULE : OBJECTIFS ET CONTENU DU BILAN

Le bilan national de l'état de conservation des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de propriété publique ou privée, est établi périodiquement par le ministère de la Culture depuis plus de vingt ans, sur un rythme en général quinquennal. Ce bilan 2019-2024 fait suite aux précédents rapports sur l'état du parc monumental français établis en 2002, 2007, 2012 et [2018](#) (mis en ligne en janvier 2020) à l'initiative du ministère de la Culture, afin de répondre aux demandes du Parlement.

En application du code du patrimoine, le contrôle scientifique et technique assuré par les services de l'État chargés des monuments historiques est destiné à vérifier périodiquement l'état des monuments historiques classés et inscrits et les conditions de leur conservation de façon que leur pérennité soit assurée (articles [R. 621-18](#) et [R. 621-63](#)). La périodicité n'est pas imposée par le code du patrimoine.

Les objectifs sont précisés dans la circulaire 2009-024 du 1^{er} décembre 2009 relative au [contrôle scientifique et technique](#) (CST) sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits :

- connaître l'état des monuments historiques ;
- identifier et prévenir les risques ;
- réaliser les synthèses territoriales, à l'échelle d'une région ou d'un département et la comparaison dans le temps ;
- et mettre à jour les données existantes et la protection juridique.

Dans chaque direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le bilan national permet de disposer d'informations sur l'évolution de l'état de conservation, d'alerter les propriétaires sur les risques et d'élaborer des programmations de travaux d'entretien ou de restauration, de manière concertée avec les parties prenantes. Les propriétaires et les collectivités publiques ou les associations ou fondations qui concourent au financement des opérations d'entretien ou de restauration des monuments historiques sont ainsi informés de l'état des monuments historiques de leur territoire. De manière prospective, le bilan permet de prévoir les crédits nécessaires à l'entretien (crédits de fonctionnement) ou à la restauration (crédits d'investissements).

Le **chapitre I** présente le périmètre du bilan, avec un rappel du parc des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques¹. Une attention particulière est portée à l'évolution de ce périmètre et du taux de renseignement des 45 070 monuments historiques immeubles. Les résultats sont présentés en fonction des catégories architecturales et du type de propriétaire. Le bilan insiste sur les mesures et actions nombreuses en fonction des évaluations.

Le **chapitre II** présente les principaux résultats en fonction des critères d'évaluation (« Bon », « Moyen », « Mauvais », « Péril »). Les résultats sont cartographiés par département. Des comparaisons sont faites avec le précédent bilan. Des observations sont portées sur l'évolution du nombre de nouveaux monuments historiques depuis 2018 ou encore sur le nombre de monuments historiques ayant connu

¹ L'état de la protection des MH est consultable sur le site Internet du ministère de la Culture dédié *MH&Sites* : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/interventions-demarches/proteger-un-objet-un-immeuble-un-espace>

un sinistre. Les résultats sont aussi rapportés au statut de propriété (propriété de l'État, propriété publique ou privée), au type de communes où sont localisés les monuments historiques et à leur catégorie architecturale.

Des tableaux permettent de prendre connaissance du nombre de monuments historiques ayant bénéficié d'une amélioration de l'état de conservation ou présentant une aggravation de l'état de conservation. Une analyse détaillée des monuments historiques évalués en mauvais état ou en péril est réalisée en évoquant les procédures de mise en demeure et travaux d'office, les stratégies pluriannuelles de conservation et les effets de levier des financements spécifiques. Des focus complètent l'analyse sur les sinistres survenus dans les monuments historiques et sur le cas des monuments historiques détruits ou disparus.

Le **chapitre III** est consacré aux perspectives et préconisations en matière de connaissance, de synthèses, de prévention des risques et d'actualisation de la protection.

Le **chapitre IV** est consacré à l'origine de la procédure et la présentation du système d'information et de la méthode fondée sur une norme européenne.

Le **chapitre V** présente les critères d'évaluation et la méthode de réalisation du bilan aujourd'hui fondée sur une terminologie partagée et des croisements de sources complémentaires. Ce chapitre présente aussi la méthode mise en place de manière collégiale dans les DRAC/DAC et les difficultés ou spécificités auxquelles elles ont été confrontées.

Le bilan présente enfin des **focus par DRAC (chapitre VI)** avec une appréciation spécifique de l'état de conservation pour chaque région, des commentaires parfois détaillés et précieux sur la situation de la région et des exemples illustrés de monuments historiques en péril ou en bon état après travaux.

Des synthèses régionales, des ressources et références (**chapitre VII**) et des restitutions détaillées en annexes (**chapitre VIII**) complètent ce bilan composé de textes, de diagrammes et de cartes.

Le bilan est mis en ligne dans les [ressources](https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites) du site Internet :
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites>.

I PÉRIMÈTRE DU BILAN

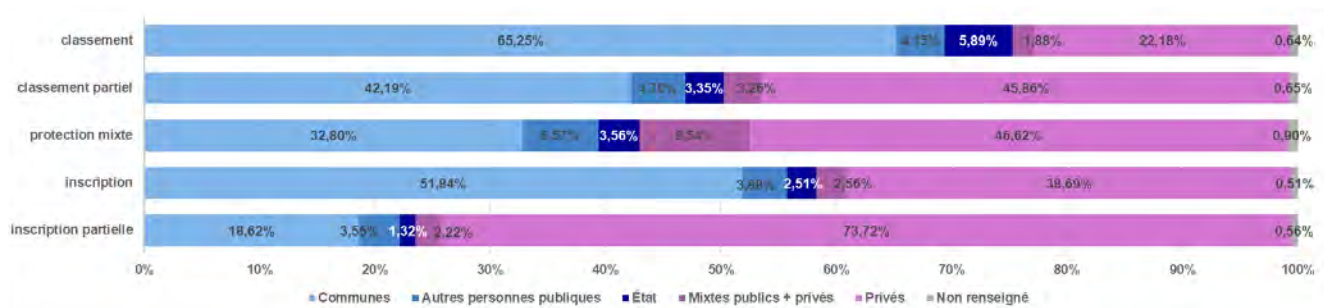
Le périmètre du bilan 2019-2024 porte sur 45 070 immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques au 31 décembre 2023².

Évolution du parc depuis le dernier bilan 2013-2018

	Classés	Classés partiellement	Mixtes (classés et inscrits)	Inscrits	Inscrits partiellement	Total MH
Bilan 2013-2018	9 840	2 228	2 167	16 685	13 372	44 292
Bilan 2019-2024	9 935	2 150	2 222	17 478	13 285	45 070

Source : application Agrégée

Répartition des types de propriétaire par type de protection



Source : application Agrégée/ VIDO

NOTA : Le type de propriétaire « Communes » regroupe les communes et les établissements publics de coopération intercommunales. Le type de propriétaire « Autres personnes publiques » regroupe les propriétaires que sont les Départements, les Régions, leurs établissements publics, les établissements publics non définis, les autres personnes publiques, les propriétaires mixtes publics et les propriétaires États étrangers. Le type de propriétaire « État » regroupe l'État et ses établissements publics.

Répartition des catégories architecturales par type de protection



Source : application Agrégée / VIDO

Le bilan est issu des comptes rendus de visites (« fiches de visite », « état sanitaire ») et des évaluations synthétiques effectuées, dans chaque DRAC/DAC, par les conservations régionales des monuments

2 Ce chiffre diffère de celui du bilan 2023 de la protection au titre des monuments historiques, du fait de regroupement de monuments historiques dans un ensemble d'immeubles sur l'application interne de gestion des monuments historiques Agrégée. Il ne prend pas en compte les radiations intervenues au cours de l'année 2024.

historiques et les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de 2019 à 2024 dans l'application de gestion des monuments historiques interne au ministère de la Culture *AgrÉgée*. La production du bilan 2024 reprend les principes généraux d'analyse mis en œuvre lors des précédentes enquêtes de 2002, de 2007, de 2012 et 2018.

Un périmètre stabilisé

Le périmètre des bilans 2002 et 2007 a porté uniquement sur les immeubles classés au titre des monuments historiques. Le taux de renseignement était de 60 % en 2002 et de 73 % en 2007.

Lors du bilan 2012, le périmètre a été élargi aux monuments historiques immeubles inscrits de manière partielle : 47 % seulement avaient pu faire l'objet de données exploitables. 13 704 immeubles classés sur un corpus de 14 043 unités de patrimoine ont été annotés soit un taux de 97,8 %.

Le taux de renseignement du bilan 2018 était de 88,57 % (39 233 MH renseignés sur un parc total de 44 292). Il prenait en compte l'ensemble des états reportés sur le tableur mis en place dans l'application *AgrÉgée* pour faciliter l'établissement du bilan sanitaire (certains états pouvaient être antérieurs à la période 2013 – 2019).

Depuis le dernier bilan 2013-2018, le périmètre du bilan porte à la fois sur les immeubles classés et sur les immeubles inscrits au titre des monuments historiques conformément au code du patrimoine.

Évolution du taux de renseignement depuis 2002 en fonction du périmètre

	MH classés	MH inscrits
2002	60,32 %	
2007	73,11 %	
2012	97,59 %	46,96 %
2018	94,63 %	85,71 %
2024	84,31 %	79,48 %
Ayant un état renseigné	99,60 %	96,85 %

Source : *AgrÉgée*

Un taux de renseignement amélioré

Pour la période 2019-2024, le taux de renseignement est de 81 %, soit 36 512 MH renseignés sur 45 070 immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques au 31 décembre 2023.

Ce nombre de 36 512 tient compte uniquement des évaluations synthétiques établies dans la période 2019 et 2024.

- 3376 monuments historiques, qui n'avaient pas fait l'objet d'un état précédemment, ont fait l'objet d'un état au bilan 2019 – 2024 ;
- 6125 monuments historiques, dont l'état de conservation avait été renseigné lors du dernier bilan entre 2013 et 2018, n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle évaluation pour le bilan 2019 – 2024 (voir tableaux en annexe) ;

- 1407 monuments historiques ont un état antérieur à 2013.

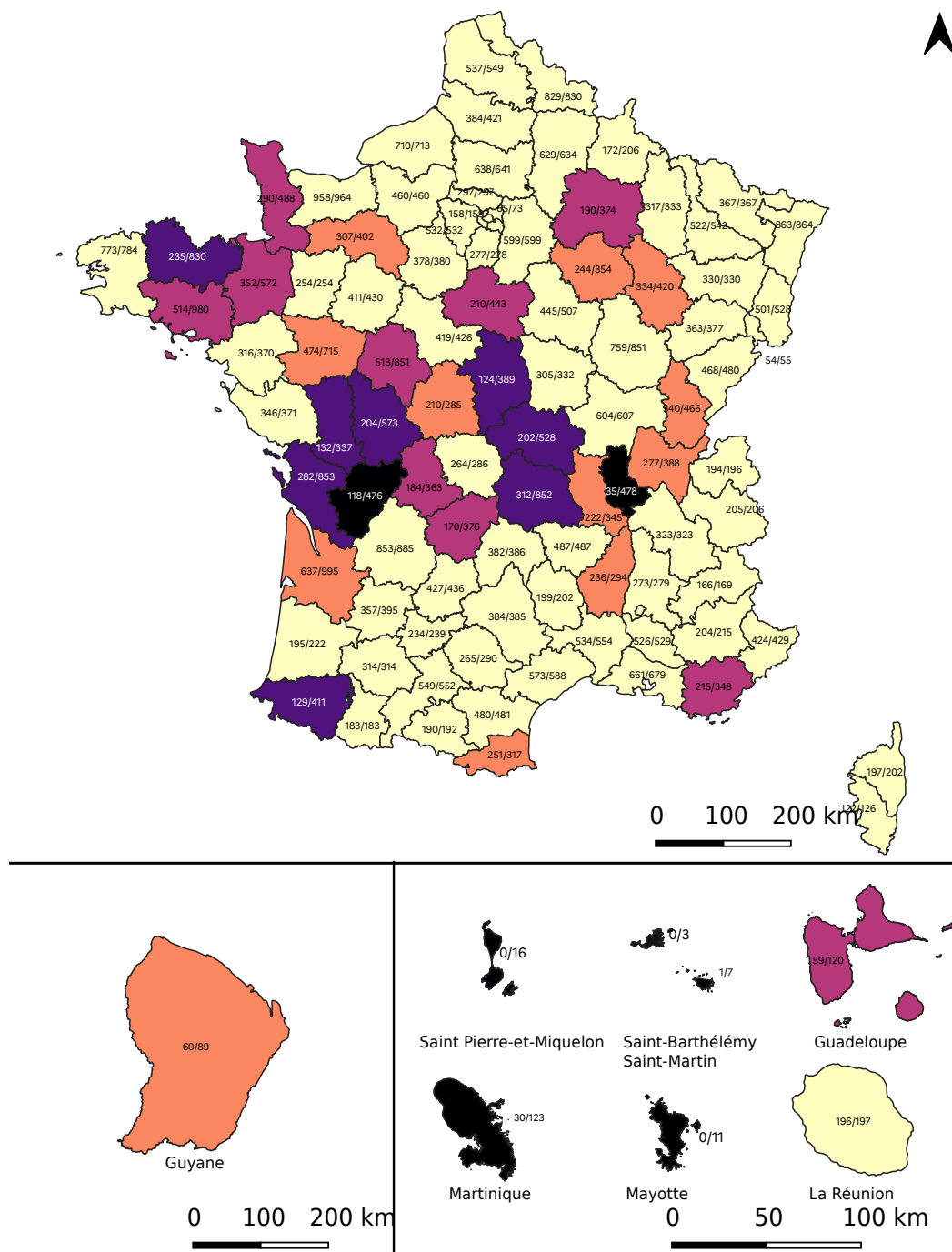
Ce taux peut s'expliquer par la question des moyens humains affectés à l'exercice, par la difficulté, signalée dans certains cas dans les observations, d'accéder aux propriétaires du bien ou par la typologie. L'exécution du Plan de relance gouvernemental lancé en 2021 a également fortement mobilisé les services chargés des monuments historiques, qui n'ont pu se consacrer pleinement à l'exercice.

Les DRAC/DAC ont souvent souligné la difficulté d'accéder à certains biens situés en forêt (bornes armoriées), de localiser certaines croix de chemin. Les sites archéologiques du type dolmen, menhir ou polissoir nécessitent de disposer de l'expertise du service régional de l'archéologie (SRA). Le SRA de PACA a été mis à contribution dès 2023 du fait du nombre non négligeable de vestiges archéologiques protégés au titre des monuments historiques. Une mission a été réalisée par la DRAC Pays-de-la-Loire sur le patrimoine des mégalithes et la DRAC Bretagne met en place une mission spécifique pour faire l'évaluation régionale de l'ensemble des mégalithes.

Plusieurs DRAC comme celles des Pays-de-la-Loire ont été aussi confrontées à des coordonnées erronées des propriétaires, des défauts d'adressage, des résidences secondaires non occupées. Les refus d'accès ont été rares et relèvent souvent de la méconnaissance des dispositions du code du patrimoine. Certains changements de propriétaire n'ont pas été signalés par les notaires, malgré l'obligation de notification de la mutation prévue par le code du patrimoine³. Le bilan a été l'occasion d'actualiser les données de gestion.

3 Article L. 621-29-6 du code du patrimoine : Quiconque aliène un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques est tenu de faire connaître au futur acquéreur l'existence du classement ou de l'inscription. Toute aliénation d'un immeuble classé ou inscrit doit, dans un délai fixé par voie réglementaire, être notifiée à l'autorité administrative par celui qui l'a consentie.

Carte des monuments historiques ayant un état renseigné entre 2019 et 2024



Etat Renseigné (en pourcentage)

- 0 - 26 %
- 26 - 44 %
- 44 - 63 %
- 63 - 81 %
- plus de 81 %

Depuis la tenue du tableur « bilan sanitaire » sur l'application *AgrÉgée*, 1 026 MH n'ont jamais eu un état de conservation renseigné, soit 2,28 % de l'ensemble des monuments historiques protégés au 31 décembre 2023 (45 070).

Il s'agit à plus de 94 % d'immeubles inscrits ou partiellement inscrits. Par ailleurs, 231 sont issus de protections récentes, dont la mesure a été prise en 2019 et 2023.

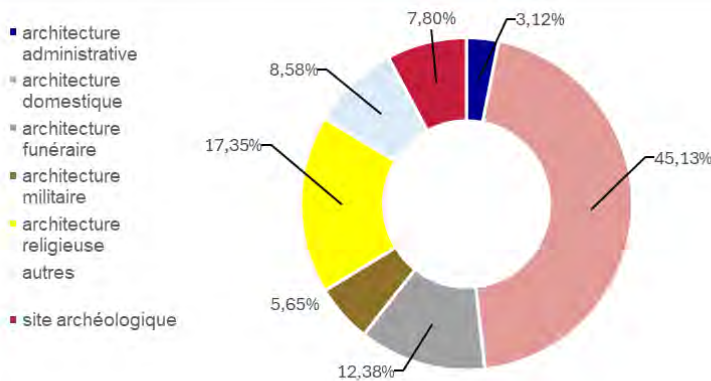
Typologie des 1 026 MH sans aucun état renseigné

	Classés	Partiellement classés	Mixtes	Inscrits	Partiellement inscrits	Total
Nombre de MH	44	5	8	610	359	1026
Pourcentage	4,29 %	0,49 %	0,78 %	59,45 %	34,99 %	100,00 %
Détruits ou disparus				8	3	11
Protections entre 2019 et 2023	4			198	29	231

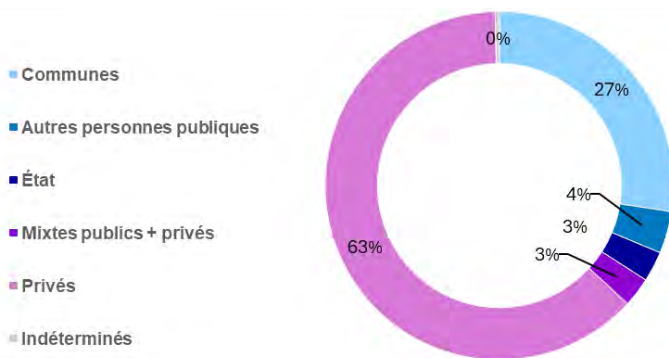
Source : *AgrÉgée*

Si l'on excepte les immeubles détruits ou disparus et les protections récentes, 784 immeubles n'ont donc pas fait l'objet d'une visite récente.

Répartition des MH non renseignés par catégorie architecturale principale



Répartition des MH non renseignés par type de propriétaire



Typologie des 7 532 MH ayant un état renseigné avant 2019

	Classés	Partiellement classés	Mixtes	Inscrits	Partiellement inscrits	Total
Nombre de MH	1503	351	334	2715	2629	7532
Pourcentage	19,95 %	4,66 %	4,43 %	36,05 %	34,90 %	99,99 %
Détruits ou disparus	2	3		9	14	28
Protection en 2019				3		3

Source : Agrégée

L'amélioration du taux de réponses témoigne à la fois de l'approfondissement de la connaissance de l'état des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, de la mise à niveau de l'outil de saisie (voir chapitre III relatif aux méthodes) et de la mobilisation des services chargés des monuments historiques au sein des DRAC/DAC (CRMH et UDAP) dans l'exercice du contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques depuis les réformes de 2005-2009, malgré les difficultés ou les manques de moyens humains déplorés par les services pour mener à bien les enquêtes et les évaluations synthétiques.

Des mesures et actions nombreuses en fonction des évaluations

Outre l'évaluation synthétique selon les 4 critères, le bilan est riche des nombreux commentaires portés par les agents du ministère de la Culture lors de leur évaluation synthétique.

Les monuments historiques évalués en mauvais état ou en péril donnent à des mesures et des actions :

- commandes de diagnostic en cours ;
- diagnostics réalisés ;
- travaux programmés ;
- autorisations délivrées par le préfet de région pour les immeubles classés, ou accords du préfet de région sur les permis de construire pour les immeubles inscrits ;
- travaux en cours.

Dans certains cas, les diagnostics sont réalisés, mais le propriétaire ne répond pas à la sollicitation de la DRAC (voire est impossible à contacter), tarde à recruter un maître d'œuvre et/ou à programmer les travaux ou présente des difficultés à s'engager sur le plan budgétaire. Dans certains cas, les difficultés rencontrées avec les propriétaires sont décrites :

- travaux sans autorisation ;
- absence de travaux d'entretien ;
- absence de contacts depuis de longues années...

II RÉSULTATS

Sur un parc total de 45 070 immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques au 31 décembre 2023, 36 512 ont fait l'objet d'une annotation de 2019 à 2024.

Les chiffres clés du bilan 2019 – 2024

Critères	2019 -2024					
	Classés / Mixtes	%	Inscrits	%	Total MH	%
Bon état	4043	33,52 %	9131	37,35 %	13 174	36,08 %
État moyen	4863	40,32 %	10 159	41,55 %	15 022	41,14 %
Mauvais état	2578	21,37 %	3949	16,15 %	6 527	17,88 %
Péril	578	4,79 %	1211	4,95 %	1 789	4,90 %
Total	12 062	100 %	24 450	100 %	36 512	100 %

Source : Agrégée

Les quatre critères d'évaluation de l'état de conservation d'un monument historique (voir le détail dans le chapitre III relatif aux méthodes) sont :

- « Bon » : monument historique qui ne nécessite que des travaux d'entretien ;
- « Moyen » : monument historique qui nécessite quelques travaux de restauration ;
- « Mauvais » : monument historique qui nécessite des travaux lourds de restauration ;
- « Péril » : monument historique dont l'état de dégradation est en évolution constante et présente un danger pour le bien ou les personnes.

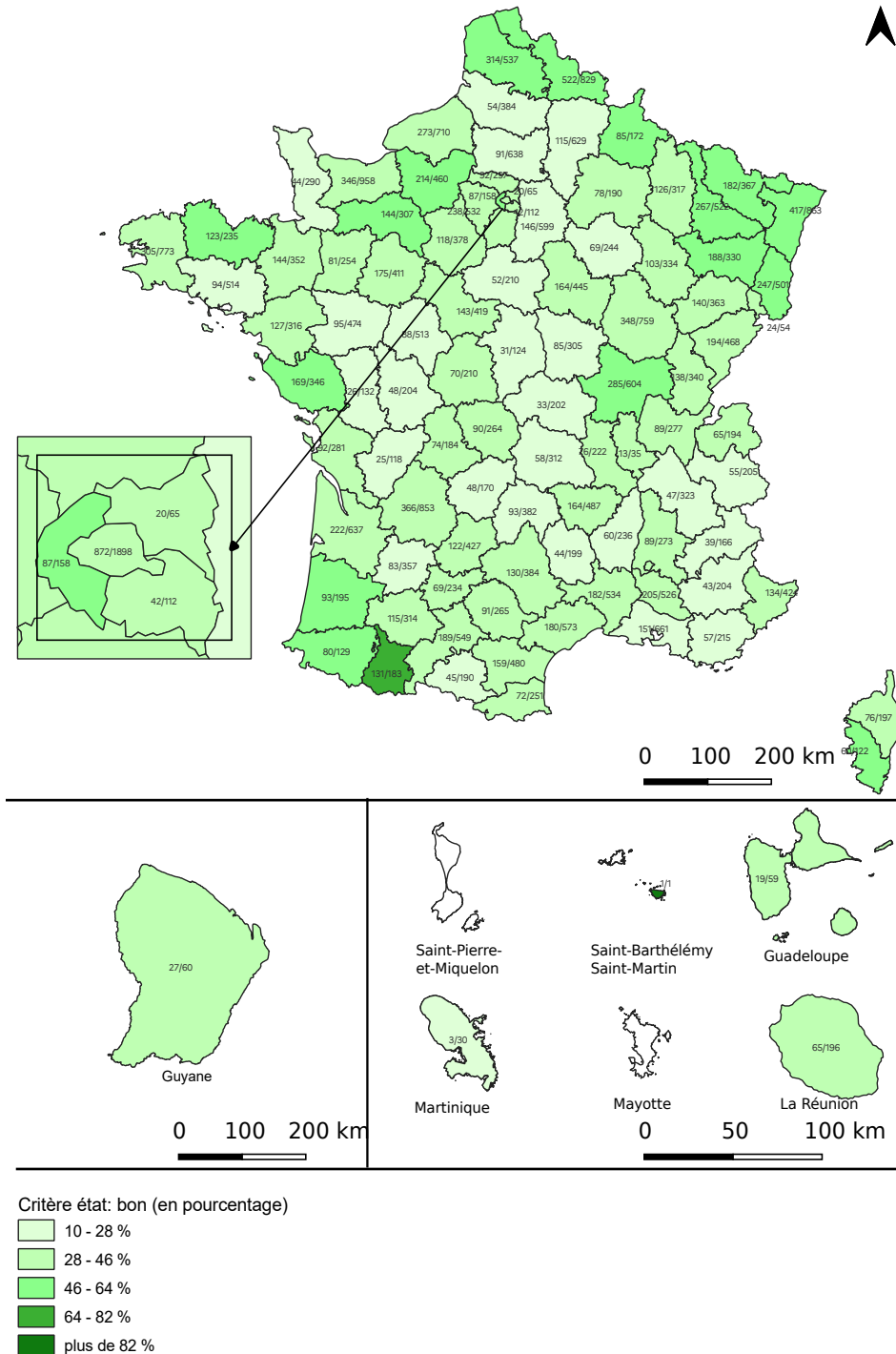
Les chiffres comparés avec le précédent bilan sont similaires, mais il ne s'agit pas des mêmes monuments historiques. Près de 23 % des monuments historiques sont évalués en mauvais état ou en péril (8316 sur 36 512 MH évalués), une proportion similaire au précédent bilan. La majeure partie de ces immeubles sont des immeubles inscrits au titre des monuments historiques (5160 soit 21,1 % des 24 450 MH inscrits), mais le nombre d'immeubles classés au titre des monuments historiques reste important (3156, soit 26,16 % des 12 062 MH classés ou bénéficiant d'une protection mixte).

Plusieurs monuments historiques notés en mauvais état ou en péril dans le précédent bilan sont désormais évalués en bon ou moyen état après des campagnes de travaux. D'autres notés précédemment en bon ou moyen état sont évalués en mauvais état ou en péril, notamment à la suite de sinistres (incendie, inondation, grêle, événements climatiques, tels que les ouragans en Bretagne ou le cyclone Chido...).

Tableaux en annexe :

- Tableau des années de constat au 31 décembre 2024
- Tableau des années de constat du bilan 2013-2018
- Tableau des non renseignés par département

Carte départementale : Les monuments historiques en bon état

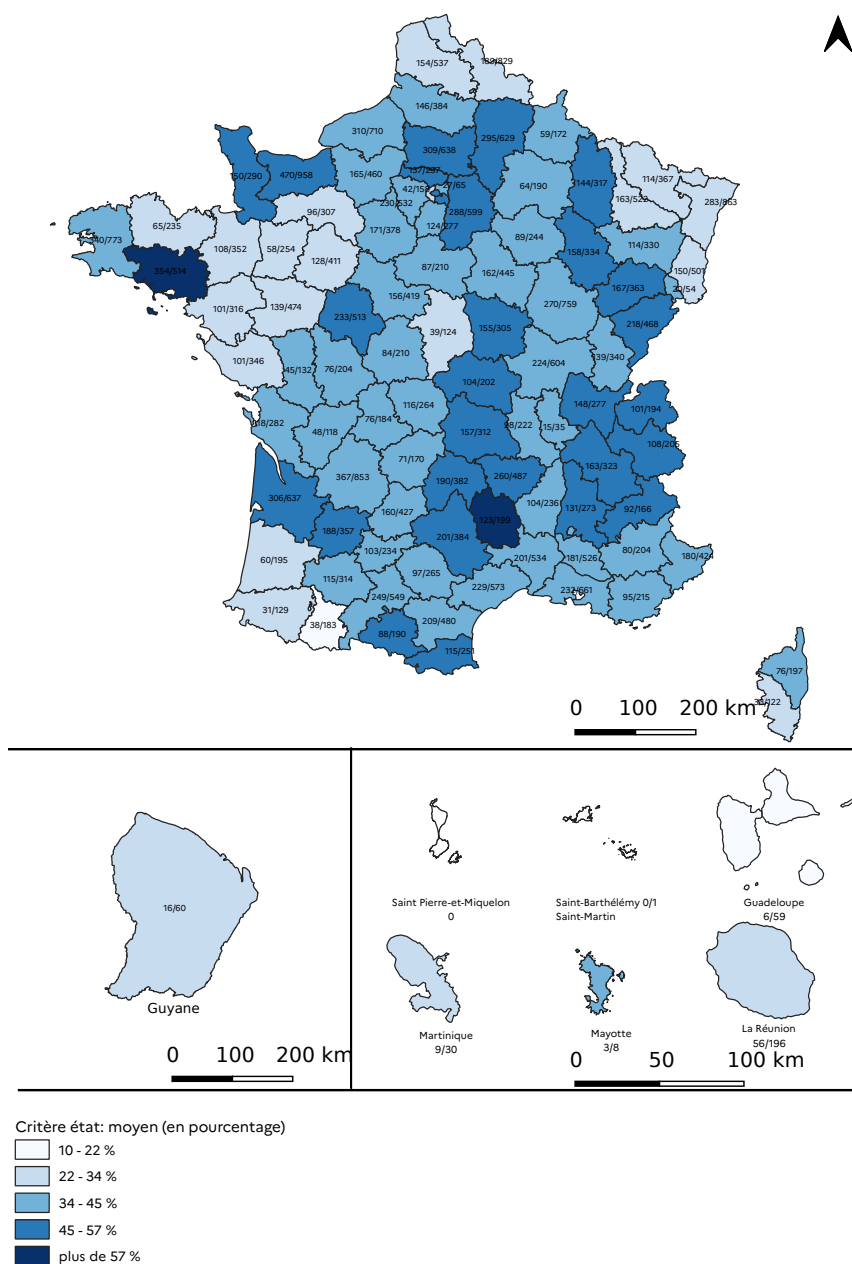


Selon les constats réalisés de 2019 à 2024, 13 174 monuments historiques (MH) sont évalués en critère état « bon », sur un total de 36 512 MH constatés.

Dans chaque département, le nombre de MH en état « bon » est rapporté au nombre de MH du département qui ont fait l'objet d'un constat d'état.

La symbologie des couleurs de la carte présente le résultat en pourcentage. L'absence de remplissage signifie qu'aucun constat d'état n'a été fait dans le département.

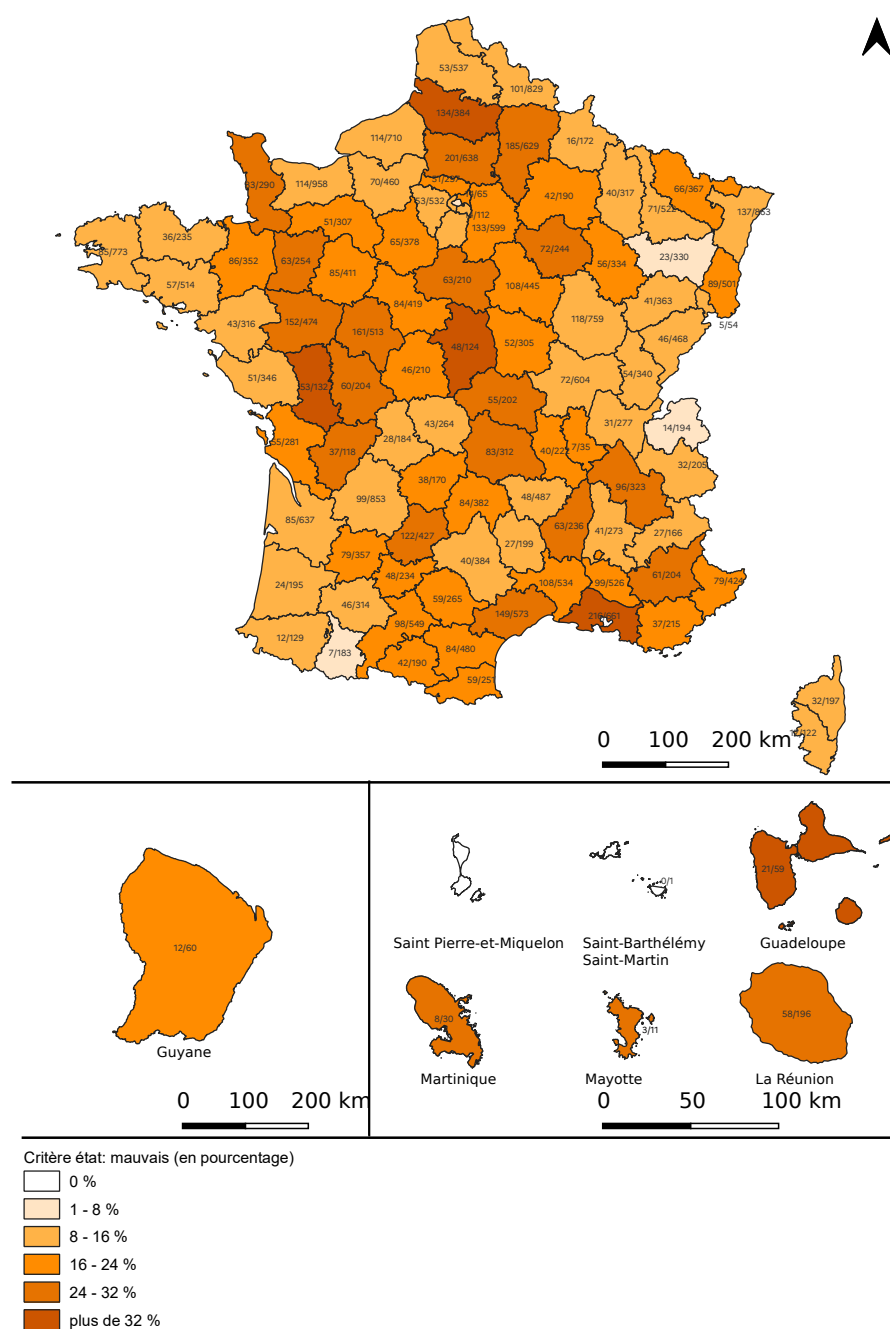
Carte départementale : Les monuments historiques en moyen état



15 022 monuments historiques (MH) sont évalués en critère état « moyen », sur un total de 36 512 MH qui ont fait l'objet d'une évaluation entre 2019 et 2024.

Dans chaque département, le nombre de MH en état « moyen » est rapporté au nombre de MH du département qui ont fait l'objet d'un constat d'état. La symbologie des couleurs de la carte présente le résultat en pourcentage. L'absence de remplissage signifie qu'aucun constat d'état n'a été fait dans le département.

Carte départementale : Les monuments historiques en mauvais état

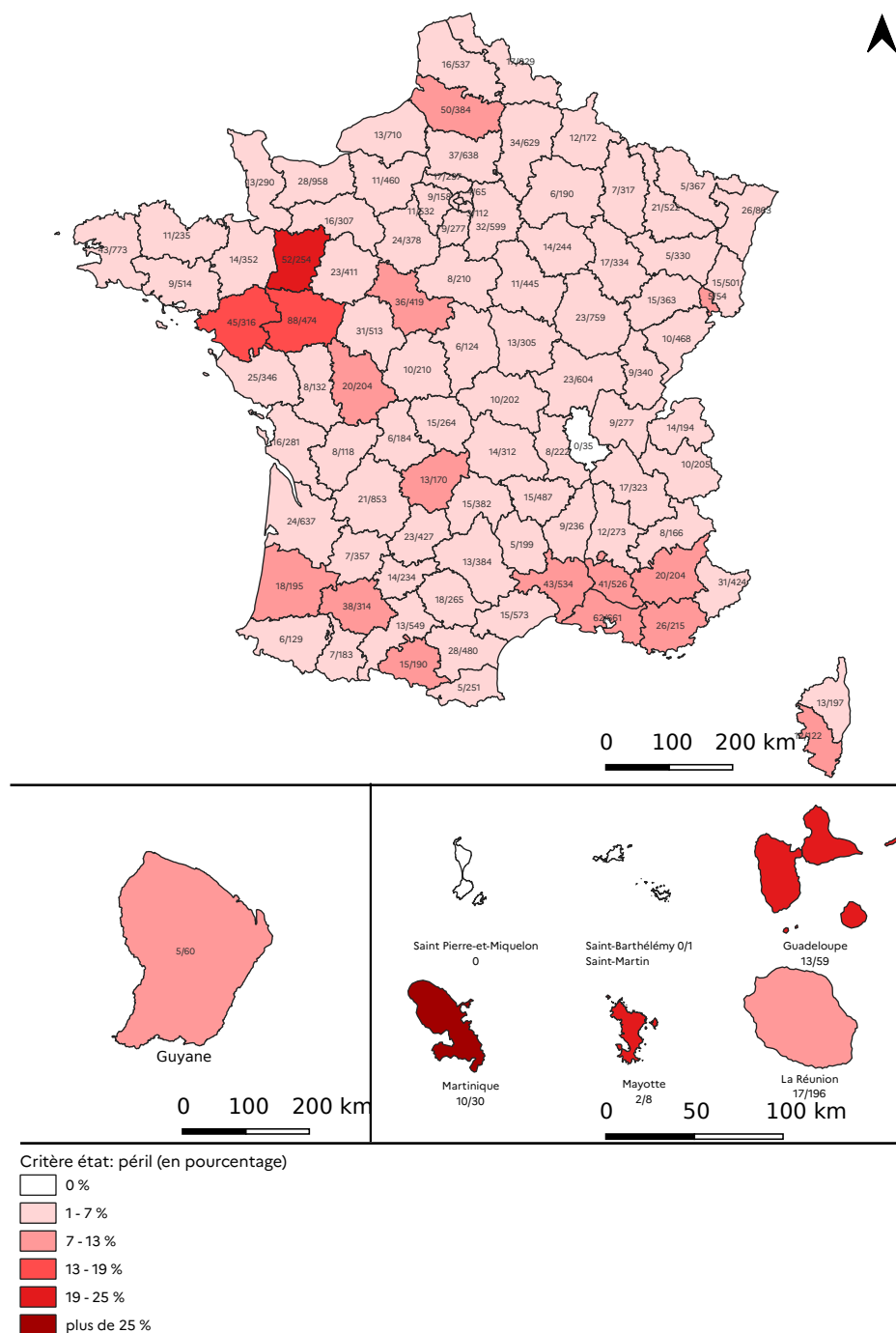


Selon les constats réalisés de 2019 à 2024, 6527 monuments historiques (MH) sont évalués en critère état « mauvais », sur un total de 36 512 MH constatés.

Dans chaque département, le nombre de MH en état « mauvais » est rapporté au nombre de MH du département qui ont fait l'objet d'un constat d'état.

La symbologie des couleurs de la carte présente le résultat en pourcentage. Aucun remplissage signifie qu'aucun constat d'état n'a été fait dans le département.

Carte départementale : Les monuments historiques en état de péril



Selon les constats réalisés de 2019 à 2024, 1789 monuments historiques (MH) sont évalués en état « en péril », sur un total de 36 512 MH constatés.

Dans chaque département, le nombre de MH en état « en péril » est rapporté au nombre de MH du département qui ont fait l'objet d'un constat d'état.

La symbologie des couleurs de la carte présente le résultat en pourcentage. L'absence de remplissage signifie qu'aucun constat d'état n'a été fait dans le département.

Le nombre de MH en mauvais état et en péril se porte à 8316 sur 36 512 MH évalués, soit près 23 % (22,78 %), qui constituent une proportion similaire au précédent bilan.

Tableau : Comparaison des résultats entre les bilans 2019 et 2024

Critères	2013-2018		2019-2024	
	Total MH analysés	%	Total MH analysés	%
Mauvais état	7 270	18,53 %	6 527	17,88 %
Péril	1 868	4,76 %	1 789	4,90 %
Total	9 138	23,29 %	8 316	22,78 %

Tableau : Amélioration de l'état de conservation

	Péril à bon ou moyen	Mauvais à bon ou moyen	Défectueux (2012) à bon ou moyen	Total
Classés/Mixtes	101	758	28	887
Inscrits	120	941	60	1 121
Total	221	1 699	88	2 008

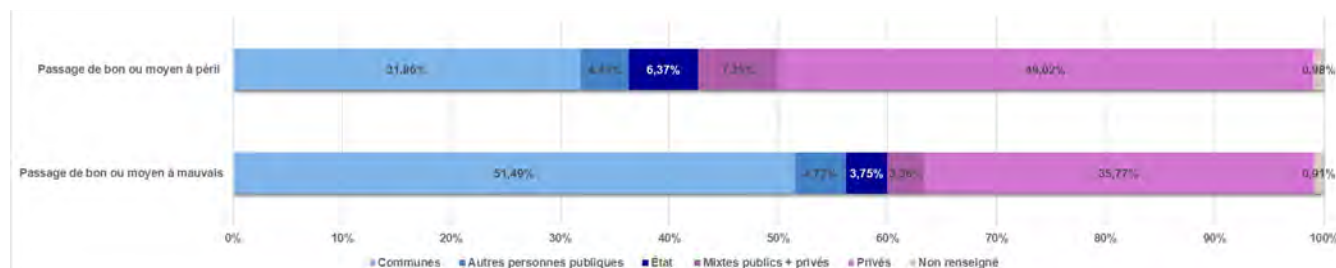
Plus de 2000 monuments historiques ont vu leur évaluation synthétique améliorée entre les deux bilans.

Tableau : Aggravation de l'état de conservation

	Bon ou moyen à péril	Bon ou moyen à mauvais	Total
Classés/Mixtes	57	597	654
Inscrits	147	949	1 096
Total	204	1 546	1 750

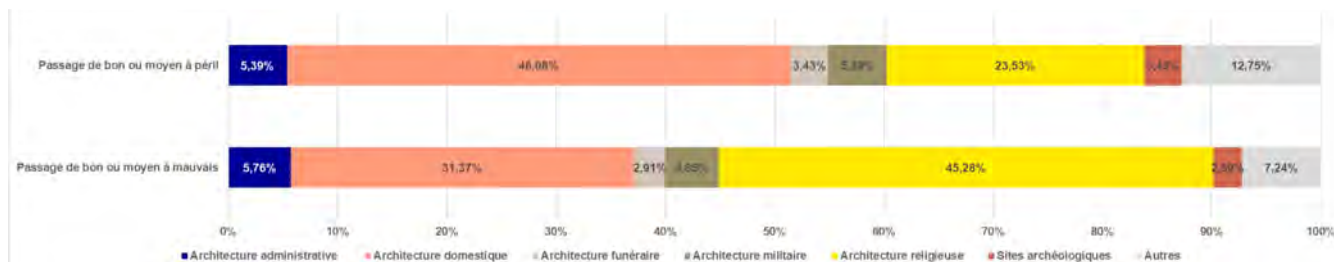
Sources Agrégée

Répartition par grands types de propriétaires



Source : Agrégée / VIDOC

Répartition par catégorie architecturale



Source : Agrégée

Près de 2000 monuments historiques ont vu leur évaluation synthétique aggravée entre deux bilans. Une centaine de monuments historiques ont subi un sinistre depuis 2019 (voir Focus sur les sinistres, p.31).

S'il y a eu progression dans la saisie des données, le périmètre a été élargi depuis 2007 et il est délicat de mesurer une tendance. Le nombre de monuments historiques en état de péril reste stable (moins de 2000 monuments historiques) et il paraît peu probable que ce niveau puisse baisser au regard des programmations de travaux et des difficultés à entrer en contact avec certains propriétaires. Les DRAC soulignent les difficultés récurrentes avec certains propriétaires privés ou avec des communes qui ne peuvent s'engager dans des travaux de restauration, malgré tout l'apport des cofinancements.

La notion de péril doit être aussi relativisée, car le risque constaté peut concerner seulement une partie du monument historique (voir chapitre III Méthodes).

Les chiffres-clés du bilan 2013-2018

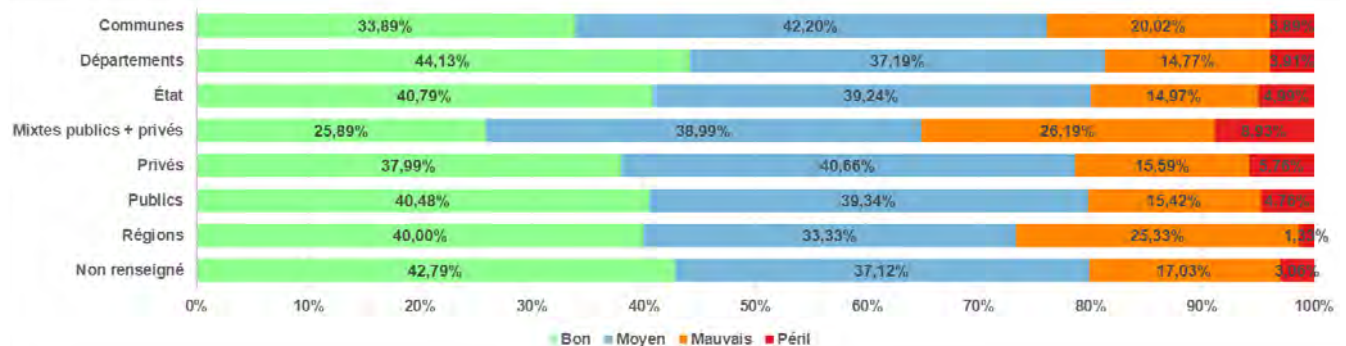
Critères	2013-2018					
	Classés / Mixtes	%	Inscrits	%	Total MH analysés	%
Bon état	4 416	32,78 %	9 388	36,44 %	13 804	35,18 %
État moyen	5 441	40,39 %	10 850	42,12 %	16 291	41,52 %
Mauvais état	2 929	21,74 %	4 341	16,85 %	7 270	18,53 %
Péril	685	5,08 %	1 183	4,59 %	1 868	4,76 %
Total	13 471	99,99 %	25 762	100 %	39 233	99,99 %

Source : Agrégée

Pour rappel, lors du bilan de 2013 – 2018, le taux de renseignement était de 88,6 % (39 233 sur 44 292) en comptant toutes les évaluations de l'application.

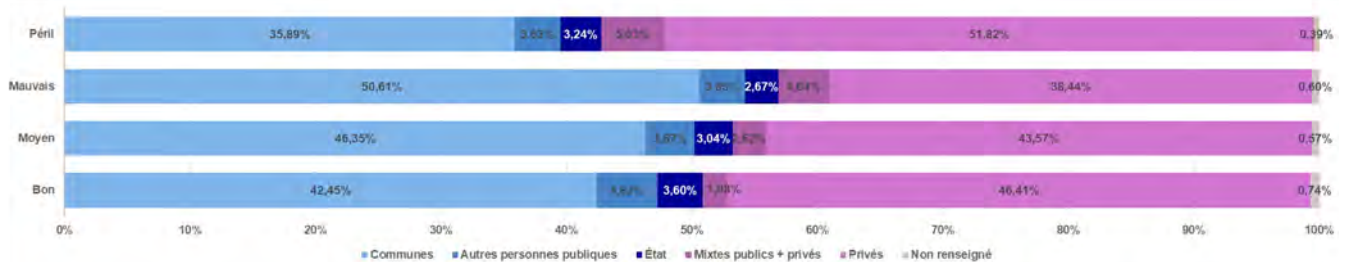
Répartition par type de monument historique

Répartition de l'état de conservation des MH par type de propriétaire



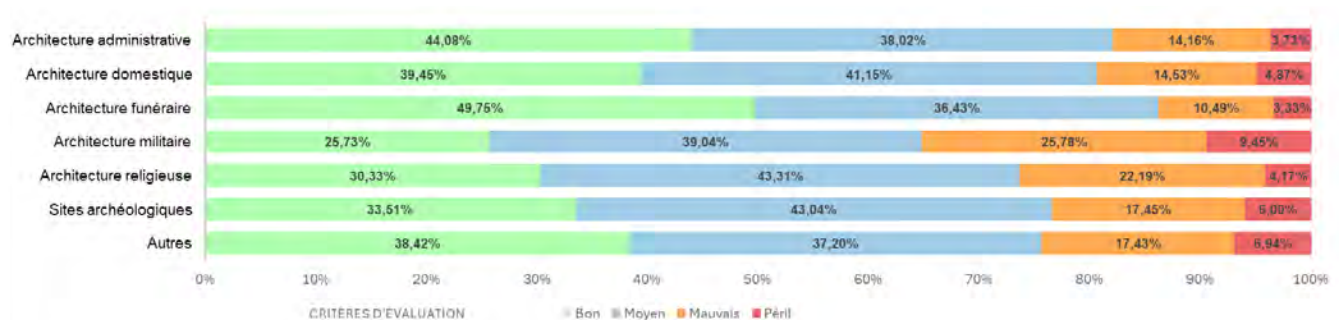
Source : Agrégée / VIDOC

Répartition des types de propriétaires par état de conservation



Source : Agrégée / VIDOC

Répartition de l'état de conservation des MH par catégorie architecturale



Source : Agrégée / VIDOC

Répartition des catégories architecturales par état de conservation



Source : Agrégée / VIDOC

Données chiffrées

	Bon	Moyen	Mauvais	Péril	Total
Architecture administrative	968	835	311	82	2 196
Architecture domestique	5 582	5 822	2 055	689	14 148
Architecture funéraire	792	580	167	53	1 592
Architecture militaire	433	657	434	159	1 683
Architecture religieuse	3 918	5 595	2 867	539	12 919
Sites archéologiques	313	402	163	56	934
Autres	1 168	1 131	530	211	3 040
Total	13 174	15 022	6 527	1 789	36 512

Source : Agrégée / VIDOC

Évaluation par type de communes selon la grille communale de densité (INSEE)

	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire			Communes rurales		
	Grands centres urbains	Centres urbains intermédiaires	Ceintures urbaines	Petites villes	Bourgs ruraux	Rural à habitat dispersé	Rural à habitat très dispersé
	Nbre de MH	Nbre de MH	Nbre de MH	Nbre de MH	Nbre de MH	Nbre de MH	Nbre de MH
Bon	3 433	1 434	614	866	2 102	3 449	1 235
Moyen	2 959	1 510	633	982	2 655	4 556	1 639
Mauvais	846	798	266	484	1 287	2 060	696
Péril	200	244	84	149	350	550	203

Source : Agrégée / VIDOC

Analyse des monuments historiques évalués en mauvais état ou en péril

La majeure partie des monuments historiques évalués en mauvais état ou en péril sont des immeubles inscrits au titre des monuments historiques et nombre d'entre eux sont des protections partielles souvent très anciennes et non réactualisées ou harmonisées.

Sur les 1789 monuments historiques évalués en péril, près de 1000 relèvent de la propriété privée et plus de 600 monuments historiques sont propriétés des communes. 79 de ces édifices sont détruits ou ont disparu et les mesures de protection doivent être actualisées (désinscription ou déclassement).

Sur les 6527 monuments historiques évalués en mauvais état, plus de 2600 relèvent de la propriété privée et plus de 3500 monuments historiques sont propriétés des communes.

Sur le plan quantitatif, les monuments historiques en mauvais état ou en péril relèvent en majeure partie des catégories « architecture religieuse » et « architecture domestique », qui sont les catégories architecturales qui regroupent le plus de monuments historiques.

Sur le plan de la proportionnalité, la catégorie « architecture militaire » comporte plus de 35 % de MH immeubles en état mauvais et de péril.

Plusieurs monuments historiques préhistoriques ou antiques sont évalués, du fait de leur caractère intrinsèque de ruines, en mauvais état ou en péril. C'est le cas en particulier de certains sites archéologiques propriété de l'État.

Les observations portées par les agents du ministère de la Culture démontrent les difficultés rencontrées : absence ou non réponse du propriétaire, incapacité à établir une programmation, partenariats financiers difficiles à mobiliser...

Mise en demeure et travaux d'office

Plusieurs situations difficiles ont conduit les services du ministère de la Culture à lancer des procédures de mise en demeure ou de travaux d'office en application des dispositions du code du Patrimoine

Les focus par DRAC, en annexe du présent *État des lieux*, démontrent la récurrence de ce type de procédures dans ces dernières années. La 3^e section de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a été saisie à 10 reprises depuis 2019 (dont deux fois pour le même monument historique) pour donner un avis sur des projets de mise en demeure. Seul un monument historique fait l'objet de travaux d'office en 2025. Des changements de propriétaires ont permis de lancer des travaux sans poursuivre la procédure de travaux d'office.

Dossiers examinés par la CNPA pour mise en demeure et travaux d'office

Passage en CNPA	Région	Département	Commune	MH	Coût estimé des travaux	État de la procédure en 2025
07/2020	Centre-Val-de-Loire	Cher	Lignières	Château	400 000,00 €	
09/2020	Île-de-France	Seine-et-Marne	Fontenay-Trésigny	Château du duc d'Épernon	875 000,00 €	Changement de propriétaire

Passage en CNPA	Région	Département	Commune	MH	Coût estimé des travaux	État de la procédure en 2025
01/2021	Bourgogne-Franche-Comté	Haute-Saône	Gray	Ancien grenier à blé	507 000,00 €	Travaux en cours avec subventions
05/2022	Auvergne-Rhône-Alpes	Allier	Veauce	Château	780 000,00 €	Changement de propriétaire
06/2023	Île-de-France	Yvelines	Rambouillet	Palais du Roi de Rome	840 000,00 €	Travaux d'office
11/2023	Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	Varennès-lès-Narcy	Château de Passy-les-Tours	13 000 000,00 €	Procédure arrêtée, étude en cours par un maître d'œuvre
12/2023	Occitanie	Aveyron	Rodez	Maison dite « des Anglais » ou « Guitard »	370 000,00 €	Vente envisagée
01/2024	Normandie	Seine-Maritime	Tancarville	Château	1 M€	
05/2024	Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Bordeaux	Chapelle Saint-Jacques	600 000,00 €	
11/2024	Centre-Val-de-Loire	Cher	Lignières	Château	590 000,00 €	

Source : SDMHSP – secrétariat de la CNPA

Études et travaux en cours ou programmés

Rappelons ici que chaque année, entre 6000 et 8000 opérations sont conduites ou soutenues par le ministère de la Culture sur des immeubles (autour de 1000 sur des objets mobiliers ou des orgues), autant d'opérations qui contribuent à modifier les évaluations synthétiques.

Une recherche par mot-clé dans les observations portées par les agents du ministère de la Culture démontre que les services ne s'arrêtent pas au simple constat. Le mot « restauration » ou le mot « travaux » apparaît dans plus de 3000 occurrences pour évoquer des opérations réalisées ou à venir.

Plus de 300 évaluations (341) font apparaître des « travaux en cours » dans les observations (Bon : 79 ; Moyen : 128 ; Mauvais : 106 ; Péril : 28).

Plus de 800 évaluations (807) font apparaître qu'un « diagnostic » a été réalisé ou est programmé (Bon : 36 ; Moyen : 328 ; Mauvais : 367 ; Péril : 76).

Plus inquiétante est l'indication « sans suite » qui apparaît dans 42 observations (Bon : 1 ; Moyen : 15 ; Mauvais : 20 ; Péril : 6), signe d'une absence de volonté du propriétaire ou d'un problème de financement.

Cependant, le croisement des données de l'évaluation synthétique avec les autorisations de travaux ou déclarations préalables font apparaître que des centaines de monuments historiques n'ont jamais fait l'objet de procédures (sous réserve du bon renseignement de l'application...). Le même croisement pourrait être fait avec les subventions attribuées par les services du ministère de la Culture.

Tableau : monuments historiques sans aucune autorisation de travaux

	Classés et partiellement classés	Mixtes	Inscrits et partiellement inscrits	Total
Bon état	1 586	298	3 473	5 357
État moyen	1 929	444	4 651	7 024
Mauvais état	919	256	2 012	3 187
Péril	248	84	755	1 087
Total	4 682	1 082	10 891	16 656

Source : Agrégée

Vers une stratégie pluriannuelle de conservation

On voit aussi apparaître le résultat de l'investissement de certaines collectivités territoriales qui se sont engagées dans l'entretien de leur patrimoine sur des stratégies pluriannuelles en faveur de la valorisation et du développement du tourisme.

Certaines collectivités disposant d'un parc important de monuments historiques contractent des accord-cadres avec des maîtres d'œuvre qualifiés afin de disposer sur la durée de compétences en matière de travaux d'entretien, de réparation ou de restauration sur les monuments historiques mais aussi sur les bâtiments d'intérêt patrimonial. D'après les marchés 2024 et 2025 publiés sur le bulletin officiel des annonces de marchés publics⁴, c'est le cas par exemple dans les communes d'Arles (13), de Lille (59), de Metz (57), de Nevers (58) ou de Meudon (92) ou encore dans le département des Pyrénées-Orientales (66).

Les effets de levier des financements spécifiques

Depuis 2018, au-delà des crédits courants affectés à la conservation et à la restauration des monuments historiques ou des dispositions fiscales, plusieurs dispositifs partenariaux ou spécifiques sont venus consolider les procédures de financement :

- [Le FIP, fonds incitatif et partenarial](#)
- [La mission Patrimoine en péril](#) (ou « loto du patrimoine »)
- Le Plan de relance à partir de 2021
- Le [plan d'action « sécurité des cathédrales »](#) pour les 87 cathédrales propriété de l'État

Le traitement affiné du bilan permet d'évaluer « l'effet de levier » des dispositifs spécifiques de financement.

Les observations apportées par les agents du ministère de la Culture et le croisement avec les programmations budgétaires confirment tout l'intérêt de ces dispositifs dans l'amélioration de l'état de conservation des monuments historiques. Depuis 2018, 719 monuments historiques ont bénéficié d'un

⁴ www.boamp.fr

programmation de travaux grâce au FIP et 593 monuments historiques grâce aux crédits du « loto du patrimoine ».

Méthodologie d'extraction des données :

NOTA : Un tableur croisé dynamique a été créé pour les deux sources de financement afin d'extraire le nombre de MH concernés par une ou plusieurs restaurations financées par le FIP ou la MPP et les évolutions entre l'avant-dernier état sanitaire et le dernier état sanitaire. À partir des données croisées dans VIDOC, le champ contenant la valeur de l'avant-dernier état sanitaire pouvait contenir plusieurs états. Il a donc fallu extraire le dernier état. Ensuite, un tableur croisé dynamique permet d'afficher les résultats par région, en filtrant sur l'avant-dernier état sanitaire et le dernier sanitaire. Les résultats présentent donc le nombre de MH dont l'état de conservation s'est amélioré grâce au FIP ou au « loto du patrimoine ».

Tableau : Financement grâce à la MPP et évolution de l'état de conservation vers le critère « Bon état »

	État sanitaire précédent	Nbre de MH
	Péril	17
	Mauvais	24
	Moyen	24
Total		65

Tableau : Financement grâce à la MPP et évolution de l'état de conservation vers le critère « Moyen état »

	État sanitaire précédent	Nbre de MH
	Péril	22
	Mauvais	44
Total		66

Source : Agrégée

Tableau : Restauration financée par le FIP et évolution de l'état de conservation vers le critère « Bon état »

	État sanitaire précédent	Nbre de MH
	Péril	7
	Mauvais	80
	Moyen	87
Total		174

Tableau : Restauration financée par le FIP et évolution de l'état de conservation vers le critère « Moyen état »

	État sanitaire précédent	Nbre de MH
	Péril	13
	Mauvais	79
Total		92

Sources : Agrégée / VIDOC / Bilan annuel des crédits MH

Pour en savoir plus : Bilans des crédits consacrés aux monuments historiques

- [Bilan 2023 - Crédits consacrés aux monuments historiques](#)
- [Bilan 2022 - Crédits consacrés aux monuments historiques](#)
- [Bilan 2021 - Crédits consacrés aux monuments historiques](#)
- [Bilan 2020 - Crédits consacrés aux monuments historiques](#)
- [Bilan 2019 - Crédits consacrés aux monuments historiques](#)

Focus : Sinistres et état de conservation

Grêle, tempête, cyclone, incendie, séisme, effondrement, tremblement de terre... Les mentions de sinistres concernent plus d'une centaine de monuments historiques, qui sont passés de l'état bon ou moyen au mauvais état ou à la mention de péril.

Dès la survenue de l'événement, les DRAC/DAC remontent les informations relatives aux sinistres affectant des monuments historiques auprès de la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux, qui établit le bilan annuel des sinistres dans les monuments historiques. **Sur 230 sinistres recensés plus systématiquement depuis 2013, 56 monuments sont évalués en bon état, 85 en état moyen, 49 en mauvais état et 32 en péril.**

Type de sinistres par ordre d'occurrence : incendie (79), tempête (29), grêle (15), cyclone (14).

Le bilan 2019-2024 intègre dans les évaluations synthétiques les sinistres survenus jusqu'aux effets du cyclone *Chido*, qui a frappé Mayotte le 14 décembre 2024. Cependant, la mise à jour de l'application de gestion Agrégée n'est pas faite systématiquement et peut intervenir seulement au moment du lancement des travaux consécutifs à un sinistre. Les effets collatéraux des inondations de 2024 n'ont pas encore été portés dans les observations (ex : effondrement de murs de citadelles ou de châteaux).

Parmi les 79 incendies mentionnés dans les observations, 42 monuments historiques sont évalués en mauvais état (24) ou en péril (19). La majeure partie des incendies ont affecté des propriétés privées (architecture domestique) ou communales (architecture religieuse). Les immeubles inscrits au titre des monuments historiques sont majoritaires.

Certains incendies ont donné lieu rapidement à des travaux d'urgence ou de restauration. D'autres monuments sont toujours en attente de travaux après des sinistres survenus il y a plusieurs décennies.

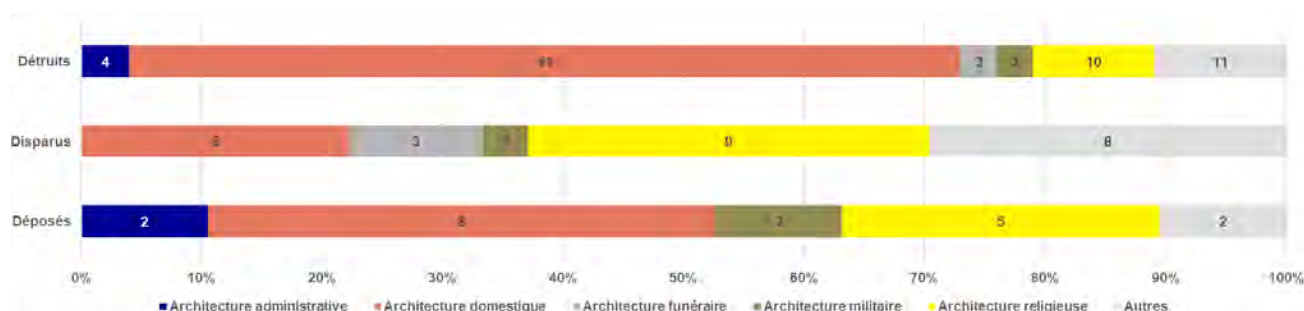
Focus : Le cas des monuments historiques détruits ou disparus

Sur la totalité des monuments historiques renseignés, 100 notices comportent la mention « détruit / démolé », 19 la mention « démonté / déposé » et 27 la mention « disparu ». Toutefois, certaines protections ne concernent qu'une partie d'édifice, telle une cheminée ou une porte. Si l'on exclut ces disparitions partielles, **on dénombre une centaine de monuments historiques disparus en totalité.**

	Classés	Classés partiellement	Mixtes (classés et inscrits)	Inscrits	Inscrits partiellement	Total MH
Déposés	4	3	1	4	7	19
Disparus	6			16	5	27
Détruits	14	7		46	33	100

Source : Agrégée

20 % sont des monuments classés et 80 % des monuments inscrits. Les typologies les plus concernées sont les demeures privées (58 %) et les bornes et croix de chemin (17 %).



Source : Agrégée

La prédominance de ces catégories résulte pour une part de la difficulté pour les services chargés des monuments historiques à exercer un contrôle scientifique et technique aussi régulier sur les monuments inscrits que sur les monuments classés, *a fortiori* lorsqu'ils relèvent du domaine privé, et, pour une autre part, de la situation d'isolement de petits monuments en milieu rural.

Les autres typologies concernées sont des sites industriels, ponts, monuments funéraires, fontaines et oratoires, fortifications, portes de villes et églises, en nombre systématiquement inférieur à 10.

À 45 %, les immeubles concernés ont été protégés avant 1945 et la cause de leur disparition est la destruction par fait de guerre. La région Grand Est, première concernée, comptabilise un tiers des immeubles disparus, pour beaucoup localisés en milieu urbain (Strasbourg, Metz). Les régions Normandie et Centre-Val de Loire sont les deux suivantes les plus concernées, conséquence, également, des bombardements (Caen, Coutances, Le Havre, Blois, Tours). Des fragments de ces immeubles ont parfois été conservés dans des dépôts lapidaires, d'où la mention « démonté / déposé ». Pour cette catégorie d'immeubles disparus, doit être envisagée une procédure simplifiée de radiation de la protection, afin de lever les servitudes d'utilité publique qui s'appliquent encore aux abords, mais n'ont plus lieu d'être (voir chapitre suivant).

Les immeubles disparus sont à 55 % des protections postérieures à la Seconde Guerre mondiale. Les régions Occitanie et PACA sont les plus concernées. Dans la typologie de l'architecture domestique, les disparitions concernent soit des immeubles en totalité, soit des portails, portes, rampes en fer forgé, escalier en bois, et décors intérieurs protégés en tant que tels. En milieu rural, il s'agit surtout de croix de chemin et de stèles. Le patrimoine industriel est également concerné, avec des destructions qui suivent en général de peu la date de protection. Ces disparitions sont susceptibles de relever d'actes volontaires de destruction, notamment à l'occasion de projets de rénovation urbaine ou de dépeçage à des fins de revente. Elles ne peuvent faire l'objet d'une procédure automatique de radiation. La cause de leur disparition doit être précisément recherchée par les services chargés des monuments historiques et, lorsque celle-ci résulte de travaux non autorisés, donner lieu à dépôt de plainte. Certains dossiers ont d'ores et déjà donné lieu à des procédures contentieuses.

III PERSPECTIVES ET PRÉCONISATIONS

La vérification périodique par les services de l'État chargés des monuments historiques de l'état des monuments historiques classés et inscrits répond à plusieurs objectifs rappelés dans la circulaire 2009-024 du 1^{er} décembre 2009 relative au [contrôle scientifique et technique](#) (CST) sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits. Le recueil des informations établies par les directions régionales des affaires culturelles permettent d'établir un certain nombre de préconisations :

Connaître l'état des monuments historiques

La connaissance du parc des monuments historiques est un objectif permanent et les visites et évaluations doivent se poursuivre sans attendre le lancement du prochain bilan. La comparaison des états sanitaires successifs permet de vérifier l'évolution dans le temps du monument historique et d'apprécier la rapidité de son éventuelle dégradation.

Sont à vérifier et à évaluer en priorité

- les 1 026 monuments historiques qui n'ont jamais bénéficié d'une évaluation synthétique dans l'application *AgrÉgée*.

La mobilisation des services régionaux de l'archéologie et des services patrimoniaux des collectivités territoriales est essentielle au regard de la typologie d'une partie de ces immeubles non renseignés.

- les monuments historiques évalués en mauvais état (1563 sur 6527) ou en péril (231 sur 1789) qui conservent des objets mobiliers classés ou inscrits ou des décors, soit 1794 immeubles à visiter pour programmer une intervention⁵.

Les objets mobiliers peuvent en effet être plus rapidement dégradés du fait de leur localisation dans un immeuble lui-même problématique.

- Les monuments historiques, pour lesquels les contacts avec les propriétaires font défaut de longue date.

L'aide du Conseil supérieur du notariat (CSN), des 33 conseils régionaux et des chambres départementales des notaires et des conservatoires des hypothèques doit être sollicitée pour identifier les propriétaires inconnus.

Réaliser les synthèses territoriales, à l'échelle d'une région ou d'un département et la comparaison dans le temps

Le mode partenarial de la vérification périodique de l'état de conservation des monuments historiques doit être renforcé et élargi sans attendre le prochain bilan national :

- Au sein de la DRAC, généraliser une stratégie pluriannuelle d'établissement du bilan régional de l'état de conservation entre les différents services de la DRAC (CRMH, UDAP et SRA) ;

⁵ Croisement des données fait avec la base *Palissy* avec l'aide de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie.

- Associer, dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet, l'expertise de l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent ;
- Associer à la vérification périodique l'ensemble des établissements publics de l'État présents sur le territoire régional, en particulier le Centre des monuments nationaux ou le Conservatoire du littoral.

Pour les monuments historiques appartenant à l'État mis à disposition du ministère chargé de la culture, il appartient au conservateur du monument historique, désigné en application de l'article R. 621-69 du code du patrimoine, de renseigner et de mettre à jour l'état du monument historique.

- Restituer périodiquement l'avancée au niveau régional des évaluations synthétiques à l'ensemble des parties prenantes, notamment au moment des réunions de programmation des subventions.

Dans certaines DRAC/DAC, les propriétaires ont été associés à l'exercice du bilan : nombreux courriers à la signature du préfet de région leur signalant le lancement de la campagne de bilan et la demande d'accès au monument historique (courrier circulaire, questionnaire) et/ou les informant du résultat du bilan ou des visites sur site.

Le bilan est régulièrement utilisé par les DRAC pour établir une grande partie de la programmation budgétaire du soutien du ministère de la Culture. Le bilan doit être communiqué en conséquence à l'ensemble des parties prenantes du financement (Région, Département, EPCI, Fondation du patrimoine, Fondation pour la sauvegarde de l'art français ou mécènes potentiels).

La communication doit concerner également l'ensemble des associations représentatives des propriétaires (Association des maires de France, Association des Départements de France, Régions de France, La Demeure historique, Les Vieilles Maisons françaises...).

Le bilan doit permettre d'établir des recommandations sur les interventions à prévoir d'ici cinq ou dix ans.

- Insister auprès de tous les propriétaires sur le caractère incontournable de l'entretien régulier du monument historique, seul moyen d'assurer sa conservation.
- Encourager en conséquence les collectivités territoriales propriétaires de plus de cinq monuments historiques à contracter, par le biais d'un accord-cadre, avec un maître d'œuvre qualifié.

L'enjeu est d'établir, à l'échelle de la collectivité (commune, Département voire Région), une stratégie de conservation (entretien des bâtiments, maintenance des installations techniques) et de restauration des immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques. Cette contractualisation pourrait être aussi mise en œuvre à l'échelle d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Identifier et prévenir les risques

À la suite d'une visite, des préconisations sont établies par les agents des services chargés des monuments historiques.

En fonction de l'état du monument historique, en prenant en compte les souhaits et projets du propriétaire et des utilisateurs, les préconisations peuvent porter sur les interventions suivantes :

- travaux immédiats ou courants de maintenance et/ou d'entretien ;
- travaux de réparation ;

- diagnostics approfondis en fonction d'un objectif déterminé avant l'établissement d'un projet de réparation ou de restauration.

En fonction du caractère particulier des interventions préconisées et de leur impact éventuel sur le monument historique, les services donnent au maître d'ouvrage les prescriptions pour le choix de la maîtrise d'œuvre appropriée.

Dans certains cas, si un risque est identifié, la vérification périodique de l'état d'un monument historique peut conduire à « *faire exécuter par les soins de son administration et aux frais de l'État, avec le concours éventuel des intéressés, les travaux de réparation ou d'entretien qui sont jugés indispensables à la conservation des monuments classés au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'État* » en application de l'article L. 621-11 du code du patrimoine.

Une visite préalable est indispensable avant toute procédure de mise en demeure ou de lancement de travaux d'office prévus aux articles L. 621-12 et L. 621-13 du code du patrimoine lorsque « *la conservation d'un immeuble classé au titre des monuments historiques est gravement compromise par l'inexécution de travaux de réparation ou d'entretien* » .

Mettre à jour les données existantes et la protection juridique

Les évaluations synthétiques par type de propriétaire démontrent la nécessité de poursuivre l'**harmonisation des protections** afin de faciliter la gestion des monuments historiques (cas des protections partielles ou mixtes) et simplifier les prescriptions en matière de maîtrise d'œuvre des travaux.

Dans d'autres cas, la mention de destruction parfois ancienne doit conduire à **mettre en œuvre des procédures de « désinscription »**, radiation de l'arrêté d'inscription par le préfet de région **ou de déclassement** par décret en Conseil d'État. Après vérification des circonstances de destructions ou de disparitions et instructions par les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) et la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), le ministère de la Culture envisage de proposer au Conseil d'État un décret « en bloc » de déclassement.

En mars 2025, une circulaire est en cours de rédaction pour publication en 2026 à destination des directions régionales des affaires culturelles pour étoffer et réactualiser les orientations nationales en matière de protection au titre des monuments historiques des immeubles et des objets mobiliers.

Ces mesures sont impératives car, même si le monument historique a disparu, les effets de la protection s'appliquent en termes d'abords de monuments historiques (covisibilité, périmètre) et d'opposabilité de la servitude versée au *Géoportail de l'urbanisme* (GPU). À titre documentaire pour la mémoire du lieu, les notices correspondantes pourront être conservées dans les applications de gestion (*AgrÉgée*) ou de diffusion (base *Mérimée* accessible sur la *Plate-forme ouverte du patrimoine*), sans aucun effet au regard des servitudes.

Conclusion : Vers un outil de saisie en mobilité et partagé avec les propriétaires

Pour l'avenir, l'enjeu est de favoriser la veille périodique dans un mode participatif avec l'ensemble des propriétaires.

Le module de fiche de visite et d'évaluation synthétique de l'état de conservation d'un monument historique est structuré au niveau national en conformité avec une norme européenne (voir chapitre Méthodes).

L'objectif du ministère de la Culture est de réaliser, dans le cadre de la construction du système d'information patrimonial⁶, un module permettant à ses agents de **saisir en mobilité**, y compris hors connexion, les observations faites sur les monuments historiques afin de faciliter le renseignement des données.

La démarche d'évaluation périodique pourrait être partagée avec les propriétaires volontaires invités à renseigner un formulaire dématérialisé. Les données pourraient ainsi être rapidement consolidées avec les observations faites par les agents du ministère de la Culture dans les applications qui sont en cours de refonte, en étant fondées sur un **système d'information géographique dont les données sont partagées via l'Atlas des Patrimoines et le Géoportail de l'urbanisme et mises à disposition sur la Plate-forme ouverte du patrimoine**.

L'expérience positive de [Collectif Objets](#), outil de recensement participatif pour accompagner les communes abritant des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques dans la protection et la valorisation de ce patrimoine, est à prendre en compte. Ainsi, depuis 2022, les échanges sont favorisés entre les communes, les conservateurs des antiquités et objets d'art et les conservateurs des monuments historiques dans chaque DRAC : les annotations sur l'état de conservation des objets sont accompagnées de photographies qui enrichissent les applications de gestion et les bases de données nationales après vérification de la pertinence des informations⁷.

Un outil similaire pourrait être envisagé à l'occasion de la refonte des applications.

6 Refonte depuis 2019 de l'ensemble des applications de gestion utilisées par les CRMH, les SRA et les UDAP.

7 Bases Mérimée et Mémoire accessibles sur la Plate-forme ouverte du patrimoine www.pop.culture.gouv.fr.

IV ORIGINE DE LA PROCÉDURE : UNE MÉTHODE INCLUSE DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION

Origine de la procédure

La circulaire du 10 août 1837, qui précise la nature du concours apporté par le Gouvernement pour la conservation des monuments historiques, demande aux préfets de classer les « anciens monuments » « dans leur ordre d'importance » et d'indiquer « les sommes qui seraient nécessaires pour les conserver ou remettre en bon état ». La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques dispose dans son article 9 que les travaux autorisés sur un immeuble classé « s'exécutent sous la surveillance de l'administration ».

Depuis 2005, la « surveillance » prévue par la loi de 1913 est désormais remplacée dans le code du patrimoine par l'exercice du contrôle scientifique et technique assuré par les services de l'État chargés des monuments historiques destiné à vérifier périodiquement l'état des monuments historiques classés et inscrits et les conditions de leur conservation de façon que leur pérennité soit assurée (articles R. 621-18 et R. 621-63).

Un système d'information commun

Dès 1975, afin de planifier la répartition des crédits affectés par l'État à l'entretien et à la restauration des monuments historiques, un outil informatisé de gestion des monuments historiques a été élaboré afin de permettre aux services de noter l'état des immeubles classés au titre des monuments historiques, d'élaborer des synthèses nationales et régionales utiles à l'établissement des programmations pluriannuelles. Ce « fichier sanitaire » a été intégré à l'application *AGRIPPA* mise en œuvre à la fin des années 1990, remplacée depuis 2007 par l'application nationale *AgrÉgée* qui permet de gérer la protection, la programmation des opérations et des subventions de restauration et d'entretien des monuments historiques et les missions liées au contrôle scientifique et technique exercé par les services chargés des monuments historiques.

La méthode d'examen et le vocabulaire employé dans le cadre de l'établissement des constats sont partagés par l'ensemble des acteurs. Des avancées significatives dans les domaines de la normalisation des constats d'état des biens culturels et des termes propres aux interventions de conservation-restauration ont nourri le module dédié à l'état de conservation des monuments historiques dans l'application nationale *AgrÉgée*⁸.

Depuis 2019, la construction du nouveau système d'information patrimonial est en cours. Ainsi depuis 2022, le module *Patronum* permet de gérer de manière dématérialisée les autorisations de travaux, permis de construire et déclarations préalables en application du code de l'urbanisme dans le cadre du programme interministériel « Permis de construire en ligne » (*Plat'AU*). En 2025, ce module est en cours de déploiement pour l'application du code du patrimoine et du code de l'environnement. Des modules sont en cours d'étude pour refondre le module « État sanitaire » et le module « Unité de patrimoine ».

8 <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-essentiels/glossaire-des-termes-relatifs-aux-interventions-sur-les-monuments-historiques>

Une méthode européenne

Le processus d'établissement du constat est fondé sur un protocole commun issu des travaux de normalisation européenne de la conservation du patrimoine culturel, auxquels le ministère de la Culture participe depuis 2004⁹.

La méthode d'évaluation prend appui sur la norme européenne NF EN 16 096 (X80-014) – *Conservation des biens culturels – Évaluation et rapport sur l'état du patrimoine culturel bâti* de septembre 2012. Cette norme indique notamment la manière dont le patrimoine culturel bâti doit être examiné en vue d'établir une évaluation de son état. L'état des immeubles est défini suivant quatre critères de catégorie (CC) :

- CC 0 « Aucun symptôme » correspondant dans l'enquête au critère « bon état » ;
- CC 1 « Symptômes mineurs » correspondant dans l'enquête au critère « état moyen » ;
- CC 2 « Symptômes passablement forts » correspondant dans l'enquête au critère « mauvais état » ;
- CC 3 « Symptômes majeurs » correspondant dans l'enquête au critère « péril ».

Le constat d'état daté est strictement visuel, il est effectué sans sondage ou démontage et ne fait appel à aucune technologie. L'auteur du constat est identifié avec sa fonction.

⁹ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/conservation-restauration/la-conservation-restauration-en-france/normalisation-francaise-europeenne-et-internationale/normalisation-de-la-conservation-du-patrimoine-culturel-cen-tc-346-afnor-cncbc>

V LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LA MÉTHODE DE RÉALISATION DU BILAN AUJOURD'HUI

Ce bilan national porte sur l'évaluation de l'état de conservation de plus de 45 000 immeubles, mais ne peut s'appuyer sur une inspection systématique de chaque immeuble qui serait suivie par l'établissement d'un constat d'état normalisé. La tâche est impossible à mener dans le délai imparti, compte tenu de l'étendue et de la dispersion géographique des monuments historiques comme des moyens techniques et humains disponibles.

Une procédure nationale

Ce bilan s'appuie sur les données renseignées entre 2019 et 2024 dans l'application *AgrÉgée* par les agents des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) dans les conservations régionales des monuments historiques (CRMH) et les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), sur le fondement du cadre méthodologique établi par le service du patrimoine (SDMHSP) de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA).

Par note 2022/D/8469 du 25 mai 2022, le directeur général des patrimoines et de l'architecture a demandé aux DRAC et aux DAC d'établir, pour la fin de l'année 2023, la récolte des données et leur saisie dans l'application nationale de gestion des monuments historiques *AgrÉgée*. Au regard des missions des services chargés des monuments historiques et des moyens humains mobilisables, la procédure a été poursuivie jusqu'en 2024 pour favoriser un taux de renseignement plus important.

Depuis le bilan 2012-2018, l'évaluation sommaire des besoins budgétaires n'a pas été reconduite car, outre son caractère chronophage, elle présentait beaucoup trop d'inexactitudes, en premier lieu en raison de l'absence de données métriques sur les immeubles en termes de surfaces, de volumes et de nature des matériaux et de données sur les pathologies constatées. Seul un diagnostic permet une évaluation fiable des travaux et des types d'intervention.

En 2025, les données saisies dans *AgrÉgée* sont exploitées par l'outil interne de data-visualisation du ministère de la Culture, *VIDOC* (visualisation des données de la Culture). *VIDOC* permet de trier par type de monument historique (appellation, catégorie architecturale), par statut du propriétaire (État par ministère, non État, privés), par localisation. L'ensemble de ces données est croisé avec la typologie de communes selon la grille communale de densité de l'INSEE. Devrait être ajouté prochainement à l'outil le calcul du potentiel fiscal des collectivités. Un croisement approfondi entre l'application de gestion *AgrÉgée* et la base de données *Mérimée* a été réalisé par le service du numérique du ministère de la Culture permettant de compléter certaines données manquantes dans l'application de gestion (catégorie architecturale ou statut du propriétaire). L'outil *VIDOC* permet d'identifier les monuments historiques dont les données doivent être actualisées. La construction en cours du système d'information patrimonial devrait permettre d'enrichir les données tant en gestion qu'en diffusion¹⁰.

¹⁰ Le nombre de monuments historiques est différent entre l'application *AgrÉgée* (45 070 MH au 31 décembre 2023) et la base de données *Mérimée* (46 648 en avril 2025) du fait de la décomposition des « unités de patrimoine » et de l'histoire de la protection.

Quatre critères d'évaluation

Depuis 2018, seuls quatre critères d'évaluation de l' « état sanitaire » du monument historique sont retenus :

- « Bon » : monument historique qui ne nécessite que des travaux d'entretien ;
- « Moyen » : monument historique qui nécessite quelques travaux de restauration ;
- « Mauvais » : monument historique qui nécessite des travaux lourds de restauration ;
- « Péril » : monument historique dont l'état de dégradation est en évolution constante et présente un danger pour le bien ou les personnes.

Le critère « bon » correspond à l'appréciation globale d'un immeuble qui ne présente pas de symptômes apparents de désordres, pathologies ou altérations. Il convient d'insister sur le fait qu'un immeuble évalué en bon état requiert toujours la nécessité de programmer des travaux d'entretien et de réparation ou des travaux d'intervention d'urgence susceptibles de traiter des pathologies ou des désordres très ponctuels.

Le critère « moyen » correspond à l'appréciation globale du constat d'état d'un immeuble qui présente des symptômes mineurs apparents de désordres, pathologies ou altérations. Cette appréciation rend nécessaire d'identifier, de délimiter et de traiter sous forme de travaux de restauration partielle ou de réparation les désordres, pathologies ou altérations constatées.

Le critère « mauvais » correspond à l'appréciation globale d'un immeuble qui présente des symptômes majeurs de désordres, pathologies ou altérations, un risque de rupture des structures ou une dégradation rapide de l'état global.

Le critère « péril » caractérise un risque d'atteinte majeure au bien protégé et, le cas échéant, le risque que ces atteintes font courir aux personnes.

Appliquée à tout immeuble (sauf aux immeubles classés au titre des monuments historiques), la notion de péril est définie par l'article L.511-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH), qui dispose que le maire peut prescrire la réparation ou la démolition des murs, bâtiments ou édifices quelconques lorsqu'ils menacent ruine et qu'ils pourraient, par leur effondrement, compromettre la sécurité ou lorsque d'une façon générale, ils n'offrent pas les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité publique.

Cette définition du CCH est centrée sur la notion de sécurité publique. Dans le domaine des monuments historiques sont considérés comme en péril, les biens culturels qui risquent, sans intervention rapide, de subir une perte majeure sur le plan structurel ou du point de vue de l'intérêt patrimonial : charpentes et voûtes menacées par d'importants désordres en toitures, désordres des maçonneries pouvant conduire à des effondrements, sculptures, vitraux ou peintures murales risquant de disparaître faute d'opération de consolidation ou de mise hors d'eau du bâtiment...

Du point de vue du service des monuments historiques, peut donc constituer un état de péril celui qui menace la sécurité du public mais aussi celui qui menace à très court terme la pérennité d'un bien culturel meuble ou immeuble, ou d'une partie significative, par exemple comprenant un risque d'effondrement partiel ou total de la structure et des défaillances fonctionnelles importantes.

Il est à noter que le critère « défectueux » n'est plus utilisé, car il posait des problèmes d'interprétation et n'apportait guère de précision sur l'état du monument historique. Si la donnée a été saisie

antérieurement à 2018 dans une fiche de visite ou un état sanitaire dans *AgrÉgée*, le critère mauvais sera appliqué par principe.

Le pourcentage de dégradation, proposé aux services dans le tableur « bilan sanitaire », correspond à une quantité qui doit être rapportée à l'échelle globale des parties protégées du monument historiques (unité de patrimoine).

Quand un monument historique immeuble est jugé en état bon ou moyen, le pourcentage de dégradation correspond à la partie sinistrée rapportée à l'ensemble de la partie protégée du monument historique. En état mauvais, le pourcentage de dégradation à prendre en compte correspond à la partie en mauvais état rapportée à l'ensemble de la partie protégée du monument historique. En état de péril, il convient d'évaluer les conséquences du péril si rien n'est fait et de les rapporter en pourcentage de dégradation à l'ensemble de la partie protégée du monument historique.

Une terminologie partagée

Les services chargés des monuments historiques disposent depuis 2009 d'un glossaire des termes relatifs aux interventions sur les monuments historiques accessibles à tout public sur le site du ministère de la Culture depuis 2011¹¹. On retrouve dans ce glossaire les définitions utiles : entretien, restauration, réparation, modification, état sanitaire...

L'appellation « bilan sanitaire » est le terme usuel employé pour le bilan national périodique de l'état de conservation des monuments historiques. C'est aussi l'appellation du champ dans l'application *AgrÉgée*. Il en est de même pour « fiche de visite » et « état sanitaire ».

Des sources complémentaires croisées

Les évaluations synthétiques ont été croisées avec plusieurs sources documentaires, notamment :

- les « fiches de visite » partielles ou complètes de l'immeuble qui mentionnent l'agent, sa fonction et les personnes présentes lors de la visite. Ces visites peuvent être à l'initiative du propriétaire ou des agents de la DRAC/DAC. Les agents du ministère de la Culture sont formés à cet exercice : en effet un constat d'état doit être réalisé par des personnels qualifiés dans le domaine du bâti patrimonial.
- les « états sanitaires » qui sont le résultat d'une ou plusieurs fiches de visites et permettent d'évaluer l'état de conservation du bâtiment, de faire des préconisations d'intervention et de programmer des opérations.

Ces informations ont été renseignées dans l'application *AgrÉgée* tout au long des années de référence par les agents des conservations régionales des monuments historiques et des unités départementales de l'architecture et du patrimoine.

¹¹ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-essentiels/glossaire-des-termes-relatifs-aux-interventions-sur-les-monuments-historiques>

- les informations disponibles dans les dossiers récemment instruits au sein des DRAC relatifs aux autorisations de travaux pour les immeubles classés ou les permis de construire ou déclarations préalables pour les immeubles inscrits.
- les études en cours portant sur les immeubles sur lesquels des opérations de travaux sont envisagées. Certaines études thématiques peuvent également être exploitées telles que l'étude lancée par la DRAC Grand Est sur les châteaux-forts médiévaux d'Alsace propriété de l'État en 2021¹².
- les schémas directeurs des monuments historiques complexes ou des domaines nationaux et les évaluations associées disponibles.

Ces dossiers sont établis par des maîtres d'œuvre qui sont des architectes. Les exigences de qualification des maîtres d'œuvre sont différentes selon le type de protection et la nature des interventions¹³.

- la connaissance de l'état des immeubles telle qu'elle résulte des dossiers de protection récents.
- la connaissance de l'état des monuments historiques qui résulte des tournées et missions des agents. Tout déplacement sur un chantier ou rendez-vous avec des propriétaires sont mis à profit pour établir une « fiche de visite » ou un « état sanitaire ».

Les limites de l'évaluation

L'évaluation synthétique est une appréciation générale de l'état de l'immeuble.

Les symptômes constatés peuvent affecter la totalité de l'immeuble ou bien seulement l'une de ses parties. Ainsi, certaines parties d'un immeuble considéré comme de manière globalement en bon état ou en état moyen pourraient, en analyse fine, relever de catégories d'état différentes. La pondération se fait en fonction du périmètre relatif des parties dégradées, ponctuel ou généralisé, et lorsque que ces altérations portent sur des parties du bâtiment présentant un intérêt patrimonial élevé.

Lors du constat d'état, les observations, uniquement visuelles, portent avant tout sur le « clos et couvert » (charpente-couverture, menuiseries de fenêtres, vitraux ou portes...) mais peuvent prendre en compte à l'état des structures et des maçonneries ou, le cas échéant, les décors et modénatures.

Le constat d'état ne porte pas sur les installations techniques, tels que les fluides, cheminées, canalisations d'arrivée ou d'évacuation des eaux. Toutefois, les désordres et pathologies éventuellement provoqués sur l'immeuble par le mauvais état ou la vétusté de ces installations techniques sont pris en compte dans l'appréciation du constat global, au regard du risque qu'ils font courir au bien. Les dysfonctionnements des installations techniques sont souvent à l'origine des sinistres, tels que les incendies ou les ruptures de canalisations.

Le constat d'état est limité aux parties des immeubles qui sont protégées au titre des monuments historiques.

Le respect d'une méthode commune d'examen permet de comparer dans le temps l'évolution de l'état de conservation du monument historique.

¹² <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/drac-grand-est/actu/an/2021/chateaux-alsaciens>

¹³ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/acteurs-metiers-formations/les-partenaires/les-maitres-d-oeuvre>

La comparaison entre deux états peut s'avérer délicate dans la mesure où le constat n'a pas été fait par le même agent à la suite d'une mutation ou d'un départ en retraite. L'appréciation peut apparaître parfois plus ou rigoureuse selon la qualification et la formation de l'observateur.

Une méthode éprouvée et adaptée dans chacune des DRAC/DAC

Conformément à la circulaire 2009-024 du 1^{er} décembre 2009 relative au contrôle scientifique et technique (CST) sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits, la vérification périodique de l'état des monuments historiques et de leurs conditions de conservation est organisée par le chef du service chargé des monuments historiques, sous l'autorité du DRAC/DAC.

Lors de visites sur place, l'identité des agents chargés de la vérification périodique de l'état de conservation des monuments historiques est portée à la connaissance du propriétaire. Des courriers de la DRAC expliquent l'objectif de la mission.

La vérification périodique nécessite un délai raisonnable entre deux visites, délai qui dépend du monument historique, de sa complexité, de son état et des risques évalués.

Cette vérification peut être régulière et programmée, mais elle peut être également effectuée de façon ponctuelle, à la demande d'un propriétaire public ou privé, par exemple lors de l'élaboration des documents de planification territoriale, ou encore à l'occasion d'un changement de municipalité ou d'une mutation de propriété.

Le propriétaire du bien, l'affectataire ou leurs représentants sont prévenus de la visite et associés à l'examen. Dans le cas de refus du propriétaire de laisser accéder aux lieux, les agents disposent d'une procédure à suivre. Le constat réalisé lors de la visite est écrit et accompagné de la couverture photographique établie à cette occasion.

Le rapport de visite est notifié de façon à diffuser l'information aussi bien aux propriétaires qu'aux affectataires ou leurs représentants. Le constat réalisé lors de la visite n'est que visuel et, à ce titre, ne peut rendre compte que de l'état apparent du bien protégé, sans nécessiter, à ce stade, la mise en œuvre d'aucune technologie.

Une mission collégiale

Chaque DRAC/DAC s'est organisée à la mesure des moyens humains mobilisables.

La production du bilan national a conduit à des réunions collégiales spécifiques, dans le cadre des réunions relatives au contrôle scientifique et technique, entre les différents services patrimoniaux de la DRAC/DAC (les CRMH, les UDAP et, selon les cas, les SRA). Tous les métiers ont été mobilisés : architecte, conservateur, ingénieur, technicien, chargé de protection et l'ensemble du personnel administratif essentiel pour la saisie des données et la qualité des renseignements collectés. Selon la taille de la région, de quatre à près de vingt réunions ont été nécessaires. Ces réunions ont permis de rassembler les informations à disposition, de répartir la charge et de programmer les déplacements prioritaires pour les monuments historiques identifiés précédemment comme en mauvais état ou en péril, non connus ou non visités depuis plusieurs années ou jamais renseignés. Les déplacements sont souvent conjoints à d'autres rendez-vous (réunions de projets ou de chantier, par exemple).

En DRAC Pays-de-Loire, le patrimoine mégalithique a fait l'objet de visites par les agents du SRA, en particulier pour ceux non connus des services. La DRAC Bretagne envisage une mission de diagnostic sur l'ensemble des mégalithes de la région.

En DRAC Grand Est et en Martinique, un outil de cartographie a été utilisé pour rationaliser les déplacements et les renseignements de l'application. Dans certaines DRAC comme en Île-de-France, les ACMH ont été conviés à participer à l'exercice. Dans la plupart des services, la saisie dans l'application a été concentrée sur quelques agents ou un agent a été identifié pour assurer la coordination. Dans les DRAC PACA et Grand Est et la DAC de La Réunion, des contractuels ont été recrutés pour participer à l'exercice. 254 agents ont contribué à la saisie des données rassemblées par les services patrimoniaux des DRAC/DAC.

La DRAC PACA a fait le choix d'une large communication sur le processus d'établissement du bilan en diffusant un article sur son site internet le 28 juillet 2022¹⁴.

La connaissance accumulée par les agents du ministère de la Culture est extrêmement précieuse. La DRAC Normandie insiste sur l'expertise des UDAP, qui disposent d'une connaissance fine du territoire et du SRA pour des typologies tels que les dolmens, menhirs ou mottes castrales. Par ailleurs, la « perte sèche » de connaissances du fait du départ d'un technicien ou d'ingénieur en UDAP comme en CRMH est déploré par plusieurs DRAC et explique dans certains départements la baisse drastique du taux de renseignement (c'est le cas en particulier dans le Rhône en Auvergne-Rhône-Alpes).

Le manque de temps pour cette mission a été souligné par plusieurs DRAC tout comme la difficulté d'entrer en contact avec certains propriétaires. Malgré tout, comme en DRAC Pays-de-Loire, « les visites ont été un moment important d'échanges avec les propriétaires et d'information ». Les DRAC/DAC soulignent aussi l'intérêt de revenir systématiquement auprès des propriétaires des monuments historiques en mauvais état ou en péril et bâtir une stratégie régionale ou départementale sous l'égide des préfets en lien avec les collectivités où ces immeubles sont situés.

¹⁴ <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/actualites/La-Direction-Regionale-des-Affaires-Culturelles-au-chevet-des-monuments-historiques>

VI FOCUS PAR DRAC/DAC

La note 2022/D/8469 du 25 mai 2022 du directeur général des patrimoines et de l'architecture, qui a lancé le processus d'établissement du bilan, demandait également aux DRAC et aux DAC de présenter la méthodologie employée (voir chapitre V) ainsi qu'une appréciation régionale de l'état du parc des monuments historiques. Cette analyse au plus près du terrain est importante pour comprendre les résultats du bilan.

Les DRAC/DAC ont fourni ces analyses accompagnées d'illustrations de monuments historiques en mauvais état ou en péril ou de monuments historiques passés depuis des travaux de restauration à l'état bon ou moyen. Dans certains cas, les exemples ont été accompagnés de la description des travaux réalisés ou ont précisé les problèmes rencontrés et les coûts estimatifs des travaux.

Il est à noter que les évaluations en mauvais état ou en péril concernent souvent des protections de ces dernières décennies dans les territoires ruraux ou des protections partielles en territoire urbain parfois anciennes.

Tableaux des évaluations par région

Chaque focus régional est accompagné d'un tableau de synthèse de l'évaluation par région. Contrairement à la partie « analyse du bilan », les tableaux s'établissent sur le nombre total de monuments historiques et intègrent le taux des états non renseignés. Cet affichage permet d'identifier le département ou la région où le bilan d'état de conservation est représentatif ou non, suivant le taux de monuments historiques non renseignés.

Les monuments historiques ici présentés disposent tous d'une notice descriptive rappelant la date et l'étendue de la protection sur la *Plateforme ouverte du patrimoine* (base de données Mérimée/producteur MH) : <https://pop.culture.gouv.fr/>.

Auvergne-Rhône-Alpes

Évaluation des monuments historiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Ain	388	89	22,94 %	148	38,14 %	31	7,99 %	9	2,32 %	111	28,61 %
Allier	528	33	6,25 %	104	19,70 %	55	10,42 %	10	1,89 %	326	61,74 %
Ardèche	294	60	20,41 %	104	35,37 %	63	21,43 %	9	3,06 %	58	19,73 %
Cantal	386	93	24,09 %	190	49,22 %	84	21,76 %	15	3,89 %	4	1,04 %
Drôme	279	89	31,90 %	131	46,95 %	41	14,70 %	12	4,30 %	6	2,15 %
Isère	323	47	14,55 %	163	50,46 %	96	29,72 %	17	5,26 %	0	0,00 %
Loire	345	76	22,03 %	98	28,41 %	40	11,59 %	8	2,32 %	123	35,65 %
Haute-Loire	487	164	33,68 %	260	53,39 %	48	9,86 %	15	3,08 %	0	0,00 %
Puy-de-Dôme	852	58	6,81 %	157	18,43 %	83	9,74 %	14	1,64 %	540	63,38 %
Rhône	478	13	2,72 %	15	3,14 %	7	1,46 %	0	0,00 %	443	92,68 %
Savoie	206	55	26,70 %	108	52,43 %	32	15,53 %	10	4,85 %	1	0,49 %
Haute-Savoie	196	65	33,16 %	101	51,53 %	14	7,14 %	14	7,14 %	2	1,02 %
Total	4 762	842	17,68 %	1 579	33,16 %	594	12,47 %	133	2,79 %	1 614	33,89 %

Source : Agrégée

Dans la partie auvergnate de la région, les monuments historiques évalués en péril sont répartis de manière équivalente entre propriétaires privés et publics. Parmi la centaine d'édifices, on compte notamment 24 édifices religieux et 39 châteaux ou éléments de défense, dont certains sont des vestiges d'édifices médiévaux souvent en ruines depuis de nombreuses années, tels le prieuré Grandmontain de Combronde (63) ou le château de Mauzun (63).

Toutefois, parmi ces édifices, plusieurs font l'objet d'études qui déboucheront sur des travaux de consolidation ou de restauration :

- hôtel Héron à Moulins (03) : étude de maîtrise d'œuvre en cours
- château de Veauce (03) : travaux d'office portés par la DRAC
- grenier à sel de Charlieu (42) : démarrage prochainement d'un diagnostic
- église de Feurs (42) : travaux d'urgence réalisés en 2024, étude de maîtrise d'œuvre en cours
- château de Rochebaron à Bas-en-Basset (43) : étude de maîtrise d'œuvre en cours
- couvent des cordeliers de Riom (63) : appel à projet en cours
- église de Boudes (63) : étude de maîtrise d'œuvre en cours
- prieuré Grandmontain de Combronde (63) : étude de consolidation en urgence en cours
- pont suspendu de Parentignat (63) : étude de maîtrise d'œuvre en cours

Exemples illustrés de monuments historiques sortis de l'état de péril

Allier, Vichy, parc des Sources

(CLMH 1994), propriété communale



Avant



Après

Puy-de-Dôme, Ris, église Sainte-Agathe

(CLMH 1995), propriété communale



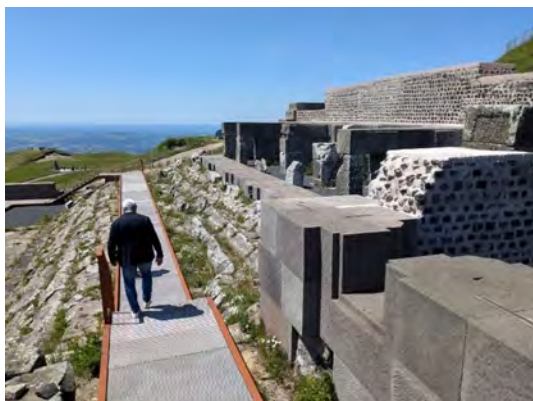
Avant



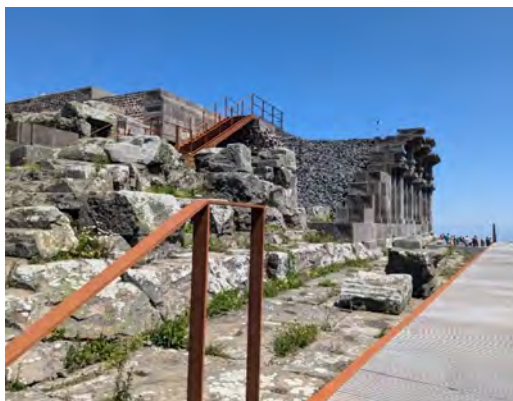
Après

Puy-de-Dôme, Orcines, temple de Mercure

(CLMH 1889), propriété départementale



Avant



Après

Monuments historiques évalués en péril en 2023

Allier, Moulins, hôtel Héron

(IMH 2009), propriété privée

Charpente, couverture et plancher effondrés dans le salon



Haute-Loire, Feurs, église

(IMH 1991), propriété communale

Mise en sécurité des pinacles (2024)



Puy-de-Dôme, Combronde, prieuré Grandmontain

(IMH 1994), propriété privée

Bâtiment à ciel ouvert / déformation de la voûte



Bourgogne Franche-Comté

Évaluation des monuments historiques de la région Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Côte-d'Or	851	348	40,89 %	270	31,73 %	118	13,87 %	23	2,70 %	92	10,81 %
Doubs	480	194	40,42 %	218	45,42 %	46	9,58 %	10	2,08 %	12	2,50 %
Jura	466	138	29,61 %	139	29,83 %	54	11,59 %	9	1,93 %	126	27,04 %
Nièvre	332	85	25,60 %	155	46,69 %	52	15,66 %	13	3,92 %	27	8,13 %
Haute-Saône	377	140	37,14 %	167	44,30 %	41	10,88 %	15	3,98 %	14	3,71 %
Saône-et-Loire	607	285	46,95 %	224	36,90 %	72	11,86 %	23	3,79 %	3	0,49 %
Yonne	507	164	32,35 %	162	31,95 %	108	21,30 %	11	2,17 %	62	12,23 %
Territoire de Belfort	55	24	43,64 %	20	36,36 %	5	9,09 %	5	9,09 %	1	1,82 %
Total	3 675	1 378	37,50 %	1 355	36,87 %	496	13,50 %	109	2,97 %	337	9,17 %

Source : Agrégée

Plusieurs monuments historiques en état de péril ont été retenus pour illustrer le bilan :

Doubs, Malbrans, ancienne tuilerie des Combes de Punay

(IMH 1979), propriété privée

Effondrement progressif des différents bâtiments

Pas d'estimation à ce jour



Crédits photos :

BFC_Doubs_Malbrans_Tuilerie des Combes de Punay_vue générale_2023_Google Earth

Jura, Toulouse-le-Château, Sellières, Forges de Baudin

(CLMH 1993, IMH 1993), propriété communale, propriété départementale et propriété privée

Bâtiments des forges en péril – Pas d'estimation à ce jour.

Jura, Saint-Amour, maison Fillod

(IMH 1995), propriété privée

Prototype exceptionnel d'une maison « tout acier » en état avancé de péril et en déshérence.

Proposition d'étude diagnostic et faisabilité restauration (37 350€ HT) par Pierre-Antoine Gatier, ACMH.



Crédits photo : BFC_Jura_Saint-Amour_Maison Fillod_vue intérieure partielle_2021_CRMH/DRAC et vue extérieure en 2001

Nièvre, Varennes-lès-Narcy, château de Passy-les-Tours

(CLMH 2018), propriété privée

Estimation faite par l'ACMH en 2022 d'un montant de 1,328 M € TTC pour la stabilisation.

Examen par la CNPA en novembre 2023 pour travaux d'office.

Procédure arrêtée par la commande d'une étude en 2024 subventionnée par la DRAC.



Crédits photo : BFC_Nièvre_Varennes-lès-Narcy_Château de Passy-les-Tours_vue générale_2018_CRMH/DRAC

Nièvre, Donzy, église Notre-Dame-du-Pré

(CLMH 1840), propriété communale

500 000 € HT pour la sauvegarde du portail uniquement, selon l'estimation d'un architecte du patrimoine début 2023

Réalisation de l'AVP en cours



Crédits photos : BFC_Nièvre_Donzy_Eglise Notre-Dame du Pré_vue générale extérieure_2018_CRMH/DRAC

Saône-et-Loire, Péronne, château de Vaux-sous-Targe

(CLMH 2000, IMH 2000), propriété privée

Péril caractérisé des décors intérieurs, avec risque de disparition des papiers peints qui ont motivé le classement.

Étude de diagnostic retardée depuis 2024 (Laure De Raeve, architecte du patrimoine), faute de paiement des prestataires par le maître d'ouvrage. Pas d'estimation à ce jour.



Crédits photo : BFC_Saône-et-Loire_Vaux-sous-Targe_château de Péronne_vue intérieure papiers peints_2023_CRMH/DRAC

Bretagne

Évaluation des monuments historiques de la région Bretagne

Bretagne	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Côtes-d'Armor	830	123	14,82 %	65	7,83 %	36	4,34 %	11	1,33 %	595	71,69 %
Finistère	784	305	38,90 %	340	43,37 %	85	10,84 %	43	5,48 %	11	1,40 %
Ille-et-Vilaine	572	144	25,17 %	108	18,88 %	86	15,03 %	14	2,45 %	220	38,46 %
Morbihan	980	94	9,59 %	354	36,12 %	57	5,82 %	9	0,92 %	466	47,55 %
Total	3 166	666	21,04 %	867	27,38 %	264	8,34 %	77	2,43 %	1 292	40,81 %

Source : Agrégée

Les monuments historiques évalués en péril en Bretagne sont avant tout des monuments historiques privés. Plusieurs explications peuvent être données.

Des « amoureux » des monuments historiques achètent des demeures pour les « sauver » (cas du manoir de Kermathéman, Côtes-d'Armor) ou sans se rendre compte des sommes à dépenser (ferme de Lesquifiou à Pleyber-Christ, Finistère).

Des spéculateurs achètent tout ce qui est disponible sur le marché dans des petites villes telles que Tréguier ou Quimper, de préférence à des personnes âgées. Ils effectuent des travaux inadéquats à l'intérieur et essaient ensuite de revendre ces biens à prix d'or : ils ont tout leur temps, et si le monument historique se dégrade, ce n'est pas leur problème. Seule l'action publique permet d'en sortir (OPAH-RU).

Les indivisions, enfin, se confirment comme de véritables « tueuses de monuments ». Les lettres recommandées envoyées aux propriétaires par la DRAC ont une efficacité très moyenne : de multiples recherches sont nécessaires pour identifier les ayants-droit. Les notaires oublient souvent d'informer la DRAC des mutations et les évolutions des indivisions ne sont pas portées à la connaissance de la DRAC (cas du château de La Haichois à Mordelles, Ille-et-Vilaine).

Morbihan, Crac'h, manoir du Plessis-Kaër

(IMH 2023), propriété privée

Le château du Plessis-Kaër est implanté sur les bords de la rivière d'Auray à Crac'h dans le golfe du Morbihan. Le logis de la fin de l'époque médiévale a été restauré au XVI^e siècle, agrandi au XVIII^e siècle par son propriétaire, Christophe-Paul de Robien (1698-1756), et profondément remanié par l'entrepreneur Eugène Bailly sur les plans de l'architecte parisien Henri Renard pour l'industriel Jules Callot, à partir de 1872.

Depuis les années 1970, le site n'est plus entretenu et des dégradations majeures se font jour. Un nouveau propriétaire, qui souhaite le sauver, a recruté un architecte du patrimoine pour prendre dans un premier temps les mesures d'urgence puis envisager la restauration. Le manoir a été lauréat de la mission Patrimoine en péril (« loto du patrimoine »), comme projet de maillage, dans l'édition 2022. Les travaux d'urgence avaient été alors estimés à 2,7 M€, mais il est probable que la mise hors d'eau hors d'air coûte moins cher.



Sorties de péril

Morbihan, Locmaria-Grand-Champ, château de Coët-Candec

(IMH 1939), propriété privée

Le château est progressivement abandonné dans les années 1910. Inscrit en totalité en 1939, les deux magnifiques cheminées armoriées qui avaient justifié une première inscription en 1927 sont démontées en 1960 et remontées dans le château de Pontivy. Les toitures s'effondrent dans les années 1980, la tour dans les années 1990 et ce monument est alors en ruine et en état de péril. Malgré de nombreux rendez-vous de la CRMH avec les propriétaires, aucun projet n'est dégagé.

Constituée en 2014, l'Association des amis de Coët-Candec parvient à fédérer des acteurs et des financements et achète finalement le château.

En 2016, les premiers travaux de mise en sécurité et d'études sont réalisés. En 2019, à la suite de l'étude par un architecte du patrimoine en 2015, un premier permis de construire est déposé et délivré.

Le site étant lauréat de la mission Patrimoine en péril en 2020, les travaux de cristallisation et de restauration de la tour commencent en 2021 et se poursuivent aujourd'hui (la troisième phase a fait l'objet d'un nouveau permis de construire, accordé en 2022). Le château est désormais sorti du péril.

Plusieurs phases sont nécessaires :

- phase 1 : Restauration de la tour d'escalier
- phase 2 : Stabilisation des maçonneries du manoir XVI^e siècle
- phase 3 : Stabilisation des ruines XIX^e siècle, restitution du portail nord et du mur d'enclos.

La DRAC a été présente à toutes les phases du projet, aux côtés de l'association, et a financé dès 2015 l'étude diagnostic.

- 2015 - Étude diagnostic : 37 918 €, financement DRAC à 50 %
- 2015 - Étalement d'urgence de l'escalier de la tour : 8 758 €, subvention de 20 %
- 2021 - Phases 1 et 2 : 310 000 €, financement État 40 % (15 % crédits ordinaires, 25 % mission Patrimoine en péril)
- 2023 - Phase 3 : 270 000 €, financement État 40 % (15 % crédits ordinaires, 25 % mission Patrimoine en péril)

Soit un financement de l'État de 252 709 € au total, auquel s'ajoutent les soutiens du Département du Morbihan et de la Région Bretagne.



Cliché MPP 15R004758 Château de Coët-Candec : Ensemble sud-est, vue générale (vers 1930 ?)



Cliché IVR53_19805600912X : Rez-de-chaussée, pièce principale, état actuel, vue prise du sud-ouest (1980)



Cliché IVR53_19825600172V : Vue aérienne prise du sud-Ouest (1982)



Cliché DRAC/UDAP DSC 3220 : vue prise du sud-est, mai 2023:

Ille-et-Vilaine, Mordelles, château de La Haichois

(IMH 2007), propriété privée

Le château est inscrit par arrêté du 4 juin 2007 pour les principales parties du logis (façades, toitures, hall d'entrée, escalier principal et cage d'escalier, salle à manger, grand salon décoré de boiseries du XVII^e siècle, petit salon dit « salon japonais », loggia, ancien fumoir aménagé dans le goût orientaliste) (cad. AO 37).

Le château de La Haichois appartient en indivision à 7 propriétaires. Un contentieux lors du compromis de vente de 2015 s'est soldé en interminables recours auprès des tribunaux, avec une décision de la cour d'appel de Rennes du 30 janvier 2024 en faveur des indivisaires. Cependant, le défendeur s'est pourvu en cassation le 10 avril 2024.

Le château, en bon état lors de sa protection en 2007, est désormais en péril.

Les indivisaires, tous assez âgés, ont été contactés par la CRMH en 2023. Ils se désespèrent de la situation, mais même près avoir mis des moyens financiers pour sécuriser le château, des intrusions fréquentes et médiatisées par les adeptes de l'urbex :

<https://www.tiktok.com/@urbextoria7/video/7095600384701385989>

Toutes les portes et fenêtres ont été fracturées, les boiseries du XVII^e siècle ont été volées. Les indivisaires espèrent pouvoir signer une nouvelle promesse de vente avec un acheteur sérieux. La CRMH se tient à leur disposition pour étudier sa candidature.



Cliché CRMH 2007 :
Vue façade antérieure



Cliché CRMH 2023 :
Grand salon

Côtes-d'Armor, Péder nec, manoir de Kermathéman Braz

(CLMH 2005), propriété privée

Monument en péril, signalé depuis 2017.

La propriétaire du manoir de Kermathéman Braz est aussi propriétaire du château de La Villeneuve-Jacquelot, à Quistinic (Morbihan), qui a été victime d'un incendie en décembre 2013. La restauration de ce château (seules les couvertures ont pour le moment été mises en place) n'a sans doute pas permis à la propriétaire de se consacrer à Kermathéman Braz. L'étude commandée à Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques, en 2024, a estimé les travaux à 3,3 M € HT.

Estimation des mesures de stabilisation par Christophe Amiot, ACMH, en 2024 (157 000 € TTC)



Finistère, Pleyber-Christ, château et ferme de Lesquifiou

(IMH 1992), propriété privée

Le monument historique est divisé entre trois propriétaires : le château, le nord de la ferme-modèle, partie qui se trouve en état de péril et le sud à une autre famille. Cet enchevêtrement de propriétés se superpose à une mésentente entre propriétaires, qui ne favorise pas la conservation du monument. La DRAC tente de convaincre de recruter un architecte du patrimoine pour effectuer la mise en sécurité des bâtiments les plus gravement atteints. Le coût de cette mise en sécurité est évalué à 170 000 €.



Finistère, Quimperlé, maison 15 place Saint-Michel

(IMH 1928), propriété privée

La façade principale et la couverture sont inscrites au titre des monuments historiques par arrêté du 19 octobre 1928. Un diagnostic historique et sanitaire a été conduit par Vivek Pandhi, architecte du patrimoine, en juillet 2023. Un arrêté de péril imminent a été pris par le maire de Quimperlé en août 2023.

Au milieu du XVII^e siècle, la maison appartenait au seigneur de Penquelen. En 1780, elle était occupée par un petit commerçant de Nizon. En 1824, elle devient la propriété de Julien Le Mel, maçon, et de ses héritiers. À partir de 1924, elle est devenue la crêperie Ty Coz, propriété de Pierre et Marie Pengloan et de leurs descendants. La maison vient d'être rachetée et le nouveau propriétaire y a effectué les mesures conservatoires.

Au regard des éléments datés, trois phases d'abattage/construction distinctes peuvent être mises en évidence :

- la première concerne la mise en œuvre de l'ossature principale de cette maison à pans de bois. Grâce aux nombreux bois datés issus de la charpente de comble, des planchers du 1^{er} étage et du comble et du pan de bois de la façade nord, il est possible de situer son édification entre les années 1394d et 1409d ;
- un lot de 6 bois issus d'arbres coupés au cours du printemps 1579d témoigne de la mise en place tardive du pan de bois sud ;
- enfin, on distingue une phase de remaniement du plancher du 1^{er} étage, visible au travers de 4 pièces (la poutre nord — bois 08 — et les 3 poutres formant la trémie de la cheminée du rez-de-chaussée) provenant d'arbres abattus au cours de l'automne-hiver 1669/70 d.

Par courrier du 29 août 2023, le maire de Quimperlé a demandé à la DRAC le classement de cette maison. Le dossier a été présenté à la CRPA en 2024. Les travaux d'urgence sont estimés à 91 000 € (hors MOE).

Centre-Val de Loire

Évaluation des monuments historiques de la région Centre-Val de Loire

Centre-Val de Loire	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Cher	389	31	7,97 %	39	10,03 %	48	12,34 %	6	1,54 %	265	68,12 %
Eure-et-Loir	380	118	31,05 %	171	45,00 %	65	17,11 %	24	6,32 %	2	0,53 %
Indre	285	70	24,56 %	84	29,47 %	46	16,14 %	10	3,51 %	75	26,32 %
Indre-et-Loire	851	88	10,34 %	233	27,38 %	161	18,92 %	31	3,64 %	338	39,72 %
Loir-et-Cher	426	143	33,57 %	156	36,62 %	84	19,72 %	36	8,45 %	7	1,64 %
Loiret	443	52	11,74 %	87	19,64 %	63	14,22 %	8	1,81 %	233	52,60 %
Total	2 774	502	18,10 %	770	27,76 %	467	16,83 %	115	4,15 %	920	33,17 %

Source : Agrégée

Le parc monumental régional est globalement en état satisfaisant. Toutefois, sur 2773 MH au total, 153 sont considérés en péril, dont 21 MHC, 12 MHC partiels, 33 MHI, 81 MHI partiels et 3 MH mixtes.

Les périls majeurs sont bien identifiés. Plusieurs actions de travaux d'office ont été engagées ou sont envisagées (Lignières, Champigny-sur-Veude, Bourges rue Bourbonnoux...). Il est à regretter que la législation n'autorise pas ce type d'action sur les monuments historiques inscrits.

Exemples de monuments historiques passés de l'état « de péril » à « bon » depuis le dernier bilan

Cher, château de Lignières

(CLMH 1935), propriété privée

Longtemps en péril, le château a fait l'objet de travaux de mise hors d'eau (château, orangerie). Son état sanitaire reste néanmoins mauvais et une nouvelle campagne de travaux d'office devrait être menée en 2025 (sous réserve de l'avis favorable de la CNPA).

Indre, Châteauroux, manufacture de drap du château du Parc

(IMH 1996), propriété communale et propriété privée

La reconquête est en cours et va s'étaler sur plusieurs années.

Indre-et-Loire, Rigny-Ussé, église Notre-Dame

(CLMH 1930), propriété privée

En péril depuis les années 1980, le monument a bénéficié depuis plusieurs années des efforts constants de l'association qui en est propriétaire, accompagné par la DRAC, permettant d'en restaurer le gros œuvre et les voûtes. Une dernière tranche de travaux visant à restaurer certains décors peints est programmée dans les prochaines années.

Loiret, Gien, maison des Alix

(IMH 1941), propriété communale

Souffrant de graves altérations structurelles, ce rare témoignage de l'habitat giennois de la fin du Moyen Âge a fait l'objet d'une restauration intégrale à partir de 2021. L'opération, projet emblématique de la mission Patrimoine en péril de 2022, a bénéficié d'aides croisées de la DRAC, de la préfecture du Loiret, du conseil départemental du Loiret et de la Fondation du patrimoine.

Loir-et-Cher, donjon de Montrichard

(CLMH 1877), propriété communale

La confortation attendue du donjon a pu bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'État de 2,1 M€, sur un budget de 3,5 M€. En raison d'une situation critique de ces finances, la commune n'aurait pu engager les travaux. Depuis 2024, l'intérieur est désormais accessible et restitue aux visiteurs le beau panorama sur la vallée du Cher.

Loir-et-Cher, château de Vendôme

(CLMH 1840, IMH 2021), propriété communale et propriété privée

Il est à noter aussi l'importante restauration des ruines du château, dont l'état était alarmant depuis l'effondrement d'une des tours en 2001. Le Plan de relance a permis une restauration des tours et des ruines des logis. Elle a révélé aussi l'important problème de fondations de certaines tours, qui aurait pu engendrer un nouveau désastre en l'absence d'intervention structurelle.

Monuments historiques en péril en 2023**Loir-et-Cher, Lavardin, vestiges du château**

(CLMH 1945), propriété communale

Un projet de restauration devrait être engagé en 2025, avec l'aide du dispositif FIP.

Cher, Culan, château (tour Notre-Dame et tour du Carré)

(CLMH 1956, IMH 1926), propriété privée

Travaux d'urgence : 100 000 € TTC

Travaux de restauration : 549 000 € TTC

Eure-et-Loir, Saint-Piat, tuilerie-briqueterie

(IMH 1999), propriété privée

Travaux d'urgence : 511 916 € HT (évaluation 2021)

Travaux de restauration : 1 500 000 € HT (évaluation 2016)

Indre, Lys-Saint-Georges, château

(IMH 2022), propriété privée

Travaux d'urgence : chiffrage non finalisé ; APD en cours (estimé à 365 000 € TTC)



Indre-et-Loire, Champigny-sur-Veude, château de Champigny

(CLMH 1911 et 1945), propriété privée

Travaux d'urgence : non connu faute d'accès possible

Loir-et-Cher, Montoire, église Saint-Oustrille

(IMH 2020), propriété communale

Travaux d'urgence : 480 000 € TTC (estimation 2019)

Loiret, Orléans, église Saint-Euverte

(CLMH 1933), propriété communale

Travaux d'urgence : 385 000 €

Travaux de restauration : 3 805 505 €

Corse

Évaluation des monuments historiques de la région Corse

Corse	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Corse-du-Sud	126	60	47,62 %	33	26,19 %	17	13,49 %	12	9,52 %	4	3,17 %
Haute-Corse	202	76	37,62 %	76	37,62 %	32	15,84 %	13	6,44 %	5	2,48 %
Total	328	136	41,46 %	109	33,23 %	49	14,94 %	25	7,62 %	9	2,74 %

Source : Agrégée

Corse-du-Sud

L'augmentation des édifices jugés en « péril » est à noter, passant de 5 édifices à 12, alors que le chiffre relatif aux monuments jugés en « moyen » ou « bon » état se stabilise. Au-delà de la dégradation naturelle des édifices, ce chiffre en hausse s'explique par le nombre de visites menées sur place, bien plus important lors du bilan 2023 que 2018.

Les édifices non visités en 2018 sont pour beaucoup aujourd'hui en péril. Ce chiffre démontre l'importance de réaliser ce bilan sanitaire et d'effectuer les visites sur site.

Répartition des monuments historiques évalués

En 2018

5 péril – 19 mauvais – 33 moyen – 57 bon – 12 non visités

En 2023

12 péril – 18 mauvais – 33 moyen – 61 bon – 1 non visités

Haute-Corse

Pour la Haute-Corse, nous pouvons noter une baisse conséquente des monuments historiques dans un état jugé « bon » et de ce fait, une augmentation des états « moyen » ou « mauvais ». L'état de « péril » est stable avec seul un édifice de moins.

Répartition des monuments historiques évalués

En 2018

15 péril – 22 mauvais – 56 moyen – 91 bon – 16 non visités – 4 défectueux (critères inapproprié).

En 2023

14 péril – 32 mauvais – 78 moyen – 77 bon – 3 non visités

De façon globale, bien que les propriétaires privés soient aussi particulièrement touchés, les communes sont fortement concernées par la dégradation de leur patrimoine bâti protégé et ce, plus particulièrement pour la Haute-Corse.

Depuis la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, la collectivité de Corse détient les compétences financières concernant les travaux sur monuments historiques. Le bilan sanitaire des deux

départements doit ainsi être partagé avec les services compétents afin qu'une politique ciblée puisse être menée en matière de travaux urgents sur monuments historiques évalués en péril ou mauvais état : constat et projection face aux évolutions sanitaires, information et accompagnement auprès des propriétaires.

Sélection de six monuments historiques considérés comme en état de péril en 2023

Corse-du-Sud

Sartene, tour de Roccapina

(IMH 1994), propriété communale

Urbalacone, maison forte

(IMH 2007), propriété privée

Haute-Corse

Bastia, palais Caraffa

(IMH 2022), propriété communale et propriété privée

Castifao, église du couvent de Caccia

(CLMH 1979), propriété communale

Muracciole, chapelle Santa Maria d'Arca

(CLMH 1992), propriété communale

Rogliano, tour de Santa Maria della Chiapella

(IMH 1991), propriété publique

Actuellement, 12 édifices sont évalués en péril pour la Corse-du-Sud et 14 pour la Haute-Corse.

Toutefois, sur les 14 monuments historiques jugés en péril en Haute-Corse, 5 ont fait l'objet de diagnostic devant déboucher prochainement sur une phase de travaux : Bastia, palais Caraffa ; Cagnano, église du couvent d'Ovegla ; Castifao, église du couvent de Caccia ; Rogliano, tour de Santa Maria della Chiapella ; Vivario, ruines du fort de Vizzavona.

Exemples de monuments historiques passés de l'état de « péril » à « bon »

Corse-du-Sud

Alata, château de la Punta

(CLMH 1977, IMH 1970), propriété collectivité de Corse

Édifice jugé en péril en 2018 à 85 %, aujourd'hui en cours de restauration.

Principales altérations constatées lors de l'étude de diagnostic :

Déjointement des pierres, perte de cohésion des maçonneries, importante corrosion des structures métalliques, dégradations d'éléments sculptés et des huisseries.

Volonté de restaurer le monument à l'identique.



Crédits photo : DRAC de Corse - CRMH

Haute-Corse

Ersa, église Saint-André de Granaghjolu

(IMH 1990), propriété communale

Édifice jugé en péril en 2018, aujourd'hui en cours de restauration.

Principales altérations constatées lors de l'étude de diagnostic :

État de dégradation important de l'ensemble de l'édifice (clos-couvert). La voûte de la nef s'est en partie effondrée laissant la végétation s'installer et conférant au site une atmosphère unique.

Volonté de cristalliser l'état de ruine romantique afin que l'église déconsacrée devienne un lieu dédié à la Culture.

Consolidation de la voûte et création d'un impluvium – insertions contemporaines – permettant le maintien de la végétation au centre du monument.



Crédits photo : DRAC de Corse – CRMH

Exemples d'édifices passés de « mauvais » à « bon »

Corse-du-Sud

Ajaccio, baptistère paléochrétien Saint-Jean

(IMH 2009), propriété privée

Alata, chapelle funéraire des Pozzo di Borgo

(IMH 2012), propriété privée

Bonifacio, enceinte fortifiée dite Citadelle de Bonifacio

(IMH 2023), propriété publique, propriété communale et propriété privée

Coti-Chiavari, orangerie de Portiglio

(IMH 2016), propriété communale

Osani, fortin de Girolata

(CLMH 2013), propriété d'un établissement public de l'État

Santa Maria Figaniella, église

(CLMH 1927), propriété communale

Sainte-Lucie-de-Tallano, chapelle Saint Jean-Baptiste

(CLMH1930), propriété communale

Haute-Corse

Ville di Pietrabugno, glacière dite Nivera Nuova

(IMH 2018), propriété communale et propriété privée

Au-delà des édifices en péril, sur l'ensemble des deux départements, des travaux de grande ampleur sont réalisés sur les enceintes fortifiées (projet PTIC). Les travaux sont en cours sur les citadelles de Bonifacio, Corte et Ajaccio, dont l'état sur le bilan 2018 était jugé comme « mauvais ».

Grand Est

Évaluation des monuments historiques de la région Grand Est

Grand Est	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Ardennes	206	85	41,26 %	59	28,64 %	16	7,77 %	12	5,83 %	34	16,50 %
Aube	354	69	19,49 %	89	25,14 %	72	20,34 %	14	3,95 %	110	31,07 %
Marne	374	78	20,86 %	64	17,11 %	42	11,23 %	6	1,60 %	184	49,20 %
Haute-Marne	420	103	24,52 %	158	37,62 %	56	13,33 %	17	4,05 %	86	20,48 %
Meurthe-et-Moselle	542	267	49,26 %	163	30,07 %	71	13,10 %	21	3,87 %	20	3,69 %
Meuse	333	126	37,84 %	144	43,24 %	40	12,01 %	7	2,10 %	16	4,80 %
Moselle	367	182	49,59 %	114	31,06 %	66	17,98 %	5	1,36 %	0	0,00 %
Bas-Rhin	864	417	48,26 %	283	32,75 %	137	15,86 %	26	3,01 %	1	0,12 %
Haut-Rhin	528	247	46,78 %	150	28,41 %	89	16,86 %	15	2,84 %	27	5,11 %
Vosges	330	188	56,97 %	114	34,55 %	23	6,97 %	5	1,52 %	0	0,00 %
Total	4 318	1 762	40,81 %	1 338	30,99 %	612	14,17 %	128	2,96 %	478	11,07 %

Source : Agrégée

Une sollicitation du service régional de l'archéologie a été utile, en appui, pour les monuments historiques de type « vestiges archéologiques ».

Une CRPA avec radiation ou modification de protection de certains monuments historiques a été envisagée.

Plusieurs travaux sans autorisation ont été constatés.

Les besoins sont importants en entretien pour maintenir les monuments dans un état de conservation admissible (hors d'eau notamment). La dégradation est lente mais générale, en raison de l'espacement des entretiens réguliers. On note une augmentation sensible des mesures d'urgence (bâchage, étalements) dans l'attente de restaurations. Ces mesures restent provisoires et sont difficilement suivies de travaux de restauration.

Exemple de monuments historiques passés de l'état de « péril » à « bon »

Bas-Rhin, Froeschwiller, église de la Paix

(CLMH 2022), propriété communale

Église protestante construite au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870, à l'emplacement d'une ancienne église démolie pendant les combats ; le projet, patronné et financé par l'empereur Guillaume I^{er} et soutenu par de nombreux princes et villes d'Allemagne, a été confié à l'architecte alsacien d'origine allemande Charles Winkler. Protégé au titre des monuments historiques pendant l'Annexion en tant que lieu de mémoire de la guerre de 1870, l'édifice a été radié de la protection par l'administration française après la Première Guerre mondiale. Sa nouvelle protection (classement MH en 2022) est survenue au moment où le chœur de l'église menaçait ruine imminente, avec une ouverture rapide de fissures traversantes de fond en comble à partir de 2019. La commune propriétaire, soutenue par le ministère de la Culture et la Fondation du patrimoine (mission Patrimoine en péril), ainsi que par la

Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, a pu mettre en sécurité le site par étaielements en 2021-2022, avant la restauration du chœur et de la sacristie en deux tranches (2023 : reprises en sous-œuvre et restauration des voûtes ; 2024 : restauration ses parements, couvertures et vitraux).

Vosges, Senones, ancien hôtel de Bilistein ou premier château des princes de Salm

(CLMH 1997), propriété privée

L'édifice était dans un état de péril avancé. Abandonné jusque dans les années 2000 à la suite d'un incendie qui ravage sa toiture en 1994, le château a subi un effondrement partiel en décembre 2020. Sa restauration débutée en 2023 concernait le clos et le couvert, opération qui a bénéficié des fonds de la mission Patrimoine en péril (édition 2022, monument emblématique Grand Est).



Aube, Bar-sur-Aube, église Saint-Maclou

(CLMH 1840), propriété communale

Dans cette église fermée au public depuis 1941, des travaux de consolidation des sols sont engagés en 1995, puis 1997 par un *jet-grouting*. En 2014, après des travaux d'étalement et de mise hors d'eau encadré par l'UDAP, la MOA souhaite relancer les études pour envisager la restauration du monument historique. La nef, les transepts, le chœur et l'abside sont étayés en intégralité depuis 1954. Tous les arcs des bas-côtés et de la nef ont été bouchés en parpaings pour stabiliser le bâtiment dans l'attente d'un projet de restauration. La majeure partie des couvertures a été déposée et a été remplacée par du zinc et du fibrociment. Les seules parties encore couvertes de leurs matériaux traditionnels sont la flèche et le clocher (en ardoises), et les versants Nord de la nef et du bas-côté (tuiles à grands moules). Des problématiques structurelles lourdes dues à la dégradation des maçonneries par manque d'entretien et de défaut de contrebutement obligeront à rebâtir certains contreforts dans la quasi-totalité. La charpente, fortement endommagée, sera reprise pour plus de 60 %. Six tranches de travaux sont alors envisagées pour être supportées par la MOA et la DRAC, pour environ 7 M€ de travaux. À ce jour, l'enveloppe de l'édifice est restaurée et une étude a été commandée pour la restauration des intérieurs (comprenant les OM).

Meuse, Culey, église

(CLMH 1912), propriété communale

À la suite d'un diagnostic réalisé en 2011 décrivant des pathologies importantes de la charpente et de la couverture et devant les difficultés de la collectivité à se mobiliser seule sur un projet de restauration, la DRAC/CRMH a réalisé en 2017 une AMO à titre gracieux pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour conduire ce projet dont l'estimation initiale était d'environ 1M € HT. La réalisation des travaux s'est effectuée en deux tranches successives à partir de 2019/2020. La seconde tranche ayant pu bénéficier du dispositif FIP en 2020.

Marne, Courtisols, église Saint-Memmie

(IMH 1939), propriété communale

L'édifice présentait des problèmes structurels (apparition de fissures qui se sont révélées stables), une couverture en tuiles défectueuse, donc des problèmes de pourrissement des bois de la charpente. Des travaux sont en cours et s'achèveront en 2025 : dépose intégrale de la charpente et de la couverture, changement d'une partie des bois de la charpente, consolidation des maçonneries intérieures.

Pour le site de Châlons-en-Champagne :

Exemples de monuments historiques en situation de péril

Ardennes, Doux, église Saint-Martin

(IMH 1926), propriété communale

La toiture en très mauvais état comporte un clocher qui peut s'effondrer à tout moment. Le péril imminent a été décrété et l'accès aux abords interdit par arrêté municipal, avec aménagement d'un périmètre de sécurité. Une instance de classement a été signée le 2 septembre 2024. La convention délégation de maîtrise d'ouvrage à la DRAC a permis un démarrage des travaux au printemps 2025.

Ardennes, Charleville-Mézières, basilique Notre-Dame de l'Espérance

(CLMH 1910), propriété communale

Un diagnostic sanitaire et structurel a été fait en 2022. Début mars 2024 un élément de la toiture du clocher a chuté sur un véhicule à l'arrêt au pied de l'édifice. Le démarrage des travaux est programmé au printemps 2025.

Ardennes, Buzancy, anciennes écuries du château Augeard

(CLMH 1986 et 2010), propriété départementale

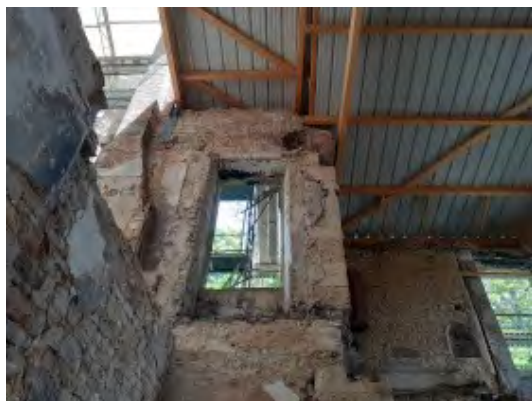
Propriété du conseil départemental des Ardennes. Un effondrement du porche central est intervenu en 2019. L'étude patrimoniale a été lancée en 2020, le schéma directeur de valorisation du site et l'étude de faisabilité en 2022, et l'APS en 2024, avec une phase de cristallisation préconisée avant restauration.



Aube, château de Polisy

(IMH 2011), propriété privée

Le château a été endommagé par un incendie en 1992.



Aube, Saint-Léger-sous-Brienne, église Saint-Thibault

(décor intérieur CLMH 1983 et reste de l'édifice IMH 1983), propriété communale

Problème structurel (fissures actives) et problème de charpente, étaielements intérieurs, chute des décors peints



Marne, Loisy-en-Brie, église Saint-Georges

(CLMH 1981), propriété communale

80 % de dégradations.

Gros travaux de restauration à prévoir (édifice fissuré sur niveau 0 clocher et pigeons partout dans l'église)



Marne, Les Istres-et-Bury, église Sainte-Hélène des Istres

(CLMH 1927), propriété communale

Désolidarisation des maçonneries et problème structurel, problème de végétalisation



Haute-Marne, Moeslains, chapelle Saint-Aubin

(CLMH 1862), propriété communale

Fermée au public, fissures actives, sol argileux, programmation de travaux avec subvention prévue, DAT en cours



Pour le site de Metz :

En Lorraine, les monuments en péril sont de typologie variée, même si on constate une augmentation de situation sanitaire inquiétantes sur les bâtiments militaires et industriels. La même menace pèse sur les bâtiments domestiques, agricoles et cultuels, notamment en milieu rural, ces derniers étant de moins en moins utilisés ou multiples sur un même territoire communal (communes fusionnées notamment). Les monuments historiques inscrits souffrent particulièrement de cette situation.

On peut citer à titre d'exemples les monuments historiques suivants :

Vosges, Beaufremont, château

(CLMH 1994), propriété privée

Le logis :



Vosges, Grand, église Sainte-Libaire

(CLMH 1908 et 1994), propriété communale



Vosges, Plombières-les-Bains, halle à charbon de Ruaux

(IMH 1991), propriété privée



Vosges, Saulxures-sur-Moselotte, château

(IMH 1984), propriété privée



Meurthe-et-Moselle, Lenoncourt, sondages salins de la vallée de la Roanne

(IMH 1986), propriété privée



Meuse, Montmédy, ancien refuge de l'abbaye d'Orval

(IMH 1990), propriété privée



Moselle, Louvigny, maison forte

(IMH 1994), propriété communale et propriété privée



De récentes situations d'effondrements partiels ou de péril imminent ont par ailleurs été constatées sur certains bâtiments militaires (caserne Beaurepaire à Verdun, remparts d'Hombourg-Haut et de Rodemack notamment). La CRMH (site de Metz) a également été particulièrement mobilisée sur trois instances de classements avec « travaux d'office » entre 2021 et 2024 : synagogue d'Ennery et maison Berweiller (Moselle) et église Saint-Pierre de Naives-Rosières (Meuse).

Pour le site de Strasbourg :

En Alsace, les monuments en péril sont le plus souvent des bâtiments militaires (époques médiévale, moderne et contemporaine) et industriels, mais on note également la menace qui pèse sur les bâtiments domestiques et agricoles, en milieu rural, tantôt abandonnés, tantôt objet de travaux inappropriés.

De nombreux **châteaux-forts médiévaux** sont **en ruine** (63 MH concernés en Bas-Rhin et Haut-Rhin), dont l'état sanitaire se dégrade rapidement du fait de l'obsolescence des anciennes restaurations au ciment du XX^e siècle et des conséquences du changement climatique (précipitations accrues, végétation envahissante, etc.). Le sous-ensemble des 21 châteaux-forts appartenant à l'État (ministère de l'Agriculture/ONF) est particulièrement surveillé par la DRAC et la préfecture de région envisage de prendre des arrêtés d'interdiction d'accès en raison des risques pour le public. De nombreux effondrements et des chutes de pierres sont constatés chaque année, parmi les plus récents au Grand Géroldseck (Haegen, Bas-Rhin), à la Froensbourg (Lembach, Bas-Rhin), au Greifenstein (Saverne, Bas-Rhin).

Bas-Rhin, Wasselonne, anciennes papeteries Pasquay

(IMH 1988), propriété privée

Important ensemble de divers bâtiments industriels de diverses natures (briqueterie, four à chaux, papeterie...) du XIX^e siècle, aujourd'hui partiellement convertis en habitation, et pour partie à l'abandon, sans couverture ni entretien.

Bas-Rhin, Matzenheim, maison 3 route de Strasbourg

(CLMH 1995), propriété privée

Ancien corps de ferme en pan-de-bois, encore habitée mais en état de péril évident : flambements importants, colombages dégradés, remplissage absent, couverture a fait l'objet de petit entretien.



Photo Google street view

Haut-Rhin, Rouffach

Commune conservant des constructions nombreuses du Moyen Âge et de la Renaissance, souvent dégradés, mais aussi en péril comme l'ancienne église des Récollets (CLMH, 9 juillet 1921), désaffectée, dont les décors de stucs, sculptures, menuiseries et peintures sont en ruine, ou certaines maisons médiévales comme la maison romane 55 rue Rettig (IMH, 11 mars 2005).

Haut-Rhin, Vieux-Thann, église catholique Saint-Dominique

(CLMH 1904, IMH 1988), propriété communale

Groupe sculpté et micro-architecture menacés de disparition sous l'effet des remontées capillaires et des contaminations salines.

Haut-Rhin, Vieux-Thann, ancien magasin de la filature Duménil, Jaéglé & C^{ie}

(IMH 2014), propriété communale

Bâtiment précoce en béton armé (1903) (IMH, 26 mars 2014), voisin de l'église (partiellement CLMH), en ruine avancée et entièrement sécurisé de filets pour la sécurité du public.

Haut-Rhin, Husseren-Wesserling, Grand Tissage

(IMH 2020), propriété d'un établissement public de coopération intercommunale

Vaste bâtiment d'industrie textile, dont les planchers et toitures ont subi des dégradations majeures par infiltrations ; projet de réhabilitation urgent, porté par la ville avec un partenaire privé, avant menace d'effondrement.

Guadeloupe

Évaluation des monuments historiques de la Guadeloupe

Guadeloupe	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Total	120	19	15,83 %	6	5,00 %	21	17,50 %	13	10,83 %	61	50,83 %

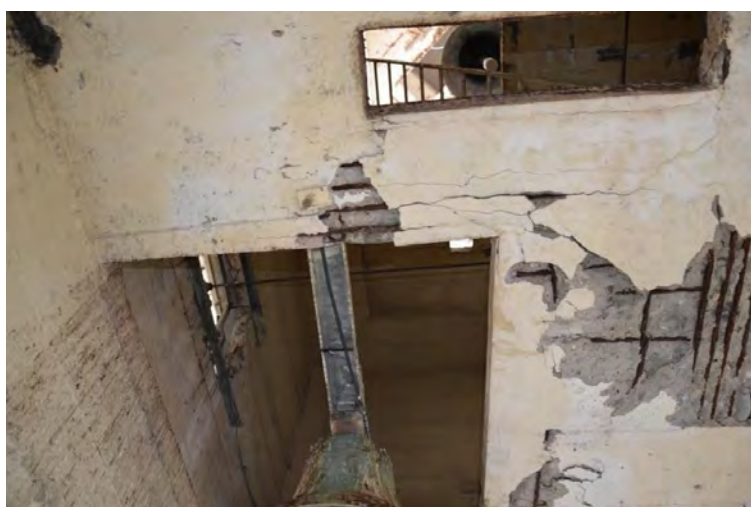
Grand-Bourg, ruines de l'ancienne sucrerie Roussel-Trianon

(CLMH 1981), propriété départementale



Morne-à-l'Eau, église paroissiale Saint-André

(CLMH 2017), propriété communale



Trois-Rivières, habitation Belleville

(CLMH 2019), propriété privée



Guyane

Évaluation des monuments historiques de la Guyane

Guyane	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Total	89	27	30,34 %	16	17,98 %	12	13,48 %	5	5,62 %	29	32,58 %

Source : AgrÉgée

En 2023, sur les 89 MH, les visites ont été réalisées sur 60 d'entre eux et enregistrées dans l'application AgrÉgée. Les non-renseignés relèvent principalement du patrimoine archéologique, non accessible.

Les difficultés sont grandes pour entrer en contact avec les propriétaires privés de maisons, principalement à Cayenne : le service n'a avec eux aucun lien d'échanges à la suite d'une vente, d'une succession, etc. La CRMH insiste sur la nécessité d'une rencontre avec la chambre départementale des notaires, pour être mieux informée de l'acquisition d'une parcelle ou d'un immeuble protégé au titre des monuments historiques. Le bilan sanitaire de ces maisons n'a donc été réalisé que de l'extérieur.

Ce bilan met en avant, d'une part, des campagnes d'entretien régulières sur des sites très actifs et utilisés (50 % des MH en bon état) et, d'autre part, des sites de plus grande ampleur, malmenés par un climat difficile à contrer ou par des projets à portée politique ralentissant le lancement des opérations (un tiers des MH sont en mauvais état ou en état de péril).

Comme les autres régions et territoires d'Outre-mer, le patrimoine guyanais pose des problèmes de conservation spécifiques, liés à une architecture ancienne faite en grande partie de bois, et à des conditions de conservation (climat, insectes) difficiles. Les dégradations, en l'absence d'entretien, sont rapides et la restauration nécessite souvent le remplacement d'une portion importante des éléments de l'édifice.

Les difficultés financières des collectivités, dans un contexte économique compliqué, rendent complexe la réalisation de chantiers de restauration et la conduite des travaux d'entretien.

Les études et les chantiers patrimoniaux en Guyane se heurtent au déficit d'hommes et femmes de l'art, architectes du patrimoine, artisans et entreprises qualifiées, mobilisés par le secteur de la réhabilitation de l'ancien. Cela génère des délais de réponses trop longs par les professionnels surchargés mais également des coûts d'appel d'offre élevés.

Le vivier des professionnels en capacité de répondre avec toute l'expertise requise, architectes en chef des monuments historiques et architectes du patrimoine, mais également architectes locaux (particulièrement talentueux pour une grande partie d'entre eux sur les questions d'architecture bio-climatique) attirés par la réhabilitation de l'ancien, doit être significativement élargi. Les artisans et les entreprises doivent également monter en compétence sur les techniques de conservation.

Dans cette perspective, la qualité des diagnostics patrimoniaux et des techniques sur l'ancien devraient impacter favorablement la réalisation des chantiers et la maîtrise des coûts et des délais.

Exemples d'édifices en péril

Rémire-Montjoly, ancienne école du bourg de Rémire

(IMH, 2012), propriété communale

État sanitaire 2018 : mauvais / État sanitaire 2023 : péril

Autorisation de permis de construire délivré le 12 octobre 2022, l'opération est en cours de préparation et doit débuter en avril 2025.



2019



2025

Saint-Laurent-du-Maroni, Maison bleue

(CLMH, 2014), propriété privée

État sanitaire 2018 : mauvais / État sanitaire 2023 : péril

Une problématique de succession a retardé la vente de la maison. Le nouveau propriétaire a un projet de restauration, mais n'a pas encore désigné de maîtrise d'œuvre.



2015



2024

Sur les 60 monuments historiques vus, 27 sont signalés en bon état, 16 en état moyen, 12 en mauvais état et 5 en péril. Au vu des constats faits sur le terrain, il apparaît que le service a tendance à sous-estimer le nombre de périls, comme s'il s'était habitué à un état du patrimoine globalement très délabré. Ainsi, l'ancien hôpital André-Bouron de Saint-Laurent-du-Maroni, l'ancienne léproserie de l'Acarouany ou encore les roches gravées de la Carapa à Kourou sont mentionnées en mauvais état, alors qu'une classification en péril serait plus adaptée, au vu des bâtiments en voie d'effondrement sur les deux premiers sites et aux désordres évolutifs qui affectent les gravures sur le troisième, les menaçant de disparition. Le camp de la Transportation, quant à lui, est indiqué en bon état, alors que le

quartier de la réclusion nécessite encore d'importantes campagnes de travaux pour assurer sa mise hors d'eau et hors d'air.

Les états sanitaires mériteraient d'être révisés dans le sens d'une meilleure prise en compte des périls, prenant pour référence le bâtiment en moins bon état d'un ensemble et non celui en meilleur état. En outre, ils devraient être complétés pour les sites archéologiques, avec l'appui du SRA.

Cet exercice constituerait un levier budgétaire supplémentaire et fonderait l'engagement plus systématique d'une action coercitive de l'État, en cas de défaillance du propriétaire, y compris par la voie des travaux d'office. Celle-ci avait été déclenchée en 2015 pour la Maison bleue de Saint-Laurent-du-Maroni, l'une des plus belles maisons créoles de la ville, et s'est avérée efficace, puisqu'elle a permis de maintenir la maison dans un état stabilisé jusqu'à l'engagement, 8 ans plus tard, d'un véritable projet de restauration.

Hauts-de-France

Évaluation des monuments historiques de la région Hauts-de-France

Hauts-de-France	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Aisne	634	115	18,14 %	295	46,53 %	185	29,18 %	34	5,36 %	5	0,79 %
Nord	830	522	62,89 %	189	22,77 %	101	12,17 %	17	2,05 %	1	0,12 %
Oise	640	91	14,22 %	309	48,28 %	201	31,41 %	37	5,78 %	2	0,31 %
Pas-de-Calais	549	314	57,19 %	154	28,05 %	53	9,65 %	16	2,91 %	12	2,19 %
Somme	421	54	12,83 %	146	34,68 %	134	31,83 %	50	11,88 %	37	8,79 %
Total	3 074	1 096	35,65 %	1 093	35,56 %	674	21,93 %	154	5,01 %	57	1,85 %

Source : Agrégée

Les services de la DRAC ont échangé sur des raisons pouvant expliquer des évolutions depuis 2023 :

- Conséquences du changement climatique (tempête, pluie torrentielle, sécheresse, argiles gonflantes et baisse du niveau des nappes phréatiques, si fondations sur pieux en bois) ;
- Conséquences de la crise sanitaire : pénurie des matériaux, volatilité des prix des matières premières, disponibilité des entreprises aléatoire liée au Plan de relance ;
- Conséquences de l'augmentation des coûts de l'énergie ;
- Augmentation significative de la charge de travail des agents des services patrimoniaux de la DRAC : plan « sécurité des cathédrales », suite et fin du Plan de relance ;
- Transferts de crédits de subventions (6i) pour compléter les crédits du T5 : Crédits DRAC insuffisants en entretien ou en investissement pour répondre aux nombreuses sollicitations ;
- Effets du chantier de Notre-Dame de Paris : forte mobilisation des entreprises délaissant les territoires et régions périphériques ;
- Manque d'ingénierie ou carence d'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment pour les nombreuses petites communes, pour lancer les opérations de travaux avec, de surcroît, des fonds propres insuffisants (ou restes à charge trop importants) ;
- Aides financières insuffisantes envers les propriétaires privés à faibles ressources ;
- Difficultés croissantes à financer les études de diagnostic et les phases d'avant-projet ;
- Difficultés d'appréhender la dématérialisation des procédures pour les propriétaires et pour les services patrimoniaux de la DRAC.

Sélection de monuments en péril :

Somme, Doullens, logis du Gouverneur

(IMH 1978), propriété départementale

Coût des mesures de sécurisation et d'urgence : 245 000 € TTC



Somme, Bertangles, grange du château de Clermont-Tonnerre

(CLMH), propriété privée

Coût de la mise en sécurité et consolidation » : 480 000 € TTC



Depuis le Sud-Ouest



Depuis l'Ouest



Depuis le Nord

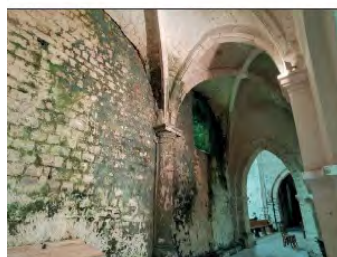


Depuis l'Est

Aisne, Montau, église Saint-Pierre-et-Saint-Paul

(CLMH 1921), propriété communale

Coût des travaux de restauration générale : 2 000 000 € HT



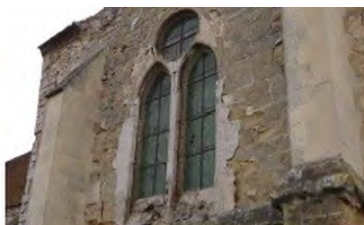
Aisne, Azy-sur-Marne, église Saint-Félix

(CLMH 1911), propriété communale

Coût des travaux de restauration générale : 800 000 € HT



2016 • Vue de l'élévation Nord du transept. La pierre en calcaire jaune est très fortement altérée



2016 • Vue de l'élévation Sud du transept. Reprises multiples de la baie



2016 • Vue de l'élévation Sud du transept. Altération profonde de la pierre en calcaire jaune du soubassement



2016 • Vue du chevet de l'église.



Oise, Bonneuil-en-Valois, abbaye Notre-Dame de Lieu restauré

(CLMH 1965, IMH 2015), propriété privée

Coût des travaux de restauration des maçonneries extérieures, des couvertures et charpentes du bras sud du transept : 800 000 € HT



Oise, Senlis, sacristie de la chapelle royale Saint-Frambourg et séquence du rempart gallo-romain attenante

(CLMH), propriété privée

Coût des travaux de confortation extérieures, intérieure et d'assainissement général : 1 000 000 € HT



Nord, Erquinghem-Lys, ancienne usine de blanchiment Mahieu dit « séchoir à lin »

(IMH, 2000), propriété privée

Le propriétaire a été alerté, par courrier du 28 janvier 2021, de l'état de péril avancé, avec un nouvel effondrement et demandant de réaliser une mise en sécurité. Consolidation des éléments encore en place. Aucune réponse ni action apportée.



Extrait Esquisse projet Agence MAES – vue satellite (effondrement 2020)



Photo CRMH Hauts-de-France - Décembre 2020

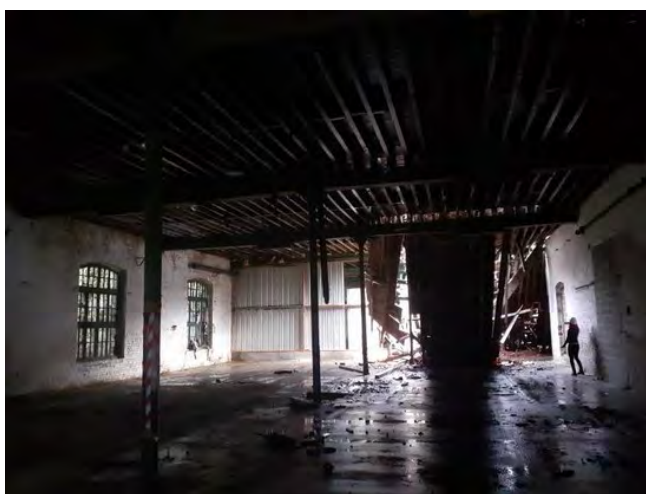


Photo CRMH Hauts-de-France – Décembre 2020



Photo CRMH Hauts-de-France – Mai 2023

Pas-de-Calais, Blendecques, château de Westhove

(IMH, 2011), propriété communale

Coût estimé des mesures de sécurisation et d'urgence : 300 000 € TTC

Pas-de-Calais, Audinghem, église Saint-Pierre

(IMH, 2006), propriété communale

Estimation des travaux de restauration du clocher (dégradation des bétons) : 2 500 000 € TTC

Pas-de-Calais, Billy -Berclau, chevalement et bâtiments de la fosse n° 5

(IMH, 2011), propriété privée

Estimation des mesures de sécurisation et d'urgence : 300 000 € TTC

Évolution d'édifices ayant fait l'objet de travaux :

Somme, Pont-Rémy, château

(IMH 1993), propriété privée

Mise en sécurité des ruines du château et mise en valeur du site

État sanitaire 2018 : péril 50 %

Coût travaux : 463 000 € HT dont 35 % État, 11 % mission Patrimoine en péril 2018, participations complémentaires du Département, de la Région (FIP) et de la commune sur certaines phases à hauteur de 25 %.

Somme, Naours, moulin à vent de Stavèle

(IMH 1976), propriété associative

Restauration et remontage

État sanitaire 2018 : péril 20 %

Coût travaux : 493 329 € TTC, dont 40 % État, 12 % Département, 6 % fonds européen, 26 % mission Patrimoine en péril 2019.

Somme, Beauquesne, église Saint-Jean-Baptiste

(clocher IMH 1926), propriété communale

Travaux de restauration de l'élévation nord du clocher

État sanitaire 2018 : mauvais 40%

Coût travaux : 196 729 € HT, dont 30 % État et 20 % Région.

Aisne, Vauxrezis, église Saint Maurice d'Agaune

(CLMH 2013), propriété communale

Mise hors d'eau, de stabilité et assainissement (nef, bas-côté nord, porche et pignon ouest)

MOA : Commune

État sanitaire 2018 : mauvais 50 %

Coût des travaux ; 840 000 € HT, dont 60 % État et 40 % Département

Aisne, Saint-Michel, abbaye, logis des hôtes

(CLMH 2014), propriété communale

Restauration du parvis et du logis des hôtes

État sanitaire 2018 : péril 30 %

Coût travaux : 900 000 € HT, dont 60 % État

Aisne, Rozoy-sur-Serre, église Saint-Laurent

(CLMH 1986), propriété communale

Travaux de restauration

État sanitaire 2018 : mauvais 80 %

Coût travaux : 1 000 000 € HT, dont 50 % État

Oise, Boubiers, église Saint-Leu

(CLMH 1943), propriété communale

Travaux de restauration des maçonneries extérieures, de confortation du clocher, des couvertures

État sanitaire 2018 : mauvais 40 %

Coût travaux : 682 000 € HT, dont 50 % État, 28 % Département et 20 % Région

Oise, Pierrefonds, église Saint-Sulpice

(CLMH 1885 et 1920), propriété communale

Restauration duc cols-couvert et des élévations

État sanitaire 2018 : mauvais 70 %

Coût travaux : 750 000 € HT, dont 50 % État, 25 % Département et 17,5 % Région

Oise, Chaumont-en-Vexin, église Saint-Jean-Baptiste

(CLMH 1913), propriété communale

Travaux d'urgence, purge des maçonneries hautes instables, installation d'étais d'urgenceÉtat

sanitaire 2018 : péril 20 %

Coût des travaux : 156 000 € HT, dont 40 % État, 23 % Région et 18 % Département

Île-de-France

Évaluation des monuments historiques de la région Ile-de-France

Ile-de-France	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Paris	1916	872	45,51 %	912	47,60 %	99	5,17 %	15	0,78 %	18	0,94 %
Seine-et-Marne	599	146	24,37 %	288	48,08 %	133	22,20 %	32	5,34 %	0	0,00 %
Yvelines	532	238	44,74 %	230	43,23 %	53	9,96 %	11	2,07 %	0	0,00 %
Essonne	278	107	38,49 %	124	44,60 %	37	13,31 %	9	3,24 %	1	0,36 %
Hauts-de-Seine	159	87	54,72 %	42	26,42 %	20	12,58 %	9	5,66 %	1	0,63 %
Seine-Saint-Denis	73	20	27,40 %	27	36,99 %	14	19,18 %	4	5,48 %	8	10,96 %
Val-de-Marne	112	42	37,50 %	53	47,32 %	14	12,50 %	3	2,68 %	0	0,00 %
Val-d'Oise	297	92	30,98 %	137	46,13 %	51	17,17 %	17	5,72 %	0	0,00 %
Total	3 966	1 604	40,44 %	1 813	45,71 %	421	10,62 %	100	2,52 %	28	0,71 %

Source : Agrégée

L'appréciation de l'état de conservation des monuments historiques recèle une part de subjectivité « optimiste » ou « pessimiste » en fonction des évaluateurs.

Le critère « bon » a été appliqué lorsque des travaux de clos et couvert avaient été autorisés et démarrés.

Il apparaît aussi difficile d'évaluer l'état de dégradation lorsque la protection porte sur les intérieurs, les caves, pour l'enceinte de Philippe Auguste à Paris, pour les monuments historiques protégés à l'état de « ruines » (appellation : restes, ruines, vestiges) et les monuments archéologiques (polissoirs, menhirs, abris).

Plusieurs monuments historiques sont difficiles à localiser : bornes à fleurs de lys, croix (de chemin, de carrefour, de cimetière), menhirs, polissoirs, dolmens...

La Réunion

Évaluation des monuments historiques de La Réunion

La Réunion	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Total	197	65	32,99 %	56	28,43 %	58	29,44 %	17	8,63 %	1	0,51 %

Source : Agrégée

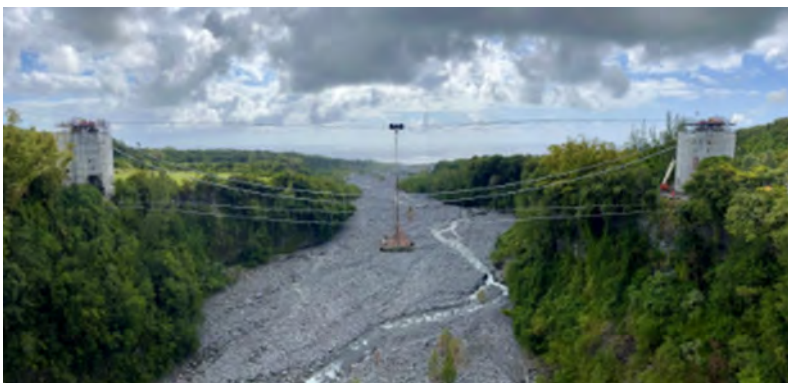
Après un état des lieux précis de l'ensemble du parc protégé, 62 monuments historiques se sont avérés peu ou pas visités depuis 2018, soit 31 % du parc. Pour les monuments historiques n'ayant pas fait l'objet d'une visite pour le présent bilan (environ 34 MH, soit 17 %), l'état sanitaire de 2018 a été repris, avec un pourcentage de dégradation majoré (5 à 10 %) pour les MH en état « mauvais » ou « péril ». Le bilan s'appuie essentiellement sur l'évaluation synthétique car peu de visites détaillées ont pu être systématiquement réalisées. Certains monuments historiques n'ont pas été accessibles sans autorisation du propriétaire et seules des observations depuis l'extérieur ont été faites. Certaines cheminées protégées ne sont pas accessibles hors saison de la coupe de la canne à sucre... Certains propriétaires privés et certains services de l'État ne répondent pas à la demande de visite et/ou indiquent que le moment n'est « pas opportun », notamment lorsque l'état de conservation de leur monument historique est mauvais ou que des travaux ont été réalisés sans autorisation.

Le cyclone *Belal* a touché l'île de La Réunion le 15 janvier 2024. Plusieurs monuments historiques ont connu des dégradations, parfois importantes comme le lazaret 2 de la Grande Chaloupe à Saint-Denis, déjà évalué en mauvais état de conservation et qui avait fait l'objet de mesures conservatoires ces dernières années (fondations fragilisées, effondrements...). Le 24 janvier 2024, le domaine du Chaudron à Saint-Denis, monument historique classé en indivision, a disparu lors d'un incendie. Ces sinistres ont modifié rapidement le bilan 2023 à peine achevé.

Exemple de monument historique passé de l'état de « péril » à « bon » depuis le dernier bilan

Sainte-Rose, pont suspendu de la rivière de l'Est

(CLMH, 2014), propriété communale



Pendant les travaux (août 2022)



Fin des travaux (2023)

Exemple de monument historique noté en « mauvais état » en 2023 (difficultés pour le lancement de travaux de restauration)

Bras Panon, temple de l'Union

(IMH, 2010), propriété privée

Le temple est utilisé par les fidèles et géré par une association, qui n'a pas le budget pour des travaux de restauration, ni les moyens techniques et humains de lancer des opérations de grande envergure (problématique identique avec des particuliers). Le temple est utilisé, mais le site nécessite un entretien des vestiges. Des travaux sont réalisés sans demande d'autorisation. Le temple est situé dans un environnement arboré, avec une végétation à la croissance rapide. Le clos et couvert n'est plus assuré.



Temple en 2018



Temple en 2023



Détails peinture murales en 2023

Martinique

Évaluation des monuments historiques de la Martinique

Martinique	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Total	123	3	2,44 %	9	7,32 %	8	6,50 %	10	8,13 %	93	75,61 %

Source : AgrÉgée

Le bilan de l'état de conservation des monuments historiques de la Martinique s'est déroulé suivant quatre campagnes de visites sur place en 2023, spécifiquement orientées sur une partie du territoire, qui concentre près de 40 % des immeubles protégés, au sud et dans le centre de l'île. Ces visites ont permis de vérifier et d'établir l'état de 35 immeubles sur 53 prévus, la différence s'expliquant par des problèmes d'accès (5) et un manque de temps allant croissant (13). Une partie de ces états sanitaires (28) ont été enregistrés sur AgrÉgée, mais certaines visites n'ont pas été saisies par manque de temps et de moyens. D'autres visites ont été réalisées, soit à l'occasion de rendez-vous avec les propriétaires ou les porteurs de projet, soit en cours de chantier, soit à l'occasion d'un déplacement du service à proximité. C'est ainsi particulièrement le cas de 16 états d'immeubles de Fort-de-France, la ville préfecture qui concentre la majorité des projets ou intentions de projets sur MH.

Ainsi, pour l'année 2023, sur les 125 protections (123 arrêtés et 2 en cours de publication), 58 états sanitaires ont été actualisés, dont 28 ont été enregistrés sous AgrÉgée.

Ce bilan partiel confirme **l'état de dégradation préoccupant des monuments historiques du territoire**, avec 25 MH en état de péril (soit 43 % des visites), 14 dans un mauvais état (24 % des visites), 11 dans un état moyen (19 % des visites) et 8 en bon état (soit 13 % des visites).

Une note à l'attention du préfet sur le bilan du contrôle scientifique et technique du service pour l'année 2023 et les perspectives 2024 a été adressée le 12 janvier 2024. Cet état des lieux en reprend une grande partie.

Le **défaut d'entretien** est la principale raison de cet état général de conservation. Cette obligation dont la pratique est peu répandue localement, peut difficilement être mise en œuvre par les propriétaires publics ou privés en raison d'un manque de maîtres d'œuvre et d'entreprises qualifiés sur le territoire, de coûts systématiquement plus élevés qu'en métropole, de délai d'intervention plus longs, de la nécessité d'un renouvellement à brève échéance de ces opérations en raison des conditions climatiques.

Pour les édifices « publics », le fort endettement des collectivités, ainsi qu'un manque de compétences des services techniques en conduite d'opération réduisent les possibilités d'intervention et limitent fortement les projets de restauration, souvent au stade des études préalables. De plus, en raison de l'absence de co-financeurs, de nombreux projets sont aujourd'hui dans une impasse, leurs plans de financement étant non finalisés, malgré l'application d'un taux de subvention au maximum autorisé par le code du patrimoine (40 %) pratiqué par le service, pour les monuments inscrits comme pour les classés.

Pour les édifices « privés », les principaux freins sont les capacités financières limitées, parfois des indivisions ainsi qu'une méconnaissance générale des procédures sur MH et des aides de l'État disponibles.

Au vu de ce bilan, des conditions d'intervention et de ses capacités, le service a initié **une politique d'entretien en apportant un soutien technique et financier auprès des maîtres d'ouvrages les plus mobilisés**, notamment l'Association diocésaine de Martinique, qui a en charge plusieurs édifices religieux, sans financement public autre que celui de la direction des affaires culturelles, des collectivités (notamment Saint-Esprit, Saint-Pierre, Les Trois-Ilets) et des propriétaires privés.

Le service a également **renforcé sa collaboration déjà étroite avec la Fondation du Patrimoine** afin d'améliorer l'efficacité des interventions et de générer un effet levier à travers des opérations emblématiques. Ainsi, deux mesures conservatoires d'urgence ont été initiées au cours de l'année 2024 avec l'appui de la Fondation : déposes de la statue de l'église du Sacré-Cœur de Balata, de l'aqueduc de l'habitation Leyritz.

Le service, dans la limite de ses moyens réduits, tente de relancer les communes propriétaires afin d'initier les travaux permettant la conservation des monuments historiques.

Exemples de monuments historiques en péril

Le Vauclin, maison Charlery

(IMH partiel, 2012), propriété privée

État sanitaire 2014 : mauvais / État sanitaire 2023 : péril, dégradation rapide

Estimation travaux restauration du clos et du couvert : 280 000 €



État 2014



État 2023 (avec étaieage provisoire)

Fort-de-France, vieux moulin route de Didier et son observatoire

(IMH, 31 décembre 1992), propriété privée

État sanitaire 2018 : péril / État sanitaire 2023 : péril, dégradation stable

Estimation travaux de restauration du clos et du couvert : 570 000 €



État 2015



État 2023

Saint-Esprit, mairie

(IMH partiel, 1990), propriété communale

État sanitaire 2017 : mauvais / État sanitaire 2023 : péril, dégradation accélérée

Lauréat 2023 de la mission Patrimoine en péril (500 000 €)

Estimation travaux de restauration du clos et du couvert : 1 260 000 €



État 2017



État 2023

Fort-de-France, église du Sacré-Cœur de Balata

(IMH, 2015), propriété de l'association diocésaine de Martinique

État sanitaire 2015 : mauvais / État sanitaire 2023 : péril, dégradation stable

Lauréat 2020 de la mission Patrimoine en péril (500 000 €)

Estimation travaux de restauration du clos et du couvert (coupole et transept) : 3 367 000 €



État 2015



État 2023

Basse-Pointe, habitation Leyritz

(IMH partiel, 2014), propriété privée

État sanitaire 2014 : péril, dégradation rapide / État sanitaire 2023 : péril, dégradation accélérée

Lauréat 2021 Mission Patrimoine en Péril (287 000 €)

Estimation travaux de restauration du clos et du couvert : 656 000 €



État 2017 (maison de maître)



État 2023 (aqueduc)

Exemple de monument historique ayant évolué d'un état « mauvais » à « bon » entre 2018 et 2024

Saint-Pierre, église du Mouillage

(IMH, 16 mars 1995), propriété communale

État sanitaire 2018 : mauvais / État sanitaire 2023 : bon

Coût travaux restauration générale (Tranche 2) : 7 750 000 €, (programmation DAC : 1 223 000 €)



État 2015



État 2024

Mayotte

Évaluation des monuments historiques de Mayotte

Mayotte	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Total	11	0	0,00 %	3	27,27 %	3	27,27 %	2	18,18 %	3	27,27 %

Source : Agrégée

À la suite du passage du cyclone *Chido*, le 14 décembre 2024, puis du cyclone *Dikeledi*, les 19 et 20 janvier 2025, sur le territoire de Mayotte, la DAC de Mayotte a confié une mission de reconnaissance et d'évaluation de l'ensemble des monuments historiques du territoire mahorais à Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques (ACMH) compétent pour Mayotte, par ailleurs maître d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de la mosquée de Tsingoni (CLMH 2015) afin de dresser un état des lieux et proposer des mesures d'urgence, en lien avec Étienne Bergdolt, architecte des bâtiments de France (ABF) compétent sur Mayotte et La Réunion, également conservateur régional des monuments historiques (CRMH) dans le cas de Mayotte et Michaël Tournadre, ingénieur des services culturels et du patrimoine (ISCP) de la DAC Mayotte.

Dès le 19 décembre 2024, un premier état des lieux a permis d'évaluer les nombreux dégâts sur les dix-huit monuments historiques inscrits et classés de Mayotte. Réalisé par Michaël Tournadre, croisé avec des images collectées sur les réseaux sociaux et les prises de vue satellitaires, ce constat a permis d'observer d'importants désordres sur les toitures et les charpentes et des effondrements à travers la végétation et de préparer la mission.

Du 22 au 27 janvier 2025, la mission a permis de visiter et d'évaluer 16 des 18 monuments historiques de Mayotte, deux monuments historiques inscrits étant difficiles d'accès (chute de végétaux, accès routier compliqué). Les parties prenantes, propriétaires, fidèles des mosquées, maîtres d'œuvre, entreprises, CAO et représentant du conseil départemental, conservatoire du littoral et associations ont été associées à ces visites).

Les toitures de 11 monuments historiques ont été arrachées par le cyclone *Chido*, à l'exception de la case Dôme à Mamoudzou et des deux longères de la résidence des gouverneurs à Dzaoudzi. La résistance de ces trois édifices ne s'explique pas seulement par le hasard des vents ou la topographie, mais par des propositions techniques au niveau de la charpente, de la toiture et de la fixation de la seconde sur la première. Certaines de ces dispositions avaient été mises en œuvre après le passage du cyclone *Kamisi* (1984). Les charpentes métalliques ont mieux résisté.

Dans le cas de l'ancien tribunal, la toiture neuve n'a pas résisté car, d'après la maîtrise d'œuvre, l'arrimage de la charpente en bambous n'était pas achevé. Pour les monuments plus anciens (mosquée de Tsingoni, mosquée de Antana Bé), les toitures se sont envolées en raison de la fragilité de leur mise en œuvre. D'importants effondrements sont à signaler sur les usines sucrières, les entrepôts. Certaines maçonneries qui avaient bénéficié d'un élagage avant le cyclone ont été préservées des chutes d'arbres, d'autres fragilisées par le développement de ficus étrangleurs ont été dégradées par l'arrachement d'arbres ayant pris racine dans les maçonneries. Les chutes d'arbre ont aussi brisé des biens du patrimoine technique en fonte de fer (moteur à vapeur et son régulateur de Watt à Miréréni). Cependant, très peu d'arrachements sont constatés sur les maçonneries des cheminées protégées au titre des monuments historiques. Celle de Soulou présente une fissure inquiétante en face sud-est, qui devait préexister au cyclone et qui a été découverte par la disparition de la végétation.

Les mesures d'urgence seront de dégager les monuments soit des gravas de la toiture (tôles, fragments de charpentes), soit de la végétation dans le cas plus particulier des sites sucriers. Les monuments historiques n'appartenant pas à l'État et faisant déjà l'objet d'un projet de restauration avec une maîtrise d'œuvre ont bénéficié de travaux de sécurisation lors de la mission. C'est le cas de la caserne, qui abrite le MuMA et de la résidence des gouverneurs, tous deux à Dzaoudzi : le bâchage réalisé par le conseil départemental doit être complété sur la résidence et d'être refixé sur la caserne, notamment à l'extrémité ouest. Pour la mosquée de Tsingoni, le bâchage n'a pas été recommandé pour permettre l'évacuation de l'humidité. Des mesures conservatoires ont été préconisées pour le mihrab. Peu à peu les monuments qui doivent être bâchés l'ont été.

Le rapport dresse un constat détaillé des désordres occasionnés, propose des mesures de conservation et/ou de protection d'urgence dans un premier temps et établit des préconisations à moyen terme pour garantir la pérennité des ouvrages.

12 monuments historiques inscrits ou non protégés ont été placés, par décision de la ministre de la Culture des 19 et 27 mars 2025 sous instance de classement afin de faciliter le financement et la mise en œuvre de mesures d'urgence.

Dzaoudi, ancienne caserne

(IMH 2016), propriété départementale



Photo Pierre-Antoine Gatier, ACMH

Dzaoudi, ancienne gendarmerie

(IMH 2019), propriété État



M'Tsangamouji, ancienne usine de Soulou

(IMH 2016), propriété État et propriété privée



Photo Pierre-Antoine Gatier, ACMH



Normandie

Évaluation des monuments historiques de la région Normandie

Normandie	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Calvados	964	346	35,89 %	470	48,76 %	114	11,83 %	28	2,90 %	6	0,62 %
Eure	460	214	46,52 %	165	35,87 %	70	15,22 %	11	2,39 %	0	0,00 %
Manche	488	44	9,02 %	150	30,74 %	83	17,01 %	13	2,66 %	198	40,57 %
Orne	402	144	35,82 %	96	23,88 %	51	12,69 %	16	3,98 %	95	23,63 %
Seine-Maritime	713	273	38,29 %	310	43,48 %	114	15,99 %	13	1,82 %	3	0,42 %
Total	3 027	1 021	33,73 %	1 191	39,35 %	432	14,27 %	81	2,68 %	302	9,98 %

Source : Agrégée

Sur la base des 3 042 monuments historiques de la région (nombre de MH comprenant les protections de 2024), 2 981 ont été renseignés depuis l'origine, soit un taux de 97,99 % d'édifices renseignés. Restent, à l'échelle régionale, 61 édifices non renseignés, à comparer aux 195 édifices en 2018, ce qui met en avant le travail important de suivi réalisé par les différents services patrimoniaux de la DRAC. Le taux de monuments non renseignés reste néanmoins contrasté, avec très peu d'inconnues en Seine-Maritime, dans le Calvados et l'Eure (de 1 à 3), alors que la Manche et l'Orne ont un taux d'inconnues supérieur, qu'il conviendra de réduire dans les prochaines années. À considérer également dans ces statistiques, le cas spécifique des monuments détruits ou disparus par faits de guerre durant la bataille de Normandie.

La réduction du nombre de monuments considérés en péril est en moyenne de 6,19 %, en regard de 2018 avec de forts taux de résorption identifiés, notamment dans l'Eure et en Seine-Maritime. L'accroissement du nombre de monuments en péril dans les départements de la Manche et de l'Orne restent préoccupants, mais restent à relativiser en fonction de constats développés ci-après.

Bien que la classification « état moyen » ne soit pas la plus aisée à caractériser, il faut constater sa relative stabilité, l'amélioration de près de 14 % de monuments considérés en « bon état », ainsi que la réduction, sensiblement du même pourcentage, des édifices identifiés en mauvais état (- 14,74 %). Il en ressort que, dans le recensement de 2023, si l'on globalise les catégories « bon état » et « état moyen », une moyenne régionale de l'ordre de près de 80 % du parc monumental se trouve dans un état satisfaisant.

Les immeubles évalués en péril, pour lesquels une disparition semble inéluctable, si aucune action n'est menée à court terme, sont en général peu nombreux et finalement bien connus des services. Ils relèvent de plusieurs catégories distinctes :

- édifices incendiés ou sinistrés : incendie du château d'Aunay-les-Bois (Orne) le 8 décembre 2021, château de Serquigny (Eure) en 2023 ;
- édifices souffrant d'un désintérêt complet de la part de leurs propriétaires, qui subissent la mesure protection et souhaitent, par principe, n'entreprendre aucuns travaux pour pérenniser leur patrimoine, quelles que soient les incitations ou aides proposées par la DRAC.

Le propriétaire en dernière extrémité peut solliciter une mesure de radiation d'inscription. Il s'agit souvent de parties non dévolues à l'habitation, dépendant d'exploitations agricoles non utilisées (exemple du pigeonnier de Saonnet, Calvados), d'anciens logis dans un siège d'exploitation ou de

communs de châteaux. Certains édifices de propriété privée en milieu rural sont ainsi mentionnés en péril à l'instar du corps de logis Renaissance de Beuzeville-la-Grenier (Seine-Maritime) ou de la chapelle du prieuré de Bellencombre (Seine-Maritime). Dans de tels cas, l'absence d'usage immédiat, de perspectives de réutilisation ou de mise en valeur comme d'intérêt à agir pour le propriétaire, en regard des moyens disponibles souvent disproportionnés qu'il conviendrait d'impulser pour mettre ce patrimoine à niveau, font que les propriétaires ont tendance à céder au découragement et à reporter *sine die* tout investissement. Dans ce cas, seule la mise en œuvre de mesures conservatoires de type étalement, permet d'éviter la ruine de l'édifice (Le Logis à Ménil-Froger, Orne).

Il convient également d'évoquer le cas des immeubles en péril qui ont fait l'objet de division à des fins d'opération immobilière permettant de bénéficier d'une fiscalité avantageuse. Si certaines opérations ne soulèvent pas de difficultés spécifiques et ont permis au contraire d'assurer un avenir à des édifices autrement condamnés, à l'instar des reconversions des hôpitaux de Coutances, de Vire, de l'ancien couvent des visitandines de Caen pour n'en citer que quelques-uns, ces montages, du fait du désintérêt des copropriétaires (qui n'y voient souvent qu'un produit fiscal) sont susceptibles d'aggraver la situation d'un monument historique déjà fragilisé. Le cas le plus emblématique dans la région reste celui du château de Tancarville, pour lequel, en désespoir de cause et face à un montage immobilier inopérant et inadapté, une procédure de mise en demeure de réaliser des travaux d'office, s'agissant d'un MH classé, a été impulsée en 2023-2024 par la DRAC. Un autre exemple de l'aspect négatif de ce type de montage a été mis en lumière en 2023 à la suite de l'incendie du château de Serquigny passé de « moyen » à « péril » ; les mesures de sauvegarde ont cependant été très rapidement prises, permettant désormais à la commune d'engager la réflexion sur la recherche d'un nouveau programme de réutilisation.

Une mention toute particulière aux immeubles relevant du patrimoine industriel qui, en main privée, ne peuvent être restaurés en l'absence de programme de réutilisation réaliste et économiquement viable : forges, filatures, verrerie ou briqueteries, fermes modèles, etc. Ces protections thématiques impulsées par la DRAC n'ont pas suffisamment tenu compte de la réalité matérielle et des contextes dans lequel se trouvaient ces édifices ou ensembles. À défaut de programme et d'une vision d'ensemble sur leur potentiel de réemploi, ces monuments historiques sont voués à disparaître ou à nourrir la liste des MH en péril.

Il existe, s'agissant de ce type de patrimoine, des exceptions notoires, telle la restauration des forges de Varennes (Orne), qui, de « péril », sont passées à « bon », en raison de l'implication forte du maître d'ouvrage et grâce aux accompagnements financiers, notamment de différents partenaires, dont la DRAC, qui ont permis notamment de restaurer successivement le haut fourneau, la forge et le site de la fenderie.

Certains édifices en péril, tel le château de Magny-en-Bessin (Calvados), ne peuvent prétendre à restauration en l'absence de maîtrise d'ouvrage éclairée, et ce malgré les conseils et incitations répétées de la DRAC. Dans de tels cas le motif de blocage est complexe : absence de réalisme et de professionnalisme du propriétaire, absence de programme justifiant d'engager un programme de restauration, difficultés d'assurer le financement de l'opération.

De telles situations de blocage ne peuvent être levées qu'au moment de la cession du monument, s'agissant d'un édifice inscrit, pour lequel la procédure de travaux d'office n'a pas vocation à être mise en œuvre. L'un des exemples récents d'édifice en péril manifeste était celui du manoir des Mathurins (Calvados) ; après de nombreuses années d'abandon, le monument a ainsi été repris en 2023 par un

nouveau propriétaire, qui s'attache les conseils d'un architecte du patrimoine et de la DRAC pour construire son programme de restauration qui devrait aboutir en 2025-2026.

Ce défaut de professionnalisme des propriétaires est souvent également à l'origine de projets qui n'aboutissent pas, les propriétaires se contentant de mener à bien un entretien minimaliste, qui parvient rapidement à ses limites en l'absence d'investissement important, à l'exemple du château de Lantheuil (Calvados). La demande de conseil et d'accompagnement permettant d'assurer la maîtrise complète des opérations reste une question particulièrement centrale en milieu rural ; certaines collectivités de taille moyenne témoignent également de leur incapacité sans assistance à maîtrise d'ouvrage à faire face à l'engagement d'un programme de restauration.

Pour certains édifices en état « mauvais » ou de « péril », leur absence de restauration ne provient pas d'une défaillance volontaire ou d'un désintérêt du propriétaire, mais bien d'un défaut de convergence des moyens, les seuls crédits DRAC ne suffisant pas, malgré des taux incitatifs, à impulser une dynamique de travaux. Les édifices concernés sont des propriétés privées détenues par des propriétaires qui n'ont pas ou plus les moyens d'assurer la pérennité de grands monuments et qui n'ont pas nécessairement une descendance permettant d'assurer la transmission dans de bonnes conditions. Ces cas restent cependant rares.

Ainsi dans l'Eure, le manque de moyens financiers est clairement à l'origine de la dégradation importante des édifices notés en péril. Il en va ainsi du moulin d'Andé, du prieuré de Gasny, du colombier du manoir de Gauciel et du château de la Madeleine à Pressagny-l'Orgueilleux, qui sont passés d'état « mauvais » à « péril » entre 2018 et 2023.

Nombre de monuments historiques qui peuvent être portés en péril ou en mauvais état, sont par ailleurs détenus paradoxalement par de grandes ou moyennes collectivités qui ne peuvent faire face, en regard de toutes leurs autres compétences, aux impératifs de sauvegarde de l'ensemble du parc monumental dont ils ont la responsabilité. Face à ce tel constat la DRAC Normandie a initié des conventions de partenariat, en promouvant la mise en place d'un PPE (plan pluriannuel d'entretien), comme avec la Ville de Rouen depuis six ans, qui a permis d'initier notamment un grand programme de restauration de l'abbatiale Saint-Ouen, de l'hôtel-Dieu et d'autres interventions plus modestes permettant de maintenir le patrimoine communal à niveau. À noter enfin sur ce même territoire, la restauration exemplaire engagée par la Métropole de Rouen de l'intégralité de l'aître Saint-Maclou, auparavant identifié en état « mauvais ».

Au vu de cette expérience positive rouennaise, cet accompagnement permettant de limiter la vitesse de dégradation du parc monumental des collectivités sera développé, en 2025, avec la Ville de Caen, puis celle de Cherbourg. Il n'en demeure pas moins que des édifices majeurs à Caen (église Saint-Étienne le Vieux, Saint-Sauveur, Notre-Dame de Rue froide), Fécamp (église abbatiale, château), Dieppe (églises Saint-Rémy et Saint-Jacques, château), Eu (château), église Notre-Dame de Verneuil, etc, nécessitent la mobilisation de moyens, souvent hors d'atteinte pour les collectivités concernées, eu égard à leurs autres priorités budgétaires. Il est finalement plus simple de remettre à niveau pour une petite commune un édifice modeste en milieu rural (pouvant, le cas échéant, sous certaines conditions, bénéficier de subventions au titre de la DETR ou de la DSIL) que d'initier un grand programme sur des édifices urbains dont l'ampleur, l'échelle et le décor (notamment dans la Seine-Maritime, l'Eure et le Calvados) justifient la mobilisation de moyens importants et concertés. Les communes rurales souffrent néanmoins parfois d'un manque de moyens humains pour mener à bien les projets dont les montages administratifs et financiers sont souvent complexes.

Il conviendrait en conséquence, au-delà des états sanitaires identifiés comme « mauvais » dans ces communes, de concentrer et de coordonner les efforts financiers de tous les partenaires pour que ces monuments historiques souvent majeurs de l'histoire de l'architecture retrouvent tout leur lustre et participent ainsi pleinement au rayonnement territorial.

Enfin, facteur objectif d'explication de l'accélération du taux de dégradation dans certains territoires et qu'il conviendra vraisemblablement d'identifier et d'évaluer désormais spécifiquement, il est également utile de rappeler que la région normande présente 600 km de façade maritime, avec une sur-exposition des départements de la Manche, de la Seine-Maritime et dans une moindre mesure du Calvados; l'intensité comme la répétition des aléas climatiques sont de nature à fragiliser les monuments (et le patrimoine bâti en général) dont les volumes de couvertures, déjà parfois peu entretenus, sont particulièrement sensibles aux effets des tempêtes. Ceci peut contribuer également à expliquer l'augmentation du nombre d'édifices identifiés comme étant en mauvais état (46 % pour un total de 22 MH dans le département de la Manche). À noter également que les inondations, en regard de la topographie du territoire et de la nature dense du réseau hydrographique, dans l'Eure (voir les problématiques actuelles d'inondation de la vallée de l'Eure à Gisors), dans le Calvados et l'Orne notamment, pourraient, tout comme la problématique de recul du trait de côte, accroître de manière significative le pourcentage de monuments en péril (risque de disparition, s'agissant de l'église de Varengeville (Seine-Maritime), du poste directeur de tir de la batterie de Longues-Mer (Calvados), ou encore à accroître les désordres observés en raison de problématiques de fondations, de tassements différentiels ou d'affaissement des dallages .

Nouvelle-Aquitaine

Évaluation des monuments historiques de la région Nouvelle-Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Charente	476	25	0,05	48	0,1	37	0,08	8	0,02	358	75,21 %
Charente-Maritime	853	92	0,11	118	0,14	56	0,07	16	0,02	571	66,94 %
Corrèze	376	48	0,13	71	0,19	38	0,1	13	0,03	206	54,79 %
Creuse	286	90	0,31	116	0,41	43	0,15	15	0,05	22	7,69 %
Dordogne	885	366	0,41	367	0,41	99	0,11	21	0,02	32	3,62 %
Gironde	995	222	0,22	306	0,31	85	0,09	24	0,02	358	35,98 %
Landes	222	93	0,42	60	0,27	24	0,11	18	0,08	27	12,16 %
Lot-et-Garonne	395	83	0,21	188	0,48	79	0,2	7	0,02	38	9,62 %
Pyrénées-Atlantiques	411	80	0,19	31	0,08	12	0,03	6	0,01	282	68,61 %
Deux-Sèvres	337	26	0,08	45	0,13	53	0,16	8	0,02	205	60,83 %
Vienne	573	48	0,08	76	0,13	60	0,1	20	0,03	369	64,40 %
Haute-Vienne	363	74	0,2	76	0,21	28	0,08	6	0,02	179	49,31 %
Total	6 172	1 247	0	1 502	0	614	0	162	0	2 647	42,89 %

Source : Agrégée

L'ensemble des immeubles sont globalement dans un état moyen pour 2662 d'entre eux et bon pour 2042. Toutefois, 912 sont dans un état mauvais et 230 dans un état de péril plus ou moins avancé suivant le contexte et « l'œil » de l'évaluateur. Cela représente quand même 0,37 % du corpus considéré dont les actions du service, avec un travail de pédagogie auprès des propriétaires dans les années à venir, devront être prises en compte pour réduire ce taux.

Concernant le parc entre propriétaire public et privé on s'aperçoit que celui du public est en meilleur état sanitaire, avec 1258 édifices considérés comme en état « bon » ; toutefois, une majorité d'immeuble est en état moyen. La proportion est différente pour les privés, avec 784 unités de patrimoine en « bon état » et 1131 en état considéré comme « moyen ». Toutefois, pour les immeubles en péril, la proportion est quasiment identique (114 privés et 116 publics).

Certains départements comme les Deux-Sèvres, la Gironde, la Charente ou encore la Vienne doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des services patrimoniaux, car la part des immeubles en état moyen est la plus importante, au risque de voir se développer les états « mauvais » ou « en péril ».

Avec les réductions budgétaires annoncées, la baisse prévue des taux de subvention, qui certes étaient très hauts en Nouvelle-Aquitaine au regard d'autres régions, et le désengagement de certaines collectivités territoriales dans l'apport de subventions complémentaires, il est à craindre pour les années à venir que les études diagnostics et les phases de travaux soient repoussées, voire annulées par les propriétaires. Cela laisse augurer une dégradation sanitaire de l'ensemble du parc dans les années à venir.

Exemple de monuments historiques en péril

Corrèze, Saint-Geniez-ô-Merle, restes du château de Merle

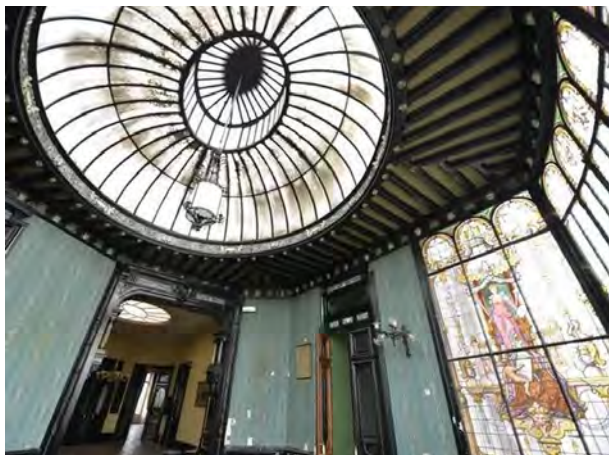
(CLMH 1927), propriété communale



Haute-Vienne, Limoges, le Cercle de l'Union Turgot

(IMH 2001), propriété privée

Le cercle de l'Union Turgot est une association qui regroupait les anciennes familles et industriels de Limoges. Ses membres construisent un immeuble entre 1875-1889. Les décors du premier étage sont inscrits MH en 2001. Les collections sont vendues aux enchères en 2003 puis l'immeuble à un investisseur. Une vente avortée en 2016 ne permet pas de sauver le lieu qui est squatté. Depuis une affaire de compromis bloque la vente du bien qui se dégrade en plein centre-ville de Limoges avec des fenêtres cassées et béantes malgré les relances de la DRAC au propriétaire pour assurer l'intégrité du bien au propriétaire actuel.



Gironde, Bordeaux, chapelle Saint-Jacques

(CLMH 2021), propriété privée

Dossier passé en CNPA pour travaux d'office en mai 2024.



Pyrénées Atlantiques, Labastide-Villefranche, domaine du château Bijou

(CLMH 2008), propriété privée



Monuments historiques sortis de péril

Deux Sèvres, Pougne-Hérisson, château de Hérisson

(IMH 2008), propriété communale

Le château dont certaines parties sont en péril, fait l'objet en 2019 de travaux de maçonnerie, principalement sur la tour T4 étayée en 2015 et le rempart Sud

Pour plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-nouvelle-aquitaine/actualites/Monument-historique-en-travaux-Chateau-de-Pougne-Herisson-Deux-Sevres>



Deux-Sèvres, Mazières-en-Gatine, château le Petit Chêne

(IMH 1986), propriété privée

Le château et la chapelle sont vendus comme bien national, mais de retour d'émigration, le marquis de Breuillac le récupère intact. Il est vendu à Me Goirand avoué à Paris puis sénateur des Deux-Sèvres qui en fait l'une des plus belles demeures des Deux-Sèvres. Le château est dans le goût Louis XIII avec un corps de logis principal rectangulaire, pavillon central et deux ailes en retour cantonnent la façade est, donnant sur la cour. La chapelle est dans le style néogothique. Le château a subi un incendie en 2016, tandis que la chapelle était dans un état de péril, ainsi que le nymphée

Coût total de la restauration : 580 000,00 € part État 174 000,00 €



Charente, Reignac, église Saint-Pierre-ès-Liens

(CLMH 1970), propriété communale :

Datée de la seconde moitié du XII^e siècle, elle était en très mauvais état. La restauration du clos et du couvert et de ses intérieurs a permis de révéler des peintures murales.

Coût total des travaux 1 718 306,00 €, part État : 601 406,25 € entre 2007 et 2021.



Charente-Maritime, Taillebourg, château

(CLMH 1995 et IMH 1991), propriété communale et propriété privée

Cette place forte est située sur un éperon rocheux défendant le premier pont sur la Charente depuis l'estuaire. Appartenant à des grandes familles, il est morcelé à la Révolution puis pillé et brûlé en 1822. Après les travaux, les ponts-levis sont transformés en ponts dormants et les longs bâtiments de dépendances cantonnés de pavillons sont construits sur la première terrasse. Sur la seconde terrasse devenue un parc, se trouvent une villa (1840) et les vestiges du château : la tour du XIV^e siècle et une aile restaurée au XVIII^e siècle qui abrite des salles voûtées. Les murs d'escarpe ont fait l'objet d'une restauration d'urgence.

Coût total étude et travaux : 623 645,52 €, part État : 311 822,76 €.



Creuse, La Souterraine, église Notre-Dame (CLMH 1840), propriété communale

Le clocher de l'église de La Souterraine a failli s'effondrer avec l'apparition soudaine de fissures en 2003 et un étaieement d'urgence. Des infiltrations d'eau dans la couverture de la charpente ont affaibli le haut des maçonneries. Cette église, édifice majeur de la région, a nécessité une première campagne de reprise des fondations et de la base en 2004/2005 puis la restauration du fut et de la flèche en 2015/2020 pour un total de 2,2M d'€.



Haute-Vienne, Saint-Yrieix-la-Perche, tour du Plô

(CLMH 1998), propriété communale

Cette tour du milieu du XIIe siècle, typique des tours donjon du Limousin est dégagée de ses constructions parasites par la ville.

Un projet de 777 000 € subventionné à 50 % par la DRAC en 2019 a permis de restaurer l'édifice et de l'aménager pour la visite avec la création d'escaliers intérieurs en chêne et d'une terrasse qui permet d'admirer le centre bourg.



Pyrénées-Atlantiques, Biarritz, église orthodoxe

(CLMH 2016), propriété d'une association culturelle



Lot-et-Garonne, Durance, ancien prieuré

(CLMH 2000), propriété privée



Occitanie

Évaluation des monuments historiques de la région Occitanie

Occitanie	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Ariège	192	45	23,44 %	88	45,83 %	42	21,88 %	15	7,81 %	2	1,04 %
Aude	481	159	33,06 %	209	43,45 %	84	17,46 %	28	5,82 %	1	0,21 %
Aveyron	385	130	33,77 %	201	52,21 %	40	10,39 %	13	3,38 %	1	0,26 %
Gard	554	182	32,85 %	201	36,28 %	108	19,49 %	43	7,76 %	20	3,61 %
Haute-Garonne	552	189	34,24 %	249	45,11 %	98	17,75 %	13	2,36 %	3	0,54 %
Gers	314	115	36,62 %	115	36,62 %	46	14,65 %	38	12,10 %	0	0,00 %
Hérault	588	180	30,61 %	229	38,95 %	149	25,34 %	15	2,55 %	15	2,55 %
Lot	436	122	27,98 %	160	36,70 %	122	27,98 %	23	5,28 %	9	2,06 %
Lozère	202	44	21,78 %	123	60,89 %	27	13,37 %	5	2,48 %	3	1,49 %
Hautes-Pyrénées	183	131	71,58 %	38	20,77 %	7	3,83 %	7	3,83 %	0	0,00 %
Pyrénées-Orientales	317	72	22,71 %	115	36,28 %	59	18,61 %	5	1,58 %	66	20,82 %
Tarn	290	91	31,38 %	97	33,45 %	59	20,34 %	18	6,21 %	25	8,62 %
Tarn-et-Garonne	239	69	28,87 %	103	43,10 %	48	20,08 %	14	5,86 %	5	2,09 %
Total	4 733	1 529	32,31 %	1 928	40,74 %	889	18,78 %	237	5,01 %	150	3,17 %

Source : Agrégée

Le parc des immeubles à l'état de péril représente 5 % des monuments historiques, les départements du Gard, du Lot et du Gers étant en tête pour le nombre de périls recensés. Les départements de Lozère et des Hautes Pyrénées comptent le plus faible nombre de monuments historiques en péril, qui s'explique aisément par une plus faible densité de monuments historiques par rapport aux autres départements d'Occitanie.

Parmi les situations de péril, les propriétés privées sont plus nombreuses (138 recensées) que les propriétés publiques (102), alors que la part de monuments historiques privés dans la région ne représente qu'environ 31 % de la globalité des monuments historiques.

Plusieurs éléments explicitent ces chiffres plus élevés pour les monuments historiques privés :

- des copropriétés où le lancement de travaux demeure extrêmement complexe (châteaux, maisons de villes ou de bourgs) ;
- de nombreux châteaux à l'état de ruines, où l'exposition aux intempéries accélère le processus de dégradation ;
- des problématiques de successions ou de biens en déshérence, qui ne permettent pas d'identifier une maîtrise d'ouvrage ;
- des sites archéologiques isolés dans des zones rurales et nécessitant des compétences spécifiques en matière de restauration (dolmens ou menhirs soumis aux dégradations liées à l'exploitation agricole).

Pour les propriétaires publics, quelques éléments de contexte :

- parmi les monuments historiques évalués en péril, on trouve une majorité d'églises ou de chapelles, souvent dans des communes possédant plusieurs édifices culturels. Ces monuments historiques ne sont que peu ou pas utilisés par les collectivités.

Se pose donc la problématique de priorisation de travaux pour des collectivités propriétaires de plusieurs monuments historiques, les difficultés de moyens financiers et d'absence de compétences pour assurer la maîtrise d'ouvrage. L'offre en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage reste limitée sur le territoire. Peu de départements possèdent une cellule d'AMO et l'offre privée est rare.

- d'autres typologies récurrentes évalués en péril : des croix et calvaires présents sur l'espace public ou dans des cimetières, des éléments de fortifications urbaines (tours, portes).

Le bilan permet de relancer les maîtres d'ouvrages privés et publics, de les alerter sur l'urgence d'entreprendre des mesures conservatoires en lien avec le service. Le bilan pourra aussi alimenter les futures programmations, en particulier dans le cadre des crédits du FIP et de la mission Patrimoine en péril.

Depuis la transmission des éléments de bilan (4 octobre 2023), des propriétaires ont reçu des courriers alertant sur l'état de leur bien. C'est le cas dans le Gers, où les propriétaires de monuments historiques notés en péril ont été alertés officiellement par l'UDAP, qui les a incités à prendre l'attache des services patrimoniaux de la DRAC pour des mesures d'urgence. Ces mesures d'alerte devraient pouvoir se réaliser sur les autres départements.

Exemples de monuments historiques restaurés

Gard, Pont-Saint-Esprit, escalier monumental sur les quais du Rhône

(IMH, 2014), propriété communale

Dès 1819, les opérations de stabilisation des berges et de communication entre le quai et la vieille ville sont projetées, elles se réalisent vers 1840, avec l'aménagement d'une place publique en surplomb du Rhône et la création d'un escalier monumental reliant la place aux quais. Cet escalier en pierre de taille est constitué de deux volées avec un palier central soutenu par 7 arcades reposant sur des culots sculptés. Il s'intègre dans une composition urbaine remarquable, visible de loin, surtout depuis le pont sur le Rhône.

Bombardés en 1944, une portion du mur de soutènement et du parapet fait de croisillons (croix de Saint-André) ont été reconstruits, pour partie en béton.

Depuis plusieurs années, cet édifice a été interdit au public au regard de son état alarmant (péril en 2018). L'étude diagnostic conduite en 2017 a permis d'enclencher une opération de restauration d'ensemble. Une autorisation de travaux a été délivrée en 2018.

Les travaux ont débuté en 2020 et sont décomposés de 3 tranches jusqu'en 2023. Le montant total de l'opération de restauration s'élève à 1 537 846 € HT (financeurs : DRAC, dont mission Patrimoine en péril, Région Occitanie, Département du Gard, DSIL, Agglomération du Gard rhodanien et commune). L'escalier a été inauguré le 8 octobre 2024¹⁵.

¹⁵ <https://www.gard.gouv.fr/Actualites/Inauguration-de-l-escalier-monumental-Saint-Pierre-a-Pont-Saint-Esprit>



Ariège, Ferrières, château

(CLMH, 1988), propriété privée

Les premiers seigneurs connus remontent au XIII^e siècle. Durant les guerres de Religion, Guillaume de Guilhot, chef local du parti réformé, s'empara de nombreuses places fortes et accumula une fortune qui lui permit de faire de son château une importante forteresse. Au début du XVIII^e siècle, l'édifice fut transformé en caserne puis en prison. À la Révolution, le château est pillé et vendu à différents propriétaires. L'édifice se présente comme un hexagone irrégulier flanqué à chacun de ses angles d'une tour. Bien que l'on y trouve encore des voûtes remontant au XI^e siècle, il a pris son aspect actuel au XVI^e siècle. La façade principale est ornée d'un riche décor sculpté datant de cette époque. L'intérieur conserve un intéressant ensemble de cheminées, ainsi qu'un escalier de pierre à rampes droites, orné de motifs sculptés.

Travaux d'urgence sur les couvertures, charpentes et maçonneries des logis seigneuriaux et de la porterie : montant travaux 301 505 €, subventionnés à hauteur de 116 634 € au titre de la mission Patrimoine en péril.



Lozère, Gorges du Tarn Causses, pont de Quézac

(CLMH, 1996), propriété communale

Monument historique passé de l'évaluation « péril » à l'état « bon ».

Établi au XVe siècle, pont sur le Tarn, seul accès au village de Quézac et chemin de pérégrination vers Notre-Dame-de-Quézac, l'édifice a subi de nombreuses crues et plusieurs restaurations depuis sa construction, qui ont fragilisé la structure et créé des cavités profondes dans les fondations, les parties immergées des piles menaçant la stabilité de l'ouvrage. La campagne de restauration réalisée a permis de conforter la structure du bâti par la consolidation des maçonneries immergées des piles et la confortation des structures internes du pont en particulier le tablier. Les parements et parapets sont également restaurés à cette occasion.

Travaux à prévoir : maintenance (entretien régulier). Montant estimé : 800 HT €/an



Gard, Villeneuve-lès-Avignon, livrée cardinalice d'Arnaud de Via

(CLMH, 2002), propriété communale

La livrée est adossée à un ensemble plus complexe intégrant une église palatine et un cloître dont les fondations remontent au XIVe siècle. L'ensemble (collégiale, cloître et livrée cardinalice) forme un ensemble cohérent et un patrimoine exceptionnel de l'art gothique avignonnais, en relation étroite avec la cité papale voisine. L'édifice, désaffecté depuis de très nombreuses années, présente d'importants désordres structurels. Les études ont cependant fait apparaître la qualité exceptionnelle des peintures murales et des planchers du XIVe siècle.

La commune, consciente des enjeux de conservation, a fait réaliser en 2021 une étude diagnostic globale sur le monument (étude structure, diagnostic sanitaire, étude des peintures murales, datation des planchers et des couvertures...) et a immédiatement engagé une première opération d'un montant de 542 274 € portant sur les travaux d'urgence (travaux en cours), qui ont été financés à 50 % par la DRAC. Les travaux à venir de restauration du clos et du couvert sont estimés à 1 610 000 €, le programme de réutilisation étant en cours de réflexion, les travaux d'aménagement ne sont pas encore chiffrés à ce jour.



Ariège, Foix, maison des Cariatides

(IMH, 2015), propriété privée

La maison des Cariatides est située à proximité de la préfecture de département et aux abords de l'abbatiale Saint-Volusien (CLMH). L'étude des plans cadastraux de la ville de 1810 et de 1847 et l'état indicatif des propriétés ont permis de la dater de la fin de la première moitié du XIXe siècle. La maison est datée entre 1840 et 1847. Le propriétaire, Cassia Louis, était un peintre décorateur, qui s'est inspiré des productions des ateliers de la manufacture d'Auguste Virebent, architecte de la Ville de Toulouse. Le monument avait été considéré dans un « mauvais » état sanitaire après le bilan sanitaire de 2018.



État avant travaux



État après travaux

Exemples de monuments en péril

Tarn-et-Garonne, Cumont, château des Fours

(IMH, 1964), propriété privée

Ce château aurait été le berceau de Xaintrailles, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Ce bâtiment rectangulaire flanqué de quatre échauguettes aux angles est éclairé par des fenêtres à meneaux, celles de la façade sud paraissant plus anciennes que la façade nord, qui sont armées de pilastres cannelés et surmontées d'un fronton triangulaire. Un second étage devait exister autrefois. Sont encore visibles les traces de reprise en brique à la partie supérieure d'une échauguette et la corniche génoise paraît récente. Le bâtiment paraît de la fin du XVe siècle et a été très remanié vers 1540 pour la façade nord, qui présente un aspect nettement Renaissance. Le château est dans un état de péril avancé. Les propriétaires avec le soutien de la DRAC ont souhaité lancer un diagnostic qui avait pour objectif de

sauvegarder le monument. Ce diagnostic de mise hors d'eau et de confortation a été réalisé en juillet 2021 avec une étude historique. L'objectif des travaux prévus était de maintenir l'édifice dans son état existant en ralentissant autant que possible sa dégradation et de préserver les éléments significatifs, dont les croisées nord, qui demeurent les éléments les plus significatifs. Le projet est à l'arrêt dû à l'insuffisance des finances des propriétaires pour la sauvegarde du monument historique.

Les travaux d'urgence ont été prévus en plusieurs phases.

Montant estimé des travaux (y compris MOE) :

- Déblaiement échauguette N/O : 121 501, 38 € TTC
- Travaux sur l'élévation Nord : 108 429, 67 € TTC
- Travaux sur l'élévation Est et Ouest compris échauguettes : 158 735, 46 € TTC
- Travaux sur l'élévation Sud : 86 554, 65 € TTC

TOTAL : 475 221, 16 € TTC



La tour d'escalier était dotée au premier étage d'une porte encadrée de cariatides, que l'on voit encore en place sur ce cliché (inventaire série W AD 82), qui fut vendue afin d'être réemployée dans une maison d'Auvillar (cf. photo jointe).

Hérault, Siran, chapelle de Centeilles

(CLMH, 1954), propriété associative

Monument historique évalué en péril avec une 1re phase de travaux programmée en 2023

L'église, attestée dès 1208, fut reconstruite à l'extrême fin du XIII^e siècle ou au tout début du XIV^e siècle. L'église fut entièrement peinte à la fresque, probablement dans la seconde moitié du XIV^e siècle. La chapelle latérale nord fut construite dans le premier quart du XV^e siècle au nord de la dernière travée de la nef et conserve encore la presque totalité de son décor peint, réalisé entre le XIII^e (décor géométrique polychrome à dominante or et rouge) et le XV^e siècle (décor figuratif). Cette chapelle fut utilisée pour diverses fonctions, dont celle de bergerie.

La couverture présente un mauvais état général expliquant les nombreuses traces d'infiltrations et la détérioration des enduits, dû à une mauvaise mise en œuvre de matériaux (lauzes) de mauvaise qualité (irrégulières, cassées et poreuses). Les parements droits présentent également d'importants défauts d'étanchéité. La végétation (arbustes, mousses, lichens) et des colonisations biologiques prolifèrent en partie haute des élévations. Les travaux envisagés sont la réfection complète de la couverture du chœur avec de nouvelles lauzes ainsi que le refichage et le rejointoiement des élévations extérieures et la cristallisation des décors intérieurs.

Une première subvention de la DRAC est programmée en 2023 pour un montant de 35 435 €.

Montant estimé : 291 385 € € TTC



Gers, Monfort, château d'Esclignac

(IMH, 2016), propriété privée

Le noyau ancien se compose du bâtiment nord-ouest flanqué, au nord, d'un donjon carré et, au sud, d'une tour d'escalier. La poterne en constituait l'entrée. La chapelle, construite en dehors de l'enceinte, a été restaurée au XIX^e siècle. L'édifice est dans un état de péril avancé. Les toitures du donjon du XIII^e siècle et du pavillon ouest, en partie effondrées, ne sont retenues que par quelques étaitements de fortunes et les conduits de cheminée. La plupart des couvertures des communs sont effondrées.

Un diagnostic rendu en 2022 liste les travaux à réaliser : réfection des toitures et charpentes, restauration des maçonneries dégradées, restitution du mur périphérique du chemin de ronde du donjon soutenant le coyau de la toiture, restauration des souches des cheminées et des abergements.

Montant estimé : 1 840 000 TTC (chiffrage ne portant pas sur les bâtiments des communs)



Haute-Garonne, Vaux, manoir

(IMH, 1944), propriété privée

Le château a été vendu en septembre 2022. L'ancien propriétaire, qui avait acheté le bien en 1994, n'entretenait plus l'édifice et une procédure de péril a été engagée par la commune. Le nouveau propriétaire a commencé la reprise des couvertures sans autorisation et selon des procédés non compatibles pour un monument historique. Un procès-verbal a été dressé afin de faire stopper les travaux. Il a été demandé de prendre l'attache d'un architecte spécialisé dans la restauration du bâti ancien, afin de déposer un permis de construire puis de faire réaliser les travaux urgents de mise hors d'eau. En suivant une étude devra être réalisée sur l'ensemble de l'édifice dont certaines parties sont proches de l'effondrement.

Travaux à prévoir : reprise des charpentes/couvertures et des élévations extérieures compris mise hors d'air

Montant estimé : 1 000 000 € HT (estimation CRMH)



Façade Nord



État des couvertures en 2019



État des couvertures en 2022

Aveyron, Aubin, église du Gua

(IMH, 2003), propriété communale

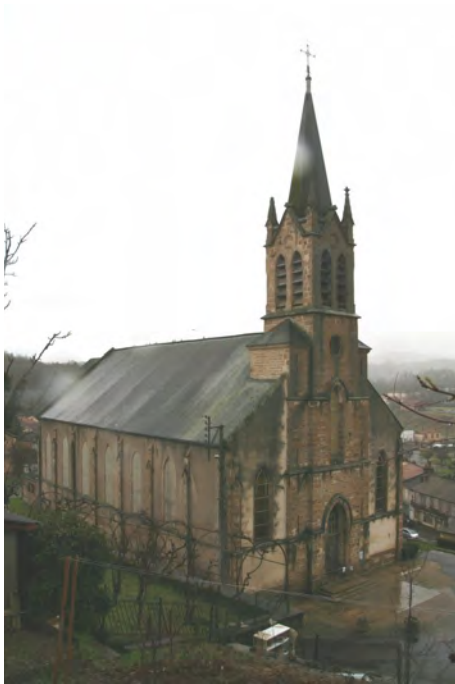
À partir du Second Empire, le Gua devient un centre industriel lié à l'extraction de la houille et à la création d'aciéries. Parallèlement à la construction du centre industriel, la Société des Aciéries met sur pied un programme urbain comprenant un habitat ouvrier et quelques édifices publics dont l'église. Édifice de style néo-gothique, bâtie dès 1865 et inaugurée en 1867, l'église traduit les recherches architecturales du temps et témoigne de la démarche de l'architecture en faveur de l'utilisation du métal au milieu du XIXe siècle. L'architecte Louis Auguste Boileau, qui a réalisé trois autres églises dans le Nord, reprend ici le principe des fermes triangulées retroussées à profilés standards rivetés. Elle comporte dans les intérieurs une structure de poteaux fontes permettant une large ouverture de la nef vers les bas-côtés et donnant une impression de largeur importante.

Une étude a été réalisée en avril 2020, indiquant notamment des problèmes de sol d'assise responsable de tassements différentiels et des fissures extérieures. Les déformations constatées sont importantes et ont été placées sous fissuromètres dès 2018. L'église du Gua présente des désordres structurels pour lesquels des interventions urgentes doivent être réalisées. Des tirants métalliques ont été par ailleurs mis en place. L'édifice a été fermé au public par arrêté municipal.

Travaux à prévoir :

- reprise en sous-œuvre, charpentes métalliques triangulées et couverture
- reprise des élévations extérieures et intérieures, compris sol intérieur
- reprise des élévations intérieures, compris sol intérieur

Montant estimé : mesures d'urgence : 400 000 € HT et élévations intérieures et extérieures : 1 000 000 € HT



Aude, Gaja-et-Villedieu, cloître du domaine de Villemartin

(CLMH, 2015), propriété privée

Témoin majeur d'un ensemble architectural romantique du XIXe siècle, composé d'un cloître, d'une orangerie, d'un atrium, d'une forge et d'un cabinet de poète. Des éléments sculptés proviennent du cloître de l'église des Carmes de Perpignan. Une première étude réalisée par l'ACMH et entièrement financée par la DRAC, a permis de définir un cahier des charges et un montant prévisionnel de travaux d'urgence pour sortir cet ensemble unique et pittoresque du péril. Le constat de l'évolution de désordres structuraux et d'altérations au cours des derniers mois, sont susceptibles de conduire à des effondrements d'une partie de ces ouvrages. Les interventions et travaux envisagés consistent en la mise en place de mesures d'urgence qui permettront de ralentir l'évolution des désordres et éviter un effondrement de ces ouvrages, en attendant leur renforcement définitif et leur restauration pérenne ultérieurs, qui devront faire l'objet d'une étude de diagnostic et d'une mission de maîtrise d'œuvre spécifiques.

Travaux à prévoir : stabilisation des maçonneries puis travaux de restauration de l'ensemble du cloître.

Montant estimé : mesures d'urgence pour sortie de péril: 360 181 HT €



Pays de la Loire

Évaluation des monuments historiques de la région Pays de la Loire

Pays de la Loire	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Loire-Atlantique	370	127	34,32 %	101	27,30 %	43	11,62 %	45	12,16 %	54	14,59 %
Maine-et-Loire	715	95	13,29 %	139	19,44 %	152	21,26 %	88	12,31 %	241	33,71 %
Mayenne	254	81	31,89 %	58	22,83 %	63	24,80 %	52	20,47 %	0	0,00 %
Sarthe	430	175	40,70 %	128	29,77 %	85	19,77 %	23	5,35 %	19	4,42 %
Vendée	371	169	45,55 %	101	27,22 %	51	13,75 %	25	6,74 %	25	6,74 %
Total	2 140	647	30,23 %	527	24,63 %	394	18,41 %	233	10,89 %	339	15,84 %

Source : Agrégée

Des disparités départementales sont à noter dans la couverture des visites. L'importance du parc de propriétés privées entre pour une grande part dans la complétude du bilan. Tel est le cas du Maine-et-Loire, qui concentre le plus grand nombre de biens en mains privées. Plusieurs constats de travaux faits sans autorisation ont été établis au cours des visites, notamment en Loire-Atlantique, chef-lieu régional. Par ailleurs, un département a pu être entièrement couvert (la Mayenne, avec 254 monuments historiques), tandis que d'autres, plus dotés, surtout en monuments privés, n'ont pu être entièrement renseignés.

Les agents ont mis en évidence la méconnaissance, de la part des propriétaires, des étendues de protection, des procédures et des subventions susceptibles d'être demandées auprès de plusieurs contributeurs. Ces visites ont été importantes pour la qualité des échanges.

Les propriétaires d'édifices en état mauvais ou en péril sont les plus difficiles à mobiliser, au vu de la faiblesse de leurs ressources ou, très fréquemment, de leur refus d'entreprendre des travaux. Des courriers-types ont été adressés à plusieurs propriétaires. Si des retours « positifs » ont été enregistrés (par exemple au château de Machecoul, en Loire-Atlantique), pour d'autres, l'absence de réponse est persistante.

Les propriétaires ont été sensibilisés, lors des déplacements des agents, à l'état de leur bien. Ils ont également été informés des suites à donner. Une expérimentation est en cours concernant la saisie en mobilité d'une fiche de visite sur l'application *KIZEO*, renseignée sur téléphone ou tablette. Cette application permet de générer un formulaire, contenant les vues prises le jour de la visite, directement envoyé au propriétaire.

La comparaison entre 2018 et 2023 fait apparaître, en nombre, de nouveaux monuments historiques évalués « en péril » (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe), de façon générale une stabilité des immeubles en état « moyen », une légère croissance des états jugés « bons » pour certains départements (Mayenne, Sarthe, Loire-Atlantique). On note aussi une baisse du nombre des immeubles en péril en Vendée. De façon générale, les édifices privés apparaissent plus largement en péril. Les édifices publics sont plus généralement en bon état. Cependant, les états mauvais peuvent aussi bien concerner les édifices publics, mais très rarement le péril.

Loire-Atlantique, La Limouzinière, manoir de La Touche

(IMH, 1996), propriété communale

Le manoir de La Touche a été édifié au XV^e siècle. Seul, le logis-porte, auquel a été accolé au XVI^e siècle une galerie constituée d'arcades, subsiste. Lors du bilan 2018, l'édifice a été déclaré en péril. Depuis, sa restauration générale a été programmée et les travaux réalisés sous la direction d'un architecte du patrimoine. Le projet a été subventionné par la DRAC, également avec le FIP, à 25 %. La Région et le Département ont aussi participé au financement de cette restauration. L'ouverture au public a été réalisée dans l'été 2024 après une restauration complète.



Photo Fondation du patrimoine avant travaux



Photo Actu.fr avant restauration de la galerie, en cours de travaux (tranche 2)

Maine-et-Loire, Baugé-en-Anjou (comm. Baugé), ancien palais de justice

(IMH, 1986), propriété communale

Construit en 1867, l'ancien tribunal, désaffecté, présentait un très mauvais état. L'ensemble des pierres de tuffeau était desquamé et le vestibule, placé sous étais. Le projet communal, dimensionné pour la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou, a permis la restauration de l'édifice qui accueille en 2025 la Maison du citoyen. Les travaux, conduits par le cabinet Architrav, Séverine Jeanneau architecte du patrimoine, conduiront aussi à préserver les dispositions d'origine de la salle d'audience et son mobilier, désormais également inscrit au titre des MH. Soutenu par la DRAC, le projet a été distingué comme Emblématique par la mission Patrimoine en péril en 2020.



Photos Fondation du patrimoine avant

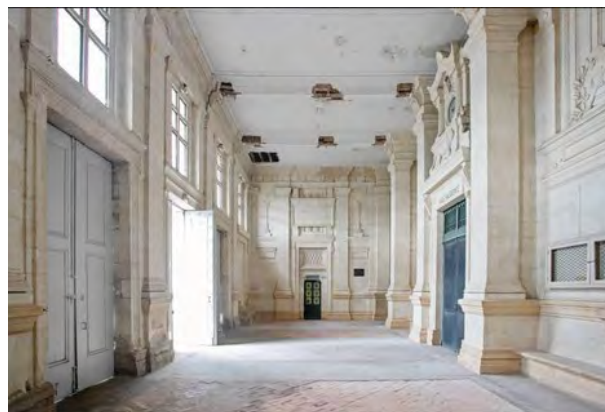




Photo Le kiosque.org, après travaux

Mayenne, Val-du-Maine (com. Ballée), château de Linières

(IMH, 1983 et 2017), propriété privée

L'état de péril était avéré en 2018 pour ce château acquis en 2016 par les actuels propriétaires. Le projet qu'ils portent a permis de redonner vie à cet édifice devenu « tiers lieu ». Entrepreneurs de spectacle, ils accueillent des manifestations autour de « l'Opéra à la campagne », soutenus par de nombreux bénévoles. La restauration, placée sous la maîtrise d'œuvre d'une architecte, a commencé en 2020 par les couvertures et les ouvertures du logis, opération qui a permis le sauvetage du château. Soutenu par la DRAC, le projet a reçu de nombreux prix et financements, dont ceux de la mission Patrimoine en péril en 2021.



Photo Udap Mayenne avant travaux



Photo Udap Mayenne après intervention sur les toitures et baies de la façade du logis

Sarthe, Le Lude, jumenterie de Malidor

(IMH, 2020), propriété privée, gérée par bail par la commune

Construit en 1855 dans un contexte d'essor de l'élevage et des courses hippiques en France et pour répondre aux principes de rationalité des traités de construction rurale, cet édifice original, composé de plusieurs box pour juments et poulains placés en demi-cercle sous l'œil d'un palefrenier, a été sauvegardé par une intervention sur les maçonneries et la toiture. L'édifice a été sélectionné par la mission Patrimoine en péril. Il fait également partie des chantiers de jeunes bénévoles de l'association CHAM. Il devrait accueillir des gîtes et une salle de médiation. La restauration est encore en cours. S'il n'était pas encore protégé en 2018, ce monument était connu de l'Udap et de la CRMH avant sa protection.



Photo DRAC avant restauration



Photo Fondation du patrimoine en cours de restauration

Vendée, Mervent, château de La Citardière

(CLMH), propriété privée

Repris récemment par un jeune couple, ce château illustrant l'influence de la Renaissance en Vendée était noté en péril lors du précédent bilan. Confiés à l'ACMH Olivier Salmon, les travaux ont permis, après diagnostic, de restaurer le pavillon ouest et le châtelet d'entrée. La tranche suivante concerne le pavillon est, également en état de péril. Les travaux sont subventionnés à 50 % par la DRAC.



Photos Olivier Salmon, le pavillon ouest avant et après restauration.

Exemples de monuments en péril

Mayenne, Senonnes, château

(CLMH 1988), propriété privée

Des travaux d'office ont déjà été réalisés, sans que l'État ait pu recouvrir les frais engagés. Les couvertures en tôle qui avaient été posées arrivent désormais à bout de souffle et leur changement serait nécessaire. Les propriétaires, privés, refusent toute mesure conservatoire.

Photo UDAP 2024



Sarthe, Sablé-sur-Sarthe, château

(CLMH 1983), propriété État (Culture – BnF)

Cet édifice classé est passé de l'état « mauvais » en 2018 à « péril » en 2023. Un état sanitaire de l'ACMH en 2014 alertait déjà la Bibliothèque nationale de France, établissement affectataire, sur l'état préoccupant. La saisine de la DRAC en 2023 est restée sans réponse. Certaines parties sont sous filet, d'autres sont inaccessibles.



Photo CRMH 2023

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Évaluation des monuments historiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Alpes-de-Haute-Provence	215	43	20,00 %	80	37,21 %	61	28,37 %	20	9,30 %	11	5,12 %
Hautes-Alpes	169	39	23,08 %	92	54,44 %	27	15,98 %	8	4,73 %	3	1,78 %
Alpes-Maritimes	429	134	31,24 %	180	41,96 %	79	18,41 %	31	7,23 %	5	1,17 %
Bouches-du-Rhône	679	151	22,24 %	232	34,17 %	216	31,81 %	62	9,13 %	18	2,65 %
Var	348	57	16,38 %	95	27,30 %	37	10,63 %	26	7,47 %	133	38,22 %
Vaucluse	529	205	38,75 %	181	34,22 %	99	18,71 %	41	7,75 %	3	0,57 %
Total	2 369	629	26,55 %	860	36,30 %	519	21,91 %	188	7,94 %	173	7,30 %

Source : Agrégée

Au 29 juin 2023, le bilan en PACA a permis l'actualisation dans l'application *Agrégée* des informations relatives à l'état de conservation de près de 95 % des 2 369 monuments classés et inscrits que compte la région PACA. Les commentaires associés à ces constats précisent quelles parties constitutives de l'immeuble sont altérées, mais également l'état des échanges avec le propriétaire, voire le degré d'avancement du projet de restauration à la date de la réalisation du bilan. Dans le département de Vaucluse, la finalisation du bilan a nécessité le recours à un contractuel occasionnel (338 monuments n'ayant pas fait l'objet d'une vérification de leur état de conservation depuis 2012). Ainsi, entre le 1^{er} février et le 31 mai 2023, 255 visites de monuments historiques, dont 112 en main privée, ont pu être réalisées.

L'état de conservation du parc des monuments historiques en PACA est majoritairement « moyen » : 38 % au niveau régional et, pour la plupart des départements, autour de 30 % (Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), à l'exception des Hautes-Alpes (55 %) et des Alpes-Maritimes (42 %). Le nombre de monuments historiques en péril est inférieur à 10 % au niveau régional comme dans l'ensemble des départements. Concernant les monuments historiques en mauvais état, le pourcentage régional (près de 22 %) masque des contrastes marqués à l'échelle départementale, entre 12 % pour le Var et plus de 20 % pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône. Près d'un tiers des édifices est évalué en bon état de conservation.

L'actualisation du bilan a également permis d'apprécier l'évolution de l'état de conservation des monuments historiques de PACA depuis 2018, date du précédent bilan. On observe ainsi une amélioration de l'état de conservation :

- augmentation du nombre de monuments en bon état par rapport à 2018, à l'échelle régionale et pour quatre des six départements ;
- diminution, au niveau régional et dans quatre des six départements, du nombre de monuments en péril.

Cette tendance est à mettre en lien avec l'action des services du ministère de la Culture pour mettre en place des opérations de restauration grâce aux dotations annuelles de crédits.

Le bilan a vocation à orienter les programmations de travaux. Le respect des prérogatives des maîtres d'ouvrage et, particulièrement, leur consentement aux dépenses nécessitées par les travaux ne permettent pas d'envisager de lien immédiat entre le bilan et les programmations annuelles. Il est ainsi de nombreux exemples de monuments historiques pour lesquels la DRAC doit multiplier les démarches à l'endroit des propriétaires afin d'aboutir à une opération.

Synthèse générale

Synthèse des évaluations par régions pour le bilan 2019-2024

	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Auvergne-Rhône-Alpes	4762	842	17,68 %	1579	33,16 %	594	12,47 %	133	2,79 %	1614	33,89 %
Bourgogne-Franche-Comté	3675	1378	37,50 %	1355	36,87 %	496	13,50 %	109	2,97 %	337	9,17 %
Bretagne	3166	666	21,04 %	867	27,38 %	264	8,34 %	77	2,43 %	1292	40,81 %
Centre-Val de Loire	2774	502	18,10 %	770	27,76 %	467	16,83 %	115	4,15 %	920	33,17 %
Corse	328	136	41,46 %	109	33,23 %	49	14,94 %	25	7,62 %	9	2,74 %
Grand Est	4318	1762	40,81 %	1338	30,99 %	612	14,17 %	128	2,96 %	478	11,07 %
Guadeloupe	120	19	15,83 %	6	5,00 %	21	17,50 %	13	10,83 %	61	50,83 %
Guyane	89	27	30,34 %	16	17,98 %	12	13,48 %	5	5,62 %	29	32,58 %
Hauts-de-France	3074	1096	35,65 %	1093	35,56 %	674	21,93 %	154	5,01 %	57	1,85 %
Ile-de-France	3966	1604	40,44 %	1813	45,71 %	421	10,62 %	100	2,52 %	28	0,71 %
La Réunion	197	65	32,99 %	56	28,43 %	58	29,44 %	17	8,63 %	1	0,51 %
Martinique	123	3	2,44 %	9	7,32 %	8	6,50 %	10	8,13 %	93	75,61 %
Mayotte	11	0	0,00 %	3	27,27 %	3	27,27 %	2	18,18 %	3	27,27 %
Normandie	3027	1021	33,73 %	1191	39,35 %	432	14,27 %	81	2,68 %	302	9,98 %
Nouvelle-Aquitaine	6172	1247	20,20 %	1502	24,34 %	614	9,95 %	162	2,62 %	2647	42,89 %
Occitanie	4733	1529	32,31 %	1928	40,74 %	889	18,78 %	237	5,01 %	150	3,17 %
Pays de la Loire	2140	647	30,23 %	527	24,63 %	394	18,41 %	233	10,89 %	339	15,84 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2369	629	26,55 %	860	36,30 %	519	21,91 %	188	7,94 %	173	7,30 %
Saint-Martin	3	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	3	100,00 %
Saint-Barthélemy	7	1	14,29 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	6	85,71 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	16	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	16	100,00 %
Total	45 070	13 174	29,23 %	15 022	33,33 %	6 527	14,48 %	1 789	3,97 %	8 558	18,99 %

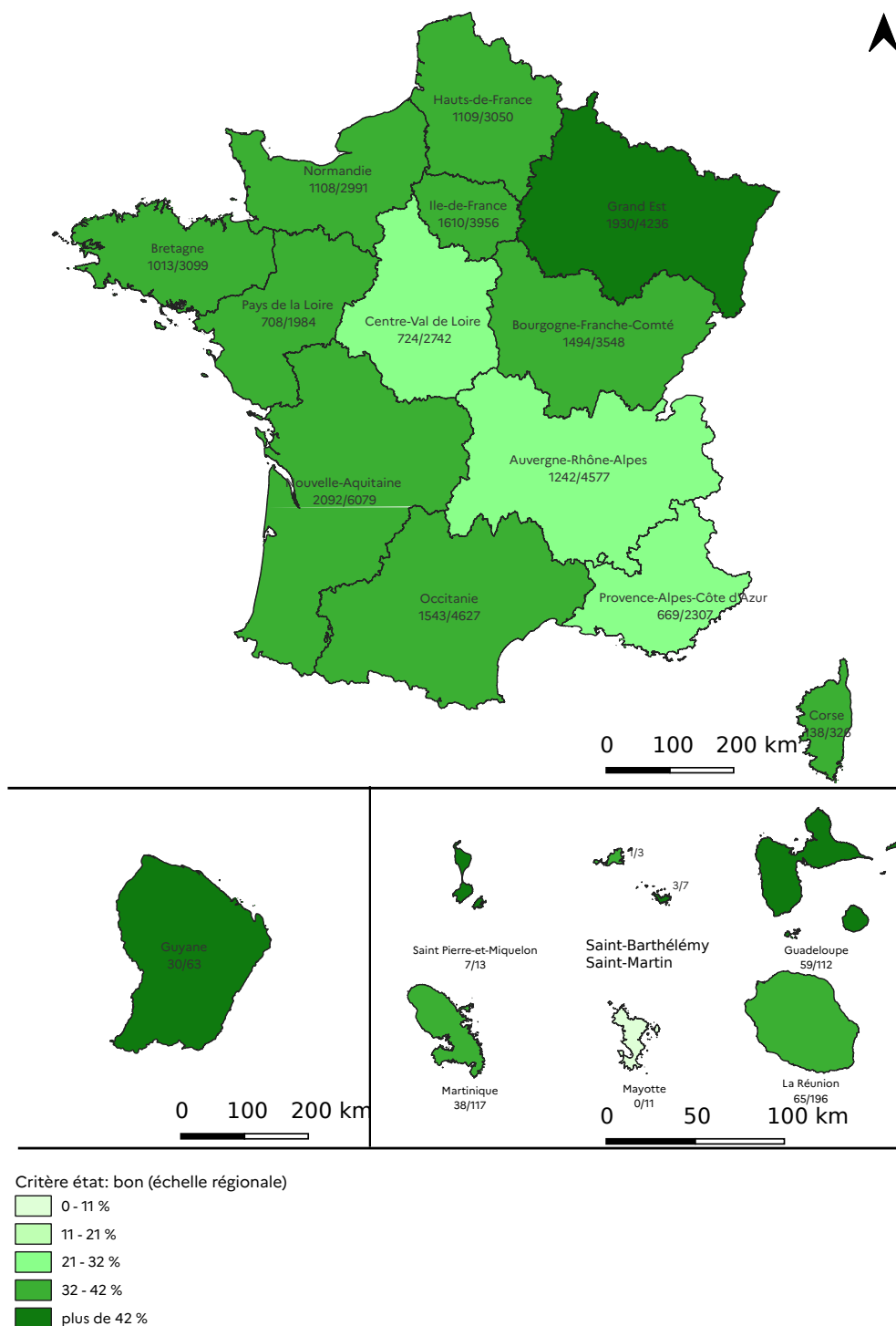
Source : Agrégée

Synthèse de l'ensemble des états renseignés sur Agrégée par région (1944-2024)

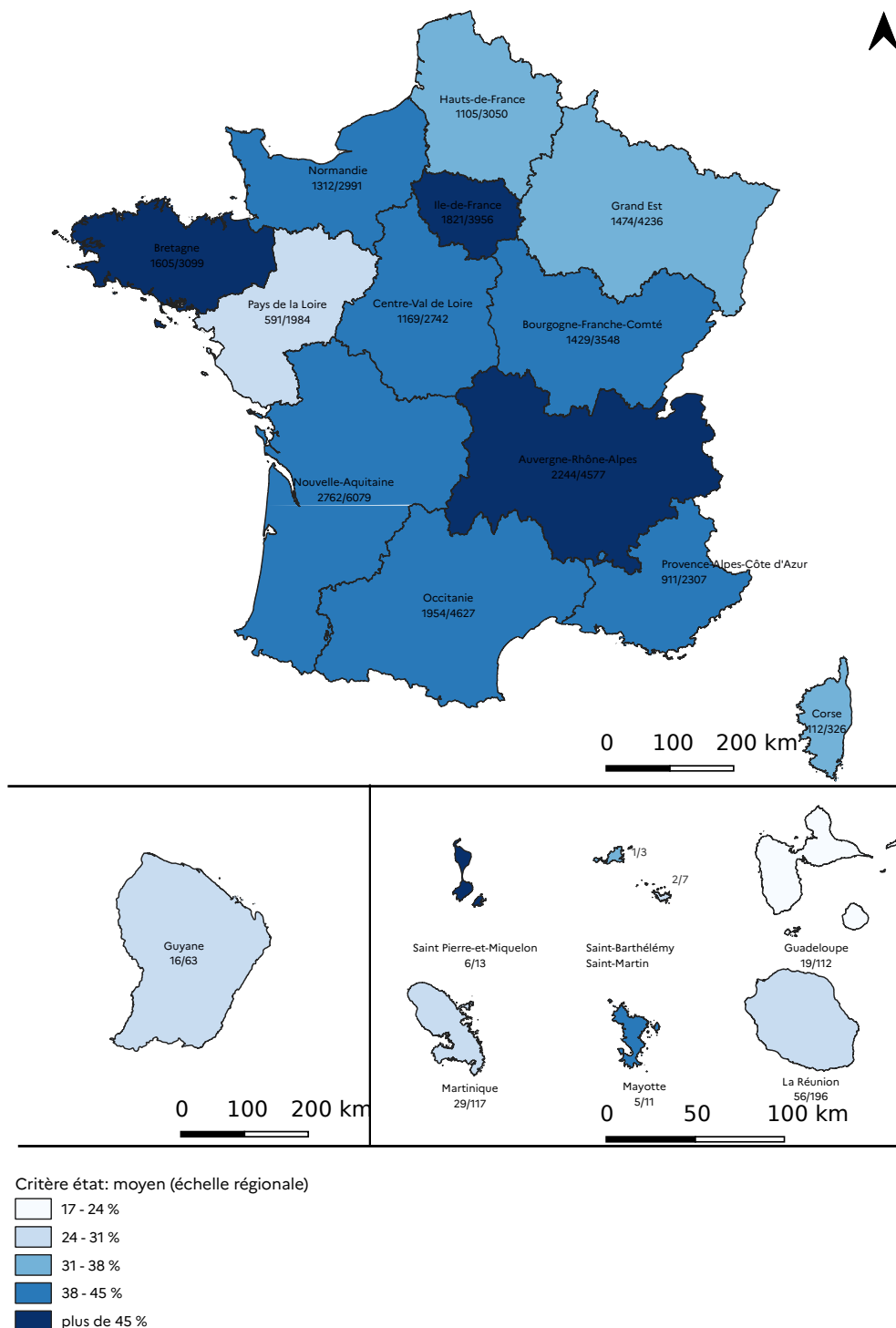
	Nb total MH	Bon		Moyen		Mauvais		Péril		Non renseignés	
Auvergne-Rhône-Alpes	4762	1242	26,08 %	2244	47,12 %	900	18,90 %	191	4,01 %	185	3,88 %
Bourgogne-Franche-Comté	3675	1494	40,65 %	1429	38,88 %	511	13,90 %	114	3,10 %	127	3,46 %
Bretagne	3166	1013	32,00 %	1605	50,69 %	388	12,26 %	93	2,94 %	67	2,12 %
Centre-Val de Loire	2774	724	26,10 %	1169	42,14 %	694	25,02 %	155	5,59 %	32	1,15 %
Corse	328	138	42,07 %	112	34,15 %	50	15,24 %	26	7,93 %	2	0,61 %
Grand Est	4318	1930	44,70 %	1474	34,14 %	691	16,00 %	141	3,27 %	82	1,90 %
Guadeloupe	120	59	49,17 %	19	15,83 %	21	17,50 %	13	10,83 %	8	6,67 %
Guyane	89	30	33,71 %	16	17,98 %	12	13,48 %	5	5,62 %	26	29,21 %
Hauts-de-France	3074	1109	36,08 %	1105	35,95 %	679	22,09 %	157	5,11 %	24	0,78 %
Ile-de-France	3966	1610	40,60 %	1821	45,92 %	424	10,69 %	101	2,55 %	10	0,25 %
La Réunion	197	65	32,99 %	56	28,43 %	58	29,44 %	17	8,63 %	1	0,51 %
Martinique	123	38	30,89 %	29	23,58 %	29	23,58 %	21	17,07 %	6	4,88 %
Mayotte	11	0	0,00 %	5	45,45 %	4	36,36 %	2	18,18 %	0	0,00 %
Normandie	3027	1108	36,60 %	1312	43,34 %	479	15,82 %	92	3,04 %	36	1,19 %
Nouvelle-Aquitaine	6172	2092	33,90 %	2762	44,75 %	985	15,96 %	240	3,89 %	93	1,51 %
Occitanie	4733	1543	32,60 %	1954	41,28 %	893	18,87 %	237	5,01 %	106	2,24 %
Pays de la Loire	2140	708	33,08 %	591	27,62 %	431	20,14 %	254	11,87 %	156	7,29 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2369	669	28,24 %	911	38,46 %	532	22,46 %	195	8,23 %	62	2,62 %
Saint-Martin	3	1	33,33 %	1	33,33 %	0	0,00 %	1	33,33 %	0	0,00 %
Saint-Barthélemy	7	3	42,86 %	2	28,57 %	1	14,29 %	1	14,29 %	0	0,00 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	16	7	43,75 %	6	37,50 %	0	0,00 %	0	0,00 %	3	18,75 %
Total	45 070	15 583	34,58 %	18 623	41,32 %	7 782	17,27 %	2 056	4,56 %	1 026	2,28 %

Source : Agrégée

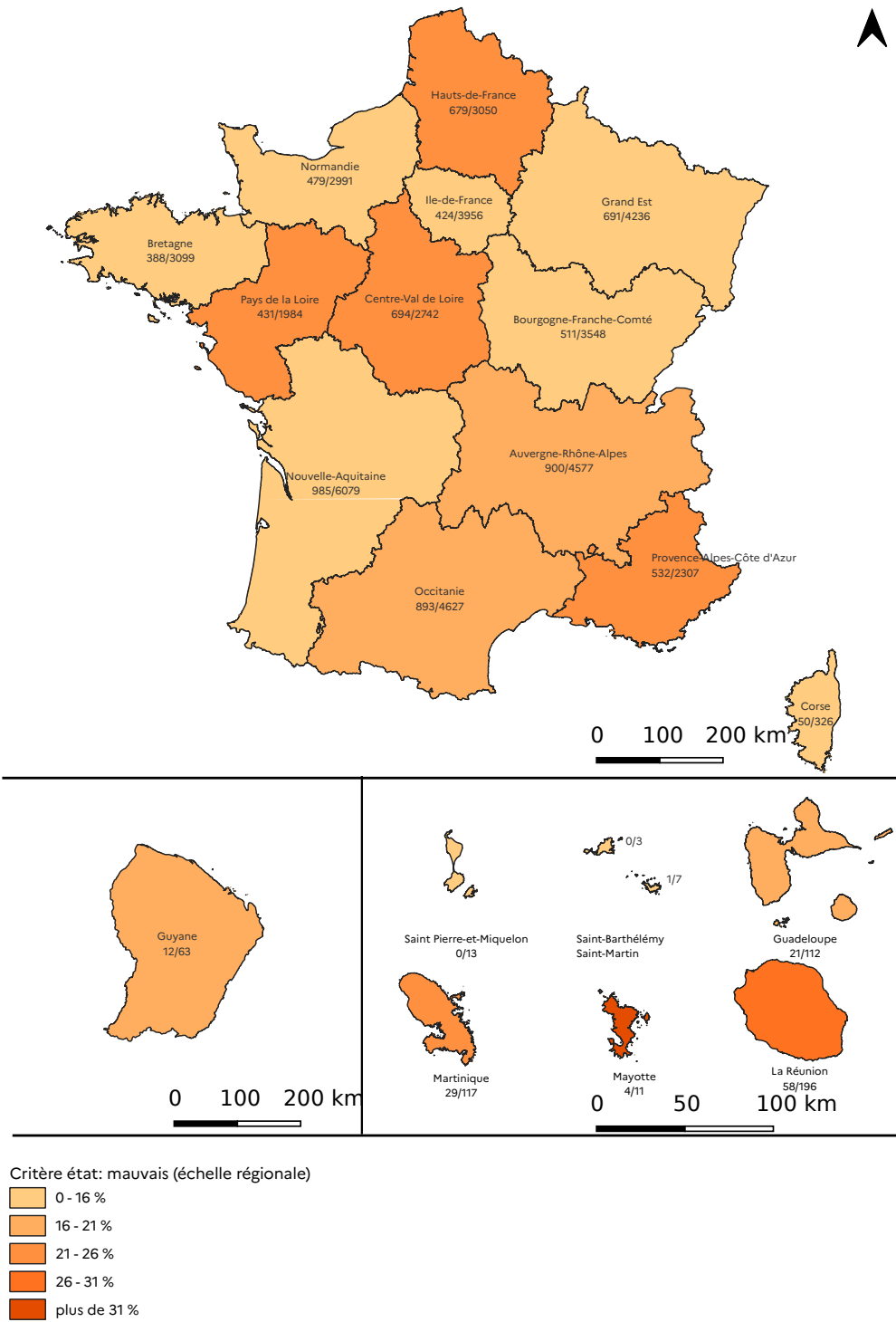
Carte des monuments historiques en bon état par région – 1944-2024



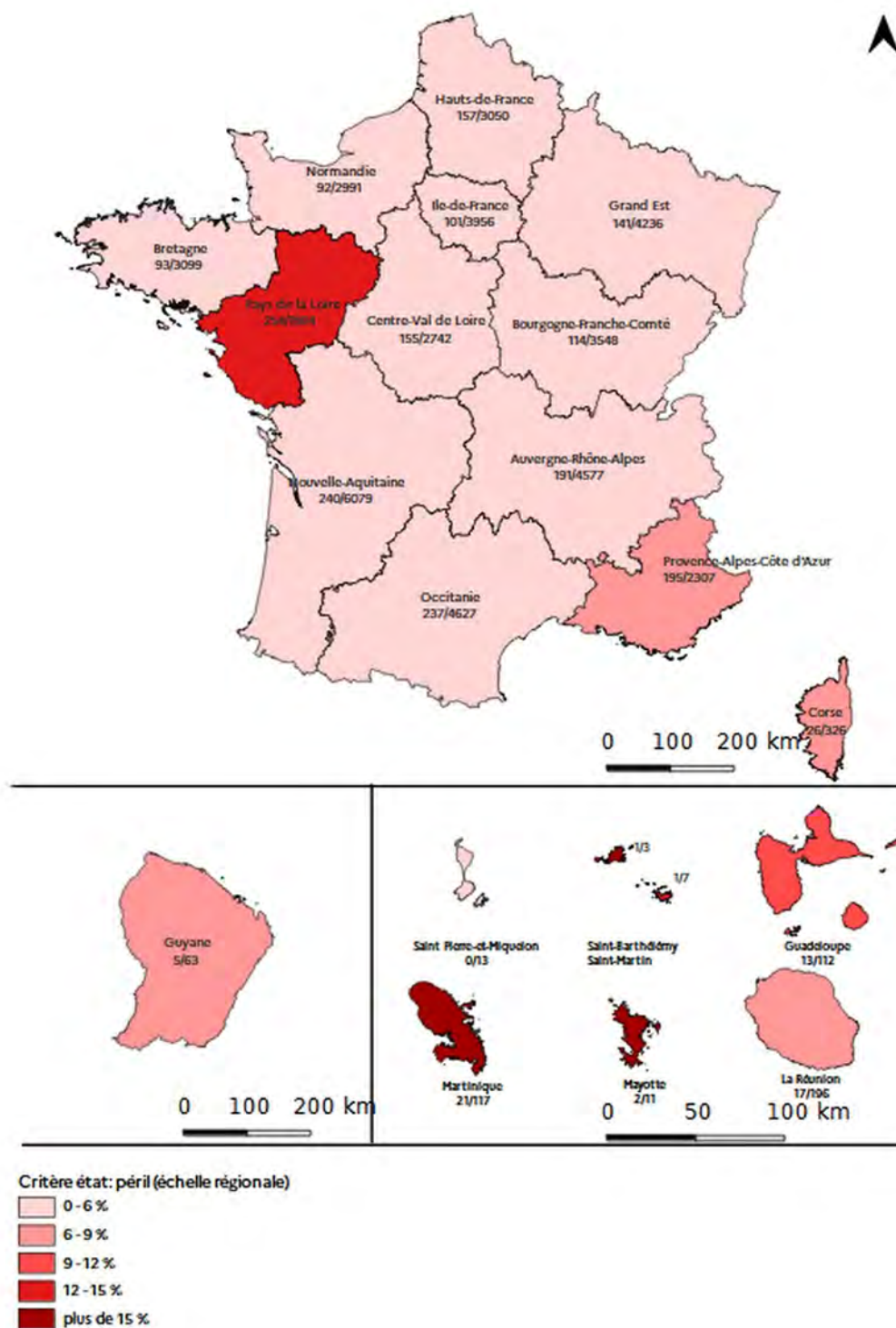
Carte des monuments historiques évalués en état moyen par région – 1944-2024



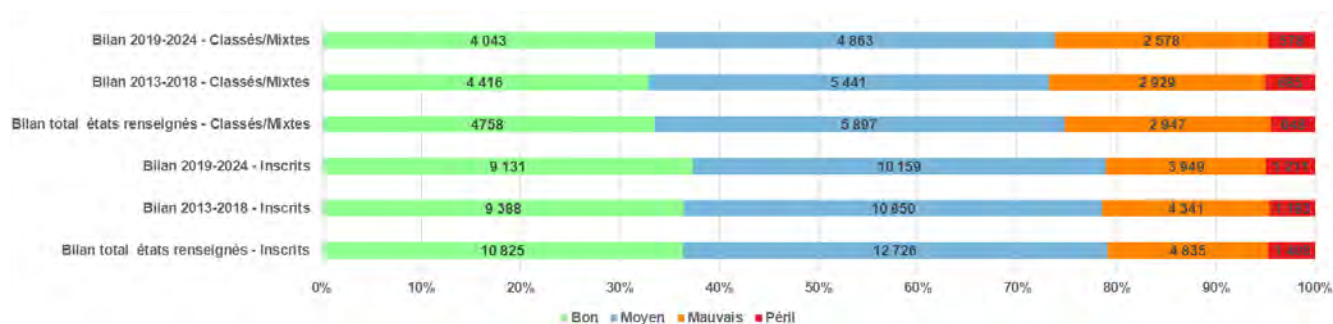
Carte des monuments historiques évalués en mauvais état par région – 1944-2024



Carte des monuments historiques évalués en péril par région – 1944-2024



Comparaison des bilans 2013-2018 et 2019-2024 avec l'ensemble des états renseignés



Source Agrégée

VII RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

État sanitaire des immeubles inscrits et classés au titre des monuments historiques – Bilan 2013-2018

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/ressources/Les-bilans/etat-sanitaire-des-immeubles-inscrits-et-classes-au-titre-des-monuments-historiques-bilan-2013-2018>

La protection au titre des monuments historiques – Bilan 2023 – Chiffres clefs au 1^{er} janvier 2024

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources/Les-bilans/La-protection-au-titre-des-monuments-historiques-Bilan-2022-Chiffres-clefs-au-1er-janvier-2023>

Subventions sur les monuments historiques

Les immeubles : subventions, dépenses éligibles et non éligibles

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Subventions-et-dispositifs-fiscaux/Les-immeubles-subventions-depenses-eligibles-et-non-eligibles>

Un dispositif innovant : le Fonds incitatif et partenarial (FIP)

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Subventions-et-dispositifs-fiscaux/Un-dispositif-innovant-le-Fonds-incitatif-et-partenarial-FIP>

La mission « Patrimoine en péril »

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Subventions-et-dispositifs-fiscaux/La-mission-Patrimoine-en-peril>

Bilan des crédits consacrés à la conservation des monuments historiques – 2023

<https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-bilans/bilan-des-credits-consacres-a-la-conservation-des-monuments-historiques-2023>

Où trouver les chiffres clés des budgets des collectivités locales ?

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-budgets-collectivites-locales>

<https://data.ofgl.fr/pages/accueil/>

La grille communale de densité

La grille communale établie par l'[INSEE](#) et conforme aux travaux d'[Eurostrat](#) classe les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. La grille communale distingue trois types de communes et des niveaux complémentaires permettent de différencier des types de communes (7 niveaux)

- les communes densément peuplées ou grands centres urbains.
- les communes de densité intermédiaire : centres urbains intermédiaires, ceintures urbaines, petites villes.
- les communes rurales : bourgs ruraux, rural à habitat dispersé, rural à habitat très dispersé.

Glossaire

AgrÉgée : application de gestion des monuments historiques (outil interne au ministère de la Culture)

CAOA : conservateur des antiquités et objets d'art

CLMH : classé au titre des monuments historiques

CMN : Centre des monuments nationaux

CNPA : Commission nationale du patrimoine et de l'architecture

CRMH : conservation régionale des monuments historiques, service de la DRAC

CRPA : commission régionale du patrimoine et de l'architecture

DAC : direction des affaires culturelles

DGPA : direction générale des patrimoines et de l'architecture

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

FIP : Fonds incitatif et partenarial

IMH : inscrit au titre des monuments historiques

MPP : mission Patrimoine en péril (« loto du Patrimoine »)

SRA : service régional de l'archéologie, service de la DRAC

UDAP : unité départementale de l'architecture et du patrimoine, service de la DRAC

VIDOC : Visualisation des DONnées de la Culture (outil de datavisualisation interne au ministère de la Culture)

VIII ANNEXES : RESTITUTIONS DÉTAILLÉES

Tableau des années de constat au 31 décembre 2024

Dernière année de constat	Classés / Classés partiel	Mixtes	Inscrits / Inscrits partiels	Total
1944			2	2
1945			6	6
1979			1	1
2000			1	1
2002			1	1
2005			2	2
2006			2	2
2007	1		3	4
2008	2		2	4
2009			7	7
2010			8	8
2011			5	5
2012	376	63	925	1 364
2013	17	1	63	81
2014	19	3	70	92
2015	37	10	159	206
2016	75	20	206	301
2017	540	69	1 585	2 194
2018	787	168	2 296	3 251
2019	84	15	278	377
2020	130	2	263	415
2021	161	38	346	545
2022	2 883	611	6 500	9 994
2023	6 723	1 159	16 521	24 403
2024	201	35	542	778
Non renseignés	49	8	969	1 026
Total	12 085	2 202	30 763	45 070

Tableau des années de constat du bilan 2013 – 2018

Dernière année de constat	Classés / Classés partiel	Mixtes	Inscrits / Inscrits partiels	Total
1944			2	2
1945			6	6
1979			1	1
1983	1			1
1984	1		1	2
1987	1			1
1992			1	1
1993	1		1	2
1999			2	2
2000			2	2
2001			5	5
2002	2		5	7
2003	4		10	14
2004			12	12
2005	1		13	14
2006	3		21	24
2007	4	1	29	34
2008	5		27	32
2009	5		35	40
2010	11	1	44	56
2011	5		34	39
2012	1 014	164	1 756	2 934
2013	166	20	397	583
2014	189	24	457	670
2015	261	55	706	1 022
2016	437	81	991	1 509
2017	2 350	355	4 733	7 438
2018	7 431	1 432	17 352	26 215
Non renseignés	176	34	3 414	3 624
Total	12 068	2 167	30 057	44 292

Tableau des monuments historiques non renseignés par département

	Classés	Inscrits	Protections récentes	Détruits ou disparus
Ain	6	54		2
Aisne		3	3	
Hautes-Alpes		2	1	1
Ardèche		2	2	
Ariège		2	2	
Aube	3	22		
Aveyron		1	1	
Bouches-du-Rhône	1	8	2	2
Calvados		1		1
Charente		1	1	
Cher		4	4	
Corrèze	3	9	1	
Côte-d'Or		61	1	
Côtes-d'Armor		4	3	
Creuse		1	1	
Dordogne		1	1	
Doubs		12	12	
Drôme	1	4		
Eure-et-Loir		2	2	
Finistère	1	5	5	
Corse-du-Sud		1		
Haute-Corse		1		
Haute-Garonne		2	2	
Gironde	1	4	4	
Hérault	1	14	6	
Ille-et-Vilaine		5	2	
Indre		3	3	
Indre-et-Loire	1	15	2	
Jura		32	5	
Landes		3	2	
Loir-et-Cher		1	1	
Loire		3	2	
Loire-Atlantique		10	2	
Loiret		6	4	
Lot		3	3	
Lot-et-Garonne		1	1	
Lozère		3	2	
Maine-et-Loire		141	3	

	Classés	Inscrits	Protections récentes	Détruits ou disparus
Manche		20	1	
Marne	1	7	1	
Haute-Marne	1	7	1	
Meurthe-et-Moselle		19	1	
Meuse	2	14		
Morbihan		52	49	
Nièvre		1	1	
Nord		1	1	
Oise		2	2	
Orne		15	1	
Pas-de-Calais		8	3	
Puy-de-Dôme	7	59	1	
Pyrénées-Atlantiques	2	30	4	
Pyrénées-Orientales		56	2	
Bas-Rhin		1	1	
Haut-Rhin		5	1	
Rhône	1	46	16	1
Haute-Saône		4	4	
Saône-et-Loire		1	1	
Sarthe		5	3	
Savoie		1	1	
Haute-Savoie		1	1	
Paris		8	6	
Somme		10	9	
Tarn	3	17	2	
Tarn-et-Garonne	2	2	1	
Var	1	48	6	2
Vaucluse		2	1	1
Vienne		4	4	
Haute-Vienne	15	18	1	
Yonne		15	2	
Territoire de Belfort		1	1	
Essonne		1	1	
Hauts-de-Seine		1	1	
Guadeloupe		8		
Martinique		6	6	
Guyane	1	25	4	1
La Réunion		1	1	
Saint Pierre-et-Miquelon	3		3	
	57	969	231	11

REMERCIEMENTS

Ce bilan, fondé sur les données collectées par les collaborateurs des services patrimoniaux des DRAC et DAC, sous la conduite des conservations régionales des monuments historiques, a été préparé, au sein de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (service du patrimoine), par la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux, avec le concours, au secrétariat général, du service du numérique (équipe VIDOC) et du département de la stratégie et de la modernisation (DSM) et, au sein de la DGPA, de l'Inspection des patrimoines et de l'architecture (collège « monuments historiques ») de la délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation (DIRI).

Que tous soient ici remerciés.

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Sauf mention contraire, les photographies illustrant ce bilan ont été fournies par les services patrimoniaux DRAC/DAC

Ministère de la Culture / Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine

Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Bureau de l'expertise et des métiers

Édition achevée le 22 avril 2025

Composition : Bureau de l'expertise et des métiers

Directrice de la publication : La sous-directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux

Dépôt légal : 2^e trimestre 2025 - ISBN : 978-2-11-179799-4

Les publications des monuments historiques et des sites patrimoniaux sont à retrouver sur le site du ministère de la Culture / Thématiques / Monuments & Sites
<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Monuments-Sites/Ressources>

